



COMCEC

RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMCEC



İstanbul, du 20 au 23 novembre 2017

Bureau de Coordination du COMCEC

OIC/COMCEC/33-17/REP

COMCEC

**Comité Permanent pour la Coopération
Économique et Commerciale de l'Organisation
de la Coopération Islamique**

RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME RÉUNION DU COMCEC

İstanbul, du 20 au 23 novembre 2017

**Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, novembre 2017**

OIC/COMCEC/33-17/REP

COMCEC

**Comité Permanent pour la Coopération
Économique et Commerciale de l'Organisation
de la Coopération Islamique**

RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME RÉUNION DU COMCEC

İstanbul, du 20 au 23 novembre 2017

**Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, novembre 2017**

Adresse :

Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad. 110/A

Ankara – TURQUIE

Tél : 90-312-294 57 10

Fax : 90-312-294 57 77 – 57 79

Website : <http://www.comcec.org>

e-mail : comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

1^{ÈRE} PARTIE

Page

RÉSOLUTIONS DE L'OCI SERVANT DE BASE ET DE GUIDE AUX ACTIVITÉS DU COMCEC

| | | |
|------|---|----|
| I. | Résolution adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet Établissant les Comités Permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'État..... | 9 |
| II. | Communiqué Final de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet Confiant la Présidence du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale au Président de la République de Turquie | 11 |
| III. | Communiqué Final de la Treizième Conférence Islamique au Sommet : « Unité et Solidarité pour la Justice et la Paix », République de Turquie | 13 |

2^{ÈME} PARTIE

ORDRE DU JOUR, RÉOLUTION ET RAPPORT DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMCEC

| | | |
|------|--|----|
| I. | Ordre du Jour de la Trente-Troisième Session du COMCEC | 21 |
| II. | Résolution de la Trente-Troisième Session du COMCEC... | 25 |
| III. | Rapport de la Trente-Troisième Session du COMCEC..... | 57 |

A N N E X E S

| | | |
|----|---|----|
| 1. | Liste des Participants à la 33 ^{ème} Session du COMCEC | 71 |
| 2. | Allocution de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, lors de la Séance d'Ouverture..... | 97 |

| | | |
|----|--|-----|
| 3. | Discours de S.E. Dr Yousef A. Al-OTHAIIMEEN, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), lors de la Séance d'Ouverture | 109 |
| 4. | Allocution de S.E. Dr Bandar M. H. HAJJAR, Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (Groupe de la BID), lors de le Séance d'Ouverture | 115 |
| 5. | Rapport de la 31 ^{ème} Réunion du Comité de Session..... | 123 |
| 6. | Discours de Clôture de S.E. Dr Lütfi ELVAN, Ministre du Développement de la République de Turquie | 131 |
| 7. | Déclaration Ministérielle du COMCEC sur l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux dans les États Membres de l'OCI..... | 137 |
| 8. | Directives du COMCEC sur le Tourisme Favorable aux Musulmans pour la Règlementation des Établissements d'Hébergement | 145 |
| 9. | Recommandations de Politiques des Réunions des Groupes de Travail du COMCEC | 155 |
| 10 | Liste des Documents de Base Examinés et/ou Présentés lors de la Trente- Troisième Session du COMCEC..... | 205 |

PREMIÈRE PARTIE

**RESOLUTIONS DE L'OCI SERVANT DE BASE
ET DE GUIDE AUX ACTIVITES DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'OCI**

I

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET ETABLISSANT DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P (IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE :

1. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;
2. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces

domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

3. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

4. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

5. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

**COMMUNIQUÉ FINAL
DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET
CONFIANT LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE A
S.E. KENAN EVREN,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III

COMMUNIQUÉ FINAL DU CAIRE DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET: “LE MONDE MUSULMAN: NOUVEAUX DEFIS ET MULTIPLICATION DES OPPORTUNITES”

**LE CAIRE - RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE
(6 et 7 février 2013)**

Communiqué Final No. (OIC/SUM-12/FC/FINAL)

“... Nous nous félicitons des diverses initiatives tendant à élargir la coopération intra-OCI dans des secteurs tel que l’agriculture, la sécurité alimentaire, le tourisme, les transports et la finance islamique. À cet égard, nous saluons le rôle crucial du COMCEC et de toutes les institutions de l’OCI dans la mise en œuvre des programmes et projets de l’OCI, notamment les cadres pour le tourisme, les transports et l’agriculture, ainsi que le projet de chemin de fer de l’OCI reliant Dakar à Port Soudan. Et saluons également l’initiative de Son Altesse le Prince de l’état du Koweït consistant à créer un fonds pour la vie décente à 100 millions de dollars américains dont ont bénéficié plusieurs Etats islamiques pour soutenir leurs programmes de sécurité alimentaire.” (Page, 28 paragraphe 130)

“... Nous saluons également les efforts du COMCEC pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres, en particulier l’entrée en fonction de l’institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (SMIIC) le lancement de l’indice 50 de la charia pour le S&P OIC/COMCEC, la création du forum des régulateurs des marchés des capitaux, la création du forum du tourisme du secteur privé OIC/COMCEC et du cadre de coopération dans le domaine du transport (document d’Izmir 2011). Nous demandons aux Etats membres de participer activement à ces programmes et projets développés sous les auspices du COMCEC.” (Page 28, paragraphe 131)

“.... Nous nous félicitons du rapport d’étape du COMCEC présenté par S.E. le Président Abdallah Gül, président de la République de Turquie et du COMCEC, et apprécions et saluons ses efforts méritoires et sa conduite éclairée du COMCEC pour en améliorer l’efficacité et en parfaire l’organisation institutionnelle. (Page 28, paragraphe 132)

DEUXIÈME PARTIE

**ORDRE DU JOUR
RESOLUTIONS ET RAPPORT DE LA
TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMCEC**

- I -

**ORDRE DU JOUR
DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMCEC**

(İstanbul, du 20 au 23 novembre 2017)

Original: Anglais



**ORDRE DU JOUR
DE LA 33^{ème} SESSION DU COMCEC**

(Istanbul, du 20 au 23 novembre 2017)

1. Séance d'Ouverture de la Réunion et Adoption de l'Ordre du Jour
2. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre
3. Mise en Œuvre de l'OCI-2025: Programme d'Action
4. Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux Pays Membres de l'OCI
5. Commerce Intra-OCI
6. Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
7. Améliorer le Transport et les Communications
8. Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif
9. Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire
10. Allègement de la Pauvreté
11. Renforcement de la Coopération Financière
12. Échange de Vues sur «L'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux entre les Pays Membres de l'OCI
13. Date de la 34^{ème} Session du COMCEC
14. Questions Diverses
15. Adoption des Résolutions

- II -

**RESOLUTIONS
DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMCEC**

(İstanbul, du 20 au 23 novembre 2017)

Original : Anglais

**RESOLUTION
DE LA TRENTE -TROISIEME SESSION
DU COMCEC**

(Istanbul, 20-23 novembre 2017)

La Trente-troisième Session du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 20-23 novembre 2017 à Istanbul, Turquie ;

Rappelant les résolutions de la 13^{ème} Session de la Conférence Islamique du Sommet, qui s'est tenue à Istanbul, République de Turquie les 14-15 avril 2016, a félicité le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Turquie, dans la contribution de la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique, et a exprimé sa profonde gratitude pour la mise en œuvre réussie des révisions du statut et de la stratégie du COMCEC adoptées lors du 4^{ème} Sommet Extraordinaire ;

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences islamiques du Sommet, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) et le COMCEC, la 4^{ème} Conférence Extraordinaire islamique du Sommet, le Sommet Économique du COMCEC en 2009, la 44^{ème} Session du Conseils des Ministres des Affaires Étrangères et la 32^{ème} Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les États Membres à l'OCI-2025 : Programme d'Actions adopté lors de la 13^{ème} Session de la Conférence islamique du Sommet qui s'est tenue les 14-15 avril 2016 à Istanbul, Turquie et la stratégie du COMCEC adoptée par la 4^{ème} Conférence Extraordinaire islamique du Sommet qui s'est tenue les 14-15 août 2012 à Makkah Al-Mukarramah ;

Prenant note des rapports sur l'état d'avancement, les documents de travail et les études des différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, du Centre de Recherche et de Formation Statistiques, Économiques et Sociales pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque de Développement Islamique (BID), de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICIA), et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) ;

Exprimant son appréciation aux États Membres pour accueillir les Conférences Ministérielles, les Réunions, les ateliers de travail, les foires et autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, la BID la CICIA et l'INMPI.

Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre (Ordre du jour: Point 2)

1- **Salue** le Rapport sur l'état d'Avancement présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC soulignant le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie ; **félicite** les États Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses concernant la mise en œuvre et **demande** des États Membres et des Institutions de l'OCI de continuer de soutenir sans réserve la mise en œuvre de la Stratégie.

2- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de rapporter régulièrement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC durant les Sessions du COMCEC, les Réunions du Comité de Suivi et les autres forums compétents de l'OCI.

3- **Salue** le bon déroulement des réunions des groupes de travail du COMCEC dans les domaines de coopération, conformément aux résolutions pertinentes de la 32^{ème} Session du COMCEC et **salue également** les travaux de recherche et les perspectives sectorielles menées par le Bureau de Coordination du COMCEC notamment pour enrichir les discussions dans chaque Réunion de Groupe de Travail du COMCEC.

4- **Félicite** les efforts déployés par les Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les États Membres dans leurs domaines de compétence et **salue** les recommandations de politique faites par les Groupes de Travail durant leurs réunions tenues en février-avril et septembre-novembre 2017.

5- **Félicite également** les efforts des Pays Membres et des Institutions de l'OCI pour la réalisation des recommandations ministérielles de politique du COMCEC, **invite** tous les Pays Membres à poursuivre leurs efforts, autant que possible, afin de mettre en œuvre les recommandations de politique, et exhorte les institutions pertinentes de l'OCI à soutenir les Pays Membres dans ce sens.

6- **Félicite** l'achèvement de neuf projets financés dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2016 et le progrès accompli dans la mise en œuvre de quatorze nouveaux projets en vertu du quatrième appel de projet en 2017 et **accueille** le cinquième appel de projet fait par le Bureau de Coordination du COMCEC en septembre 2017.

7- **Invite** les Pays Membres à utiliser le Financement de Projets du COMCEC pour mettre en œuvre les recommandations politiques élaborées dans les Groupes de Travail du COMCEC et adoptées par les Sessions Ministérielles du COMCEC.

8- **Appelle** les Points Focaux Nationaux du COMCEC ainsi que les Points Focaux des Groupes de Travail à collaborer plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour assurer l'efficacité de la communication et de la coopération.

9- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de continuer à informer les missions des états membres à Ankara ainsi que les représentants permanents de l'OCI des mises à jour du travail du COMCEC

10- **Invite** les Pays Membres à assurer la participation des Points Focaux Nationaux du COMCEC et des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC.

11- **Encourage** les États Membres enregistrés aux Groupes de Travail du COMCEC, à participer de manière active aux prochaines Réunions des Groupes de Travail pertinents et de bénéficier du Financement de Projets du COMCEC pour réaliser leurs propres projets de coopération.

12- **Notant avec satisfaction** que le nombre de Pays Membres enregistrés à un groupe de travail au moins, a atteint les 50 participants, **demande** aux États Membres qui ne participent pas encore, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines réunions des Groupes de Travail.

13- **Salue** la tenue de la Cinquième Réunion Annuelle de Coordination du Groupe de Travail des Points Focaux du COMCEC, organisée par le COMCEC, et qui s'est tenue les 23-25 mai 2017 à Ankara, Turquie.

14- **Exhorte** les États Membres concernés pour compléter les «Formulaires d'Évaluation» distribués chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC afin faire le suivi de la mise en œuvre des Recommandations de Politique des Groupes de Travail du COMCEC.

15- **Demande également** aux Points Focaux des Groupes de Travail d'être activement impliqués dans les efforts de production de connaissances du COMCEC, notamment en aidant à recueillir et à vérifier les données spécifiques aux pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.

16- **Souligne** que le Financement de Projets du COMCEC peut être utilisé de manière plus efficace par les pays membres ayant des capacités avancées dans divers domaines de coopération, pour partager leur expérience avec les autres pays membres.

17- **Remercie** le Bureau de coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA et l'INMPI pour leurs efforts dans la mise en œuvre de la stratégie COMCEC.

18- **Adopte** les recommandations de la 33^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC qui s'est tenue les 10-11 mai 2017 à Ankara, Turquie.

Mise en Œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action (Ordre du jour : Point 3)

19- **Prend note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'Action.

20- **Rappelant** les résolutions pertinentes des 31^{ème} et 32^{ème} Sessions du COMCEC, **souligne** l'importance du suivi actif du volet économique et commercial de l'OCI-2025 : Programme d'Action du COMCEC et **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports exhaustifs sur l'état d'avancement, relatifs à la mise en œuvre du Programme des Sessions du COMCEC et aux Réunions de Suivi.

21- **Prenant note** des préparations du Secrétariat Général de l'OCI pour la mise en œuvre de l'OCI 2025 : Programme d'Action, **appelle** les Pays Membres et les Institutions/Organes compétents de l'OCI qui n'ont pas encore partagé leurs opinions et leurs commentaires aux sections économiques du Plan de mise en œuvre de l'OCI-2025, de le faire : Programme d'Action pour son développement futur et **demande** au Secrétariat Général de l'OCI d'entreprendre les modifications nécessaires dans les sections pertinentes du plan de mise en œuvre conformément aux observations et de les soumettre à la 34^{ème} Session du COMCEC pour examen.

22- **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI d'inviter les Institutions et les Organes pertinents de l'OCI, y compris le Bureau de Coordination du COMCEC, aux Réunions de Coordination Annuelles des Institutions de l'OCI dans le but de garantir une coordination efficace et une bonne synergie des activités économiques à entreprendre dans le cadre de l'OCI 2025 : Programme d'Action.

23- **Rappelant** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande** aux États Membres de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour favoriser la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.

Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux États Membres de l'OCI (Ordre du jour : Point 4)

24- **Prend note** de l'édition 2017 du rapport annuel économique du SESRIC intitulé «Développement Industriel pour la Transformation Structurale». Compte tenu de la part insuffisante des Pays de l'OCI dans les activités de production mondiales, le déficit commercial croissant dans les produits manufacturés et le manque de compétitivité industrielle, comme indiqué dans le rapport :

- Appelle les États Membres à réorienter leur attention vers des politiques d'industrialisation efficaces en vue de renforcer la diversification économique et la productivité dans le secteur de production, de réduire l'écart de développement économique et d'accroître la compétitivité industrielle au niveau mondial
- Invite les États membres à établir une solide collaboration au niveau régional en assurant une meilleure connectivité, une meilleure intégration des processus de production (chaîne de valeur), un alignement des politiques réglementaires et un soutien efficace aux politiques commerciales et d'investissement en vue de faciliter les économies d'échelle pour les industries nationales, de créer des incitations à se spécialiser et à échanger des produits diversifiés et améliorer l'efficacité de la production.

25- **Soulignant** l'importance des questions concernant le chômage des jeunes, le développement des PME, la productivité, l'enseignement professionnel, le commerce des services et l'économie du savoir, **a appelé** le SESRIC et les autres Institutions pertinentes de l'OCI à approfondir ces sujets dans leurs futurs programmes et activités.

26- **Confie** au SESRIC la mission de continuer de surveiller les développements économiques mondiaux et leur incidence sur les États Membres, et de présenter un rapport lors des sessions annuelles du COMCEC.

Commerce Intra-OCI (Ordre du jour : Point 5)

27- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la neuvième réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le commerce le 9 mars 2017 à Ankara sous le thème «Systèmes de guichet unique dans les pays membres de l'OCI», **salue** les recommandations politiques suivantes :

- Renforcer les efforts de Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI en développant des stratégies intégrées de Guichet Unique qui reflètent les exigences nationales et régionales, et engagent les parties prenantes d'une manière active dans ce processus,
- Améliorer l'efficacité des projets de Guichet Unique par l'identification et la mise en œuvre des changements nécessaires dans les lois et le cadre réglementaire et dans les pratiques opérationnelles,
- Accorder la priorité à la flexibilité, la scalabilité, la sécurité et l'interopérabilité dans l'architecture informatique des Systèmes de Guichet Unique,
- Promouvoir l'interconnectivité transfrontalière et l'interopérabilité des Systèmes de Guichet Unique nationaux dans la Région de l'OCI pour établir les Systèmes de Guichet Unique Régionaux,

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(9))

28- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la dixième Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce tenue le 2 novembre 2017 à Ankara sous le thème «Zones économiques spéciales dans les États Membres de l'OCI», **salue** les recommandations politiques suivantes :

- Concevoir et programmer des Zones Économiques Spéciales (ZES) conformes aux stratégies économiques nationales pour garantir leur complémentarité avec les objectifs de croissance économique nationale et les priorités du secteur industriel,
- Améliorer la performance économique des programmes de ZES grâce au développement de cadres de travail d'incitation unique - fiscal et non-fiscal - qui

attirent l'investissement et favorisent des environnements d'affaires efficaces et efficaces,

- Améliorer les avantages compétitifs des programmes des ZES par le biais de sites efficaces et des secteurs ciblés fondés sur une compréhension solide des priorités de l'économie nationale et des avantages compétitifs,
- Concevoir un cadre légal et réglementaire efficace pour créer un environnement économique 'spécial' opérationnel qui prend en considération et complète l'environnement légal et réglementaire existant,
- Affecter/Etablir une autorité unique des ZES pour réglementer tous les ZES à l'intérieur du pays et soutenir les programmes des ZES par l'implication active des parties prenantes importantes et le développement des groupes de travail des ZES.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(10))

29- **Fait appel** aux États Membres qui se sont enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce de participer à la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce qui se tiendra les 7-8 mars 2018 à Ankara sous le thème «Faciliter les Échanges Commerciaux : Améliorer les Systèmes de Gestion des Risques aux Douanes dans les États Membres de l'OCI et la 12^{ème} Réunion qui sera organisée le 1^{er} novembre 2018 à Ankara sous le thème «Améliorer les Programmes Opérateurs Économiques Autorisés dans les États Membres» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'enregistrer au Groupe de Travail de COMCEC sur le Commerce.

30- **Salue** les efforts de l'Ouganda en coopération avec la Turquie et l'Égypte pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé «Amélioration de la prestation des services de facilitation du commerce» au sein du troisième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2016.

31- **Salue également** les efforts de la Palestine, du Surinam et l'ICDT pour que les projets suivants soient mis en œuvre en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets COMCEC :

- Le projet intitulé «Faciliter les Relations Commerciales entre la Palestine et les Pays Islamiques» est mis en œuvre par la Palestine en partenariat avec l'Arabie Saoudite et l'Algérie,

- Le Projet intitulé «Renforcer les Services de Soutien des PME au Surinam et à la Guyane pour Augmenter la Participation aux Chaines de Valeur Mondiales» est mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec la Guyane et la Turquie,
- Le Projet intitulé «Facilitation du Commerce : L'identification des Obstacles Non Tarifaires parmi les États Membres de l'OCI est mise en œuvre par le CIDC en coopération avec le Royaume du Maroc, le Sénégal et la République Arabe d'Égypte.

32- **Exprime sa reconnaissance** aux Émirats Arabes Unis pour leur accueil et le CIDC ainsi que la BID pour l'organisation de l'atelier de travail sur «La Facilitation des Échanges et les Systèmes de Guichet Unique pour les États Membres de l'OCI» du 16 au 18 avril 2017 à Dubai, Émirats Arabes Unis.

33- **Notant avec satisfaction que** la « 3^{ème} Réunion des Organes de Promotion du Commerce dans les États Membres de l'OCI » a été accueillie par le Royaume du Maroc et organisée par le CIDC les 11-12 octobre 2017 à Casablanca, Royaume du Maroc, en collaboration avec le Centre Marocain des Exportations du Maroc (Maroc-Export) et l'ITFC.

34- **Exprimant son appréciation** au Royaume du Maroc pour avoir accueilli « l'Atelier sur les Obstacles non Tarifaires au sein des États Membres de l'OCI », et au CIDC pour l'avoir organisé les 24-25 octobre 2017 à Rabat, Royaume du Maroc, sous le patronage du Financement de Projets du COMCEC.

35- **Exprimant également son appréciation** à la République de la Côte d'Ivoire pour avoir accueilli « la Réunion des Acheteurs-Vendeurs de Produits Pharmaceutiques et Industries Affiliées », et au CIDC et à la ITFC pour l'avoir organisée les 2-3 novembre 2017 à Abidjan, République de la Côte d'Ivoire.

36- **Demande** aux États Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (ITFC), la CICIA en 2018 et l'INMPE dans le domaine du commerce et **appelle** ces institutions à envoyer des invitations aux États Membres bien avant la date prévue de leurs réunions afin d'assurer leur participation.

i) SPC-OCI

37- **Salue** la signature et la ratification de l'Accord Cadre des SPC-OCI par Brunei

Darussalam et **fait appel** aux États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, et les a invité à les signer et à les ratifier dans les meilleurs délais.

38- **Salue** la soumission de la liste de concession au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie, la République Islamique d'Iran et le Maroc.

39- **Invite** les Pays Membres participants/concernés qui ne l'ont pas encore fait, à envoyer leur liste de concession mise à jour dans les plus brefs délais au Secrétariat du CNC dans la perspective d'opérationnaliser le SPC-OCI.

40- **Exprime sa reconnaissance** à la République d'Indonésie pour son accueil et le CIDC pour l'organisation de «l'Atelier de Travail de formation sur le Système Préférentiel de Commerce entre les États Membres de l'OCI» en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC les 13-14 septembre 2017 à Jakarta, Indonésie.

41- **Salue** les observations faites par le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie au Secrétariat du CNC sur les mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI, et **demande** aux autres États Membres participants de notifier le Secrétariat du CNC des mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

42- **Demande** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et à d'autres institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SCP-OCI.

ii) Foires Commerciales Islamiques

43- **Félicite** les améliorations en nombre et en qualité des Expositions et des Foires Commerciales Islamiques, et **exprime** son appréciation et ses remerciements aux États Membres suivants pour l'accueil des Expositions et des Foires Commerciales Islamiques en collaboration avec le CIDC :

- La Malaisie pour l'accueil et le CIDC pour la co-organisation avec OCI BIZ Malaisie, le 8^{ème} World BIZ OCI à Kuala Lumpur les 18-21 septembre 2017;
- Le Royaume d'Arabie Saoudite, pour l'accueil, et le CIDC pour l'organisation de la 10^{ème} édition du «Salon des Industries Agro-alimentaires des États membres de l'OCI, à Djeddah les 23-26 avril 2017.

- La République du Sénégal pour l'accueil de la «1^{ère} Expo de l'OCI sur l'Économie Verte» les 26-29 octobre 2017

44- **Salue** l'offre des États Membres suivants d'organiser des Expositions et des Foires Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC entre 2017-2018 et **demande** aux États Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées à ces événements :

- La République de Turquie accueillera la «5^{ème} Exposition Halal de l'OCI» à Istanbul, les 23-25 novembre 2017 en coopération avec l'INMPI,
- L'État du Koweït accueillera une «Foire Commerciale Exceptionnelle de l'OCI » à Koweït-City du 6 au 10 février 2018,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite accueillera le «2^{ème} Salon de l'Ameublement et de la Décoration des États Membres de l'OCI» les 13-16 mars 2018 et le «11^{ème} Salon des Industries Agro-alimentaires des États Membres de l'OCI» les 20-23 mars 2018 à Djeddah,
- La République du Sénégal accueillera le «1^{er} Salon de la Pêche et de l'Economie Maritime» en mai 2018 à Dakar,
- La Côte d'Ivoire accueillera le «4^{ème} Salon de la Santé » en 2018 et le «1^{er} Forum sur l'Economie Sociale et la Solidarité entre les Pays Membres » et le « Marché Ivoirien de l'Artisanat » du 30 mars au 8 avril 2018 à Abidjan en collaboration avec la BID,
- La République Islamique d'Iran accueillera «l'Exposition et la Conférence sur la Mode Vestimentaire Islamique» les 22-25 avril 2018 à Téhéran,
- Le Royaume du Maroc accueillera le «Congrès Arabo-Africain des Transports et de la Logistique» à Rabat les 25 -27 avril 2018,
- La République Arabe d'Égypte accueillera la «3^{ème} Foire du Tourisme des États Membres de l'OCI» au Caire dans la seconde moitié de 2018,
- Le Royaume du Maroc accueillera la 4^{ème} édition des « Services de l'Enseignement Supérieur des États Membres de l'OCI» à Casablanca les 26-29 avril 2018,
- La République de Turquie accueillera la «6^{ème} Exposition Halal de l'OCI» à Istanbul du 29 novembre au 1^{er} décembre 2018, en coopération avec l'INMPI.

45- **Réitère** sa demande envers le CIDC pour qu'il continue ses foires sectorielles spécifiques avec la collaboration des États Membres et qu'il soumette régulièrement des

rapports sur l'état d'avancement des foires lors des Sessions du COMCEC.

46- **Réitère également** sa demande envers les États Membres afin qu'ils encouragent leur secteur privé à participer d'une manière active aux Foires Commerciales Islamiques.

iii) Assistance Technique liée à l'OMC

47- **Exprime** sa reconnaissance au Groupe de la BID et le CIDC pour l'organisation de séminaires et de cours de formation liés à l'OMC pour les États Membres.

48- **Appelle** la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux États Membres sur les questions liées à l'OMC et à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres sur l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et **demande** à la BID et au CIDC de mettre en synergie et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de l'OCI, afin de faciliter leur intégration totale dans le système commercial multilatéral sur une base équitable et juste.

49- **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC d'aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.

50- **Exprime son appréciation** au Royaume du Maroc d'avoir accueilli le CIDC, pour l'organisation des ateliers de travail sur « les Mécanismes de Résolution des Litiges de Commerce et d'Investissement des États Membres de l'OCI » à Casablanca, Maroc, les 20-21 février 2017.

51- **Exprime également** son appréciation au Royaume du Maroc d'avoir accueilli le CIDC, la BID et le SESRIC pour l'organisation conjointe de l'Atelier de Travail sur le « Commerce des services dans les États Membres de l'OCI » à Casablanca, Maroc, les 22-23 mars 2017 et l'Atelier de Travail sur « La Préparation de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC: Une Perspective Africaine" du 17 au 19 juillet 2017, à Casablanca, Royaume du Maroc.

52- **Demande au CIDC and au Groupe de la BID** de soumettre un document de travail pour la prochaine réunion du COMCEC sur les options pratiques pour augmenter la coordination entre les Ministres du Commerce de l'OCI vis-à-vis des développements récents dans les négociations à l'OMC et pour formuler des positions sur les questions prioritaires pour les pays de l'OCI au Cycle de Développement de Doha actuel et sur les

nouvelles questions actuellement proposées à l'OMC.

iv) Activités de Financement du Commerce

53- **Apprécie** les activités de financement et de promotion du commerce de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les États Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.

54- **Prend note avec satisfaction** que les approbations cumulées de la SIFC et le décaissement dans le financement du commerce ont atteint depuis sa création jusqu'à présent US\$ 38,6 milliards et US\$ 28,8 milliards respectivement, et leurs approbations et décaissements en 2016 ont atteint US\$ 4,5 milliards et US\$ 4,8 milliards respectivement.

55- **Prend note également avec satisfaction** du Groupe de la BID (SIFC et la SIACE) et de la présence régionale accrue à travers le Bureau régional du Dakar et des Bureaux de Passerelles des Pays à Dhaka, İstanbul, Jakarta et Dubai ce qui ont permis à la SIFC et la SIACE de se rapprocher de ses clients et de répondre aux besoins des pays membres.

56- **Salue** les efforts de la CIFC dans le financement des PME et des Pays Membres les Moins Avancés, et **prend note** de ses efforts visant à diversifier son portfolio et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et un impact important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emplois, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

57- **Invite** les États Membres à compléter les exigences d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (SIFC et ICIEC), pour que le Groupe de la BID exécute sa mission avec succès.

58- **Prend également note** des efforts entrepris par la CIFC pour organiser un Forum de Développement de Commerce afin de sensibiliser les secteurs privés des États Membres aux facilités de développement du commerce et de financement de la CIFC et **encourage** les organisations du secteur privé des États Membres à participer activement à ce Forum.

59- **Prend note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la CIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative Aide pour le Commerce pour les États arabes (AFTIAS), le Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain (PTCAF), le Réseau de

Connaissances Commerciales et le Forum de Développement de Commerce afin de sensibiliser les secteurs privés sur les activités du SIFC.

60- **Prend note** des efforts déployés par l'ITFC dans la mise en œuvre de Programmes Commerciaux intégrés pour le développement des produits de base, en combinant ses mécanismes de financement du commerce avec ses interventions d'assistance technique liées au commerce, et **demande** à la CFPI de développer des programmes similaires pour d'autres produits stratégiques.

61- **Prend également note** des efforts déployés par l'ITFC pour la diversification des Instruments Financiers Islamiques, en soutenant des programmes de formation sur la finance islamique et en promouvant les solutions de Financement Islamique dans les forums internationaux.

62- **Salue** l'organisation du Forum de lancement du Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain (PTCAF) les 22-23 Février 2017 à Rabat, menée en collaboration entre le Royaume du Maroc et l'ITFC.

63- **Apprécie** l'introduction de l'IFTC du Cadre de l'Impact du Développement en tant qu'outil pour mesurer l'impact de toutes les interventions de l'ITFC dans les Pays Membres de l'OCI.

64- **Prend note** de la proposition faite par la SIACE sur « le Centre de Veille des Affaires » et **demande** à la SIACE d'élaborer davantage sur la proposition en coopération avec les Institutions pertinentes de l'OCI et de préparer une note conceptuelle détaillée à la 32^{ème} Réunion du Comité de Session du COMCEC et à la 34^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

v) Les Activités Commerciales de l'INMPI

65- **Salue** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la standardisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et les projets de développement de capacité des États Membres.

66- **Salue** l'adhésion de la République d'Azerbaïdjan, la République du Djibouti et la République d'Irak en tant que nouveaux membres, et celle du Royaume de Thaïlande comme observateur à l'INMPI, ce qui a augmenté le nombre des États Membres de l'INMPI à 33, et 3 Observateurs, et **invite** les États Membres à devenir membres de

l'INMPI et à participer activement à ses comités techniques (CT), Métrologie et Conseils d'Accréditation.

67- **Salue** la visibilité croissante de l'INMPI et **exprime** sa reconnaissance à l'INMPI pour l'organisation des activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence.

68- **Salue** la formation de quatre nouveaux Comités Techniques de l'INMPI sur le Système de Gestion Halal, les Exigences du Transport des Marchandises Dangereuses sur le Transport, les Bijoux et le Pétrole et les Produits Pétroliers et la réactivation du Comité de Terminologie (au total 15 comités techniques) et l'organisation des Réunions du Comité Technique qui se tiendra sur une période de 3 semaines en 2017.

69- **Exprime sa reconnaissance** à la République de Turquie pour son accueil et l'INMPI pour soutenir le Sommet Mondial Halal à Istanbul les 15-17 décembre 2016 et **fait appel** aux États Membres de participer au prochain Sommet Mondial Halal qui se tiendra les 23-25 novembre 2017 à Istanbul, sous l'égide de la Présidence de la République de Turquie.

Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique (Ordre du jour: Point 6)

70- **Prend note** des efforts entrepris par le CICIA pour l'organisation de forums, de programmes de formation, de réunions B2B, de séminaires et d'ateliers de travail dans l'intention de renforcer le rôle du secteur privé, d'élargir leurs réseaux et d'accroître leurs opportunités dans le commerce et l'investissement.

71- **Encourage** les Chambres de Commerce des États Membres à participer activement aux activités de la CICIA.

72- **Prend note** de l'organisation de l'Atelier de Travail sur le Développement de l'Infrastructure Clé pour la Croissance Rurale des Pays de l'OCI, à Istanbul, Turquie les 24-25 avril 2017 et le Programme de Formation sur le Développement de l'Entrepreneuriat par le biais de l'informatique pour les Pays de l'OCI à Sharjah les 7-9 août 2017.

73- **Prend note** des activités suivantes qui seront organisées par la CICIA et **appelle** le secteur privé des États Membres à participer activement aux activités suivantes :

- La 17^{ème} Réunion du Secteur Privé des Pays de l'OCI qui se tiendra au Koweït en 2018

- Le 10^{ème} Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques qui se tiendra au Soudan / en Égypte en 2018,
- Forum/Exposition d'Échange Commerciaux (par secteur) qui se tiendra en 2018,
- Le Programme de Formation sur « la Mobilisation des Technologies Entrepreneuriales et la Gestion des Incubateurs d'Entreprises & des Parcs Technologiques » qui se tiendra en 2018,
- Un Atelier/Programme de Formation Spécialisé sur (le Développement des PME / l'Accroissement des Compétences / la Sécurité Alimentaire / le Textile et l'Habillement / l'Énergie Renouvelable et le Tourisme), qui se tiendra en 2018,
- Forum des Chambres de Commerce en 2018,
- Conférence sur les Propriétaires d'Entreprise Musulmans en 2018.

74- **Prend note** du progrès entrepris par la CIIA et l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie (TOBB), la Chambre du Commerce de Konya et l'Échange de Marchandises de Konya d'introduire les meilleures pratiques adoptées par Konya, pour l'échange des marchandises, au Soudan et les autres pays membres intéressés.

75- **Rappelant** les résolutions pertinentes des 43^{ème} et 44^{ème} réunions du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 32^{ème} Session du COMCEC, **prend note** de l'exposé de la CIIA et de l'Union des Chambres et Échanges de Produits de Turquie (TOBB) sur la mise en place du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul, **accueille** favorablement l'offre de la TOBB d'accueillir et d'organiser une série de réunions du groupe de travail en 2018 pour finaliser les préparatifs techniques pour la création du Centre et **demande** à la CIIA et à la TOBB de soumettre un rapport à la 34^{ème} Réunion du Comité du Suivi et à la 34^{ème} Session du COMCEC.

Améliorer le Transport et les Communications (Ordre du jour : Point 7)

76- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et Communications qui s'est tenue le 16 mars 2017 à Ankara, République de Turquie sous le thème «Amélioration de la Pénétration des Services Internet Large Bande dans les Pays Membres de l'OCI», **salue** les recommandations politiques suivantes:

Recommandations de Politiques pour Tous les Pays Membres de l'OCI

- Préparer des stratégies nationales d'accès au haut débit avec l'implication de toutes les parties prenantes pertinentes,

- Améliorer l'alphabétisation numérique en intégrant des programmes dans le système éducatif officiel et en encourageant des initiatives informelles ciblant des couches spécifiques de la population,

Recommandations de Politiques pour les Pays Membres de l'OCI avec Différentes Étapes de Développement du Haut Débit

- Pays Membres de l'OCI à une étape avancée du développement du haut débit

- Atteindre une couverture Internet haut débit dans les milieux ruraux et isolés par le biais des pauses réglementaires et des subventions directes avec l'objectif d'améliorer les investissements liés au haut débit,
- Mise en place d'incitations financières aux opérateurs pour le déploiement de la 4G,

- Pays Membres de l'OCI à l'étape intermédiaire du développement du haut débit

- Réduire le coût des services haut débit à travers des initiatives de politiques publiques ciblées,
- Réduire les obstacles culturels et linguistiques grâce au développement de plateformes, de contenus et d'applications au niveau local,

- Pays Membres de l'OCI à l'étape initiale du développement du haut débit

- Offrir un service à haut débit à bas prix pour les consommateurs par des opérateurs de télécommunications appartenant à l'État et subventionnés par le gouvernement,
- Offrir un service haut débit à prix réduit ou gratuit qui vise les segments défavorisés de la population.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(22))

77- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la Dixième Réunion du COMCEC sur le Transport et les Communications les 18-19 octobre 2017 à Ankara, en Turquie, sous le thème «Développement des Corridors de Transport Transnationaux entre les Pays Membres de l'OCI : Concepts et Études de Cas », **salue** ses recommandations de politique.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(23))

78- **Demande** aux États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications de participer activement à la

Onzième Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications qui se tiendra le 15 mars 2018 sous le thème « Gouvernance des Corridors de Transport dans les États membres de l'OCI : Défis, Cas et Leçons de politique», ainsi que sa 12^{ème} Réunion qui se tiendra le 11 octobre 2018 sous le thème «La Planification de l'Infrastructure du Transport National dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications.

79- **Salue** les efforts de la Turquie en coopération avec quatre autres Pays Membres, pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Évaluation et Amélioration de l'Interconnexion du Fret Aérien entre les États Membres de l'OCI: l'Approche de la Co-Modalité du Fret Aérien (ACCMA) pour Faciliter le Commerce Intra-OIC » au sein du troisième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2016.

80- **Salue également** les efforts de la Côte d'Ivoire pour le projet intitulé « Amélioration des Capacités en matière de Sécurité Routière en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali », qui sera finalisé en 2017 en coopération avec le Burkina Faso et le Mali, dans le cadre du quatrième appel de projets.

81- **Félicite** l'offre de la République du Soudan d'accueillir la Deuxième Conférence Islamique des Ministres des Transports en 2018 à Khartoum, et **appelle** les Pays Membres et les organes et institutions compétents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

82- **Prend note** des efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI pour sensibiliser les États Membres de l'OCI concernés, à la nécessité d'inclure les segments nationaux respectifs le long du corridor ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Sudan dans leurs plans nationaux de développement et **demande** aux États Membres concernés de présenter leurs études de faisabilité bien conçues auprès du Groupe de la BID et d'autres banques internationales de développement pour obtenir un soutien technique adéquat et un financement pour ce projet et **demande également** au Secrétariat Général d'informer régulièrement les États Membres concernés des progrès réalisés sur le projet.

83- **Salue** les efforts déployés par les organes et institutions pertinents et des Pays Membres de l'OCI pour améliorer les corridors de transport transnationaux, l'infrastructure logistique et les services de transport aérien dans la région de l'OCI, et **prend note** des propositions suivantes de la Tunisie :

- Développer des corridors de transport transnationaux et des réseaux de transport intégrés dans la région de l'OCI, aligner les législations et harmoniser les procédures, et adhérer aux accords régionaux et internationaux pertinents.
- Améliorer l'infrastructure logistique dans la région de l'OCI avec l'organisation de formations liées à la logistique et d'activités de renforcement des capacités, et améliorer la coordination de façon à soutenir les échanges commerciaux entre les États Membres de l'OCI et leur intégration aux chaînes de valeurs mondiales.
- Développer les services de transport aérien dans la région de l'OCI en vue d'améliorer le tourisme intra-OCI.

Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif (Ordre du jour : Point 8)

84- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme le 16 février 2017 à Ankara sous le thème « Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM) : Réglementer les Établissements d'Hébergement dans les Pays Membres de l'OCI », **salue** favorablement les lignes directrices du TFM du COMCEC comme document de référence produit par le Groupe de Travail.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(28))

85- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme le 21 septembre 2017 à Ankara sous le thème « Gestion des Risques et des Crises dans le Secteur du Tourisme : Rétablissement de la Crise dans les Pays Membres de l'OCI », **salue** son application des recommandations de politique ;

- L'établissement d'un comité/groupe de travail national, responsable de la gestion des crises et des risques du tourisme, qui sera formé par l'autorité nationale du tourisme et comptera des représentants des parties prenantes,
- Augmenter la sensibilisation à la résilience et aux crises, y compris les phases identifiées d'une crise et comment s'y préparer et répondre à chaque phase,
- Analyser et comprendre les risques et les plans des crises, en termes de crises externes et des risques qui affectent l'industrie touristique en général et les commerces individuels,
- Garantir une sensibilisation du marché et des perceptions de destinations positives, et développer de nouveaux produits et marchés.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(29))

86- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme, à participer activement à la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui sera organisée le 15 février 2018 à Ankara sous le thème «Stratégies de développement des destinations touristiques et d'institutionnalisation dans les Pays Membres de l'OCI» et sa 12^{ème} Réunion qui se tiendra le 13 septembre 2018 sous le thème Tendances de Stratégies de Marketing dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme.

87- **Félicite** les efforts de la Malaisie, en partenariat avec dix autres Pays Membres pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Un cours de courte durée sur les stratégies visant à améliorer la main-d'œuvre touristique dans le tourisme local dans les Pays Membres de l'OCI » au sein du troisième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2016.

88- **Salue également** les efforts de la Gambie en partenariat avec le Sénégal et le Mali, pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé «Renforcement des Capacités des Artisans dans les Pays Membres de l'OCI» au sein du troisième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2016.

89- **Salue également** les efforts du Mozambique, du Soudan, de la Gambie et du SESRIC pour que les projets suivants soient mis en œuvre en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité de la Main-d'œuvre du Tourisme Favorable aux Musulmans» mis en œuvre par le Mozambique conjointement avec le Mali et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité des Producteurs Artisans et des Clients dans les Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Soudan conjointement avec le Tchad et le Djibouti,
- Le Projet intitulé « Élaboration d'un Programme de Formation et de Certification pour l'Industrie Musulmane des Voyages, du Tourisme et de l'Hôtellerie » mis en œuvre par la Gambie conjointement avec le Nigeria et le Sénégal,
- Le Projet intitulé « Programme de Formation sur le Développement et la Promotion du Tourisme Favorable aux Musulmans dans les Pays Membres de l'OCI » mis en œuvre par le SESRIC conjointement avec 18 pays membres.

90- **Salue** la convocation du 10^{ème} Salon International du Tourisme de Téhéran du 6 au 9 février 2017 à Téhéran, République Islamique d'Iran.

91- **Félicite également** l'offre de la République Populaire du Bangladesh d'accueillir la 10^{ème} Session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme les 5-7 février 2018 à Dhaka et **appelle** les États Membres et tous les Organes et Institutions compétents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

92- **Prend note** du rapport de la 5^{ème} Réunion du Forum du Secteur Privé Touristique OCI/COMCEC qui s'est tenue le 4 mai 2017 à İstanbul, Turquie, sous le thème « Communication et Gestion des Crises dans le Tourisme : Défis Récents et Solutions dans les Pays de l'OCI » **appelle** les Pays Membres à participer à la 6^{ème} Réunion du Forum qui se tiendra le 8 mars 2018 à İstanbul, Turquie, sous le thème « Patrimoine Culturel comme Outil du Tourisme Durable dans la Région de l'OCI. »

Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire (Ordre du jour : Point 9)

93- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture le 23 février 2017 à Ankara sous le thème « Réduction du Gaspillage Alimentaire dans les pays membres de l'OCI », **salue** les recommandations politiques suivantes :

- Développer un cadre législatif spécifique et une feuille de route pour réduire le gaspillage alimentaire dans un contexte holistique, y compris les chaînes logistiques,
- Promouvoir les banques alimentaires et les réseaux de distribution alimentaire,
- Conduire un ensemble cohérent d'initiatives et de campagnes pour accroître la sensibilisation en ce qui concerne le gaspillage alimentaire dans les chaînes logistiques et pendant la consommation.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(34))

94- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture le 28 Septembre 2017, avec pour thème « Améliorer la Performance du Marché Agricole : Création et Développement des Institutions de Marché », **salue** les recommandations de politique suivantes :

- Établir/améliorer un Système d'Enregistrement des Fermiers pour les fermiers/organisations fermières pour offrir un soutien et une assistance sur mesure, ainsi qu'une extension et des informations de marché aux fermiers,
- Développer des politiques/programmes/mécanismes pour améliorer l'accès rapide des fermiers aux contributions de qualité (par ex. grains, pesticides, engrais et autres ingrédients essentiels) en vue d'accroître la qualité, la quantité et le lancement sur le marché de produits finis,
- Fournir un soutien au développement des capacités et des formations aux fermiers et aux associations de fermiers afin d'accroître leur accès aux capacités de stockage et d'entreposage,
- Etablir/améliorer la traçabilité des ingrédients et des contributions, ainsi que la normalisation et la certification des produits destinés aux marchés afin d'améliorer la sécurité et la commercialisation des produits agricoles tant sur le marché local qu'international.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(35))

95- **Appelle** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture à participer activement à la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture qui se tiendra le 22 février 2018, à Ankara, sous le thème «Amélioration des Performances du Marché Agricole : Développer les Systèmes d'Information du Marché Agricole» et sa 12^{ème} Réunion qui se tiendra le 20 septembre 2018, sous le thème «Analyse des Structures Commerciales Agro-Alimentaires pour Promouvoir les Réseaux Commerciaux Agro-Alimentaires entre les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.

96- **Salue** les efforts de l'Iran, de la Palestine et de la Turquie pour la mise en œuvre réussie des projets suivants respectivement au sein du troisième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2016 :

- Le Projet intitulé « l'Autonomisation des Ménages Ruraux quant à la Gestion de la Production, l'Approvisionnement et l'Accès au Marché » mis en œuvre par l'Iran conjointement avec l'Azerbaïdjan et la Turquie.
- Le Projet intitulé « Amélioration de la Productivité des Petits Ruminants en Ayant Recours aux Différentes Technologies comme l'Ensilage, le Bloc Alimentaire et l'Hydroponie » mis en œuvre par la Palestine conjointement avec la Jordanie et la Tunisie.

- Le Projet « Création d'une Base de Données, d'une Connexion Réseau et de Pages Web des Petits Exploitants/Coopératives Agricoles Familiales entre les États Membres de l'OCI » mis en œuvre par la Turquie avec la participation de 24 Pays Membres.

97- **Salue également** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour les projets suivants mis en œuvre en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé « Réduction des Pertes Post-Récolte dans les Céréales pour Améliorer les Moyens de Subsistance Ruraux » mis en œuvre par la Gambie, en coopération avec l'Indonésie et le Nigeria,
- Le Projet sur « L'Amélioration du Revenu des Petites et Moyennes Exploitations Agricoles dans les États Membres de l'OCI en Réduisant les Pertes dans la Production Animale » sera mis en œuvre par l'Indonésie en coopération avec le Brunei Darussalam, la République Arabe d'Égypte, la Malaisie et le Soudan.

98- **Salue** favorablement l'offre de la République de Turquie d'accueillir la Huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement agricole les 17 et 18 avril 2018 à Istanbul et appelle les Pays Membres et les organes et institutions pertinents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

L'Allègement de la Pauvreté (Ordre du jour : Point 10)

99- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté, le 6 Avril 2017 à Ankara, sous le thème « La Malnutrition dans les Pays Membres de l'OCI : Un Piège pour la Pauvreté », **salue** les recommandations de politique suivantes :

- Développer et mettre en œuvre des interventions concernant la nutrition et des interventions sensibles à la nutrition, en particulier envers les femmes en âge de procréer appartenant aux groupes vulnérables,
- Améliorer les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (IYCF),

- Assurer l'accès universel à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement et lancer des campagnes éducatives sur les maladies infectieuses afin d'éliminer toutes formes de dénutrition,
- Assurer l'accès aux aliments sains et nutritifs pour toutes les initiatives locales en formant des capacités d'endurance pour la sécurité alimentaire.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(39))

100- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté, le 5 octobre 2017 à Ankara, sous le thème « Education des Enfants Défavorisés : La Clé pour Échapper à la Pauvreté, **salue** les recommandations de politique suivantes :

- Améliorer l'accès des enfants pauvres et défavorisé à l'éducation en éliminant/réduisant les coûts de scolarité et en développant le transfert de fonds conditionnel et des programmes d'alimentation scolaires,
- Capaciter l'accès des enfants dans les zones rurales et lointaines en créant de nouvelles écoles ou en offrant les frais de transport aux enfants qui vivent dans ces régions,
- Accroître l'accès à l'éducation inclusive aux enfants invalides en formulant un contexte politique et juridique nécessaire, et en leur offrant une meilleure assistance dans l'environnement scolaire,
- Accorder la priorité à l'égalité des sexes et l'équité dans l'accès à l'éducation,
- Mobiliser et optimiser plus de ressources financières et de capital humain dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(40))

101- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement à la Pauvreté, à participer activement à la 11^{ème} Réunion du Groupe de Travail qui sera tiendra le 5 avril 2018 à Ankara sous le thème «*Qualité de l'Éducation dans les Pays Membres de l'OCI*», et sa 12^{ème} Réunion qui se tiendra le 4 octobre 2018 sous le thème «*Développer les capacités et la Formation Professionnelle dans les Pays Membres de l'OCI*» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.

102- **Félicite** les efforts de l'Indonésie, ainsi que ceux de la Malaisie et la Turquie pour la

mise en œuvre réussie du projet intitulé « Développer des initiatives locales pour l'allègement de la pauvreté grâce à des moyens de subsistance durables communautaires dans les pays membres de l'OCI » au sein du troisième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2016.

103- **Félicite également** les efforts de l'Albanie, de la Gambie, de l'Indonésie et du Surinam pour les projets suivants mis en œuvre en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du financement de projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Création d'une Feuille de Route pour un Service Social Intégré pour le Logement» mis en œuvre par l'Albanie en partenariat avec la Turquie et l'Azerbaïdjan,
- Le Projet intitulé «Formation sur l'Entrepreneuriat et la Gestion des Petites Entreprises pour les Femmes en Gambie, au Sénégal et au Sierra Leone» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sierra Leone et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcer les Moyens de Subsistance Locales et Durables pour Activer les Pauvres en Ouvrant une Voie de Marketing par le Commerce Électronique» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec la Turquie et la Malaisie,
- Le Projet intitulé « La Professionnalisation de la Garde d'Enfants dans Certains Pays de l'OCI » mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec le Nigeria et la Guyane.

i) Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)

104- **Félicite** les Pays Membres qui ont récemment contribué au FSID, **réitère sa demande** aux Pays Membres engagés auprès du FSID de respecter leurs engagements, et a fait appel aux pays membres qui ne se sont pas encore engagés auprès du FSID de s'y engager en vue de permettre au Fonds de financer plus de projets de développement dans les Pays Membres et **demande également** aux Pays Membres d'envisager de faire des engagements supplémentaires sur base de volontariat.

105- **Prend note** des observations des Pays Membres concernant l'amélioration de la performance du Fonds quant à l'allègement de la pauvreté entre autres, en augmentant la base du projet et la portée du Fonds en se concentrant sur un plus grand nombre de projets notamment les petits/moyens projets subventionnés, et **demande** au FSID de prendre en compte ces observations lors de la planification de ses futurs programmes et activités.

106- **Demande également** au FSID d'intensifier ses efforts pour la mobilisation des ressources provenant de différentes sources, y compris le secteur privé dans les États Membres.

107- **Félicite** les efforts déployés par la Banque Islamique de Développement (BID) pour mobiliser des ressources provenant de différentes institutions de financement pour la mise en œuvre du Programme Spécial du Développement d'Afrique (PSDA).

108- Rappelant les résolutions pertinentes des 31^{ème} et 32^{ème} Sessions du COMCEC, **réitère sa demande** à la BID de finaliser l'affectation du financement au projet de renforcement des capacités du SESRIC pour la finalisation réussie du Programme du Coton de l'OCI.

ii) Programme de l'EPF-OCI

109- **Apprécie** les efforts continus du SESRIC pour lancer et mettre en œuvre divers programmes de renforcement des capacités et des cours de formation dans différents domaines et centres d'intérêt pour les États Membres, en vue de renforcer les capacités et la qualité des ressources humaines dans ces pays, et **appelle** le SESRIC à mobiliser davantage de ressources financières pour le programme.

110- **Prenant note** du rapport présenté par le SESRIC sur le Programme de l'EPF-OCI et appréciant la contribution du SESRIC dans la mise en place d'un Centre de Formation Professionnelle à l'Université Islamique en Ouganda, **demande** au SESRIC et à d'autres Institutions de l'OCI de déployer des efforts dans la mise en place d'une capacité similaire au sein de l'Université Islamique prévue à Kaboul.

111- **Appelle** les États Membres à participer et à soutenir les différents programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans le cadre du Programme de l'EPF-OCI.

iii) Mise en Œuvre des ODD

112- Rappelant la résolution pertinente de la 32^{ème} Session du COMCEC, **prend note** de la liste des activités des Institutions pertinentes de l'OCI liées aux ODD et regroupées par le Bureau de Coordination du COMCEC vers la mise en œuvre des ODD par les États Membres et **appelle** les États Membres et les Institutions compétentes de l'OCI de suivre de près et de participer à ces activités.

113- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de continuer à compiler les activités liées aux ODD des institutions pertinentes de l'OCI et de soumettre la liste aux Sessions annuelles du COMCEC.

114- **Prenant note avec satisfaction** du rapport présenté par SESRIC sur l'Enquête de Tendances sur les Priorités des ODD des Pays Membres de l'OCI, **invite** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à compléter l'Enquête de Tendances sur les Priorités ODD des Pays Membres de l'OCI " conçu et diffusé par le SESRIC et **demande** au SESRIC de soumettre un rapport sur les résultats de l'enquête à la 34^{ème} Réunion du Comité de Suivi et à la 34^{ème} Session du COMCEC.

Renforcement de la Coopération Financière (Ordre du jour : Point 11)

115- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 8^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, le 30 mars 2017 à Ankara sous le thème «Amélioration de la Gestion de la Dette Publique dans les pays membres de l'OCI», **salue** ses recommandations de politique :

- Renforcer/établir une Unité de Gestion des Dettes Publiques indépendante, ayant des fonctions bien définies et une stratégie spécifique sur la gestion des dettes,
- Développer/améliorer le marché de la dette nationale,
- Élargir et diversifier la base créancière,
- Allonger la maturité moyenne de la dette publique,
- Appliquer des méthodes de gestion des risques macroéconomiques.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(48))

116- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière le 26 octobre 2017 à Ankara sous le thème «Diversification des Instruments Financiers Islamiques», **salue** ses recommandations de politique :

- Améliorer l'Infrastructure des Finances Islamiques par le Développement Nécessaire de Cadres de travail Légal et Règlementaire pour chacune de ses Composantes, notamment les Banques Islamiques, Marchés de Capitaux Islamiques et Takaful, afin de Créer un Environnement Favorable aux Finances Islamiques,

- Développer un Cadre de Gouvernance Sain et Efficace sur le plan National et Consolider la Coordination des Normes de Gouvernance de la Charia et des Politiques à travers les Différentes Juridictions,
- Etablir/Développer les Normes d'Évaluation Minimales des Finances Islamiques,
- Renforcer le Capital Humain dans les Finances Islamiques dans les Pays Membres de l'OCI en Favorisant les programmes/projets de Littératie et de Sensibilisation par les Gouvernements, des Universités et du Secteur Privé,
- Faciliter le Partage des Expériences entre les Pays Membres de l'OCI dans les sous-secteurs de l'Industrie des Finances Islamiques pour une Croissance Durable et Harmonisée de l'Industrie.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(49))

117- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, à participer activement à la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 29 mars 2018 à Ankara sous le thème «Rôle des Sukuk dans les Marchés de Capitaux Islamiques», et sa 11^{ème} Réunion qui se tiendra le 25 octobre 2018 sous le thème «Gestion de Fonds Islamiques» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière.

118- **Félicite** les efforts de la Gambie, en collaboration avec le Nigeria et le Sierra Leone pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé « Vers un cadre institutionnel amélioré pour la finance islamique » au sein du troisième appel du projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC.

i) Forum des Bourses de Valeur des États Membres de l'OCI

119- **Salue** le rapport de la Onzième Réunion du Forum, qui a eu lieu à Borsa İstanbul le 31 octobre 2017 à İstanbul.

120- **Prend note** du rapport de la 11^{ème} Réunion du Forum de la Bourse des États Membres de l'OCI sur les diverses options concernant la réalisation de la plateforme de commerce et de compensation d'or très performante sur Internet avec comme ultime objectif d'établir une plateforme/échange d'or parmi les Pays membres volontaires, et **demande** au Secrétariat du Forum de finaliser le travail nécessaire et de rapporter sur les progrès accomplis à la 34^{ème} Réunion du Comité de Suivi et à la 34^{ème} Session du COMCEC.

121- **Invite** les États Membres intéressés à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum pour finaliser travaux nécessaires en accélérant le processus d'intégration des échanges et d'harmonisation des cadres réglementaires.

122- **Salue** la proposition de Borsa İstanbul en tant que Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI, d'accueillir la 12^{ème} Réunion du Forum en 2018 à İstanbul et **demande** à tous les États Membres de prendre part activement à cette Réunion.

123- **Demande** aux États Membres et à la BID de soutenir la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC et de ses sous-indices.

ii) Coopération entre les Organismes de Réglementation des Marchés de Capitaux

124- **Salue** le rapport de la 6^{ème} Réunion du Forum, qui a été accueilli par le Conseil des Marchés des Capitaux de la République de Turquie le 31 octobre 2017 à İstanbul.

125- **Rappelant** la résolution pertinente de la 32^{ème} Session du COMCEC, la Session **prend note** de l'information du Forum / Secrétariat du Forum sur la mise en place de la plateforme électronique du COMCEC Real Estate sur les propriétés / COMCEC Real Estate Exchange parmi les États Membres intéressés de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum / du Forum et au Trésor turc de finaliser les préparatifs juridiques, administratifs et technologiques nécessaires pour la mise en place de la plateforme électronique du COMCEC sur les propriétés avant la 34^{ème} Session du COMCEC et de soumettre un rapport intérimaire à la 34^{ème} Réunion du Comité de Suivi sur les progrès accomplis.

126- **Appelle** les États Membres intéressés à participer activement à la mise en place de la plate-forme électronique du COMCEC sur les propriétés et les invite à identifier leurs autorités et d'en informer le Secrétariat du Forum avant la 34^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC

127- **Salue** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs du Marché des Capitaux du COMCEC et notamment le Renforcement des Capacités, de Développement des Marchés et Littératie Financière et **appelle** les États Membres à soutenir les efforts du Forum en participant à ses réunions, en contribuant à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

128- **Salue** l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 7^{ème} Réunion du Forum en 2018 à İstanbul et **demande** à tous les États Membres de participer activement à cette Réunion et se félicite également de l'offre de la Banque Centrale de Turquie d'accueillir sa 16^{ème} réunion en 2018.

iii) Coopération entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires

129- **Salue aussi** l'organisation de la 15^{ème} Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres de l'OCI les 21-22 septembre 2017, accueillie par la Banque Centrale de Turquie à Bodrum/Turquie, et **salue également** l'offre de la Banque Centrale de la Turquie d'accueillir sa 16^{ème} Réunion en 2018.

130- **Salue également** l'offre de la Banque Centrale de Turquie d'accueillir la prochaine Réunion annuelle en Turquie et **demande** à tous les États Membres de participer activement aux prochaines Réunions.

131- **Félicite** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des États Membres sur les différents aspects de la coopération et **demande** au SESRIC de poursuivre l'organisation de telles activités pour les institutions compétentes des États Membres.

Échange de Vues sur «l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux entre les Pays Membres de l'OCI» (Ordre du jour : Point 12)

132- **Adopte** la Déclaration Ministérielle du COMCEC sur l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux au sein des Etats Membres de l'OCI.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/33-17/D(23))

Thème de la prochaine Session d'Échange de Vues

133- **Décide** que « Faciliter les Échanges Commerciaux : Améliorer les Systèmes de Gestion des Risques aux Douanes dans les États Membres de l'OCI » sera le thème de la Session d'Échange de Vues lors de la 34^{ème} Session du COMCEC et **demande** du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce lors de sa 11^{ème} Réunion, en collaboration avec les Institutions compétentes de l'OCI, de formuler des recommandations de politique concrètes à ce sujet et d'en faire un rapport à la 34^{ème} Session du COMCEC.

Date de la 34^{ème} Session du COMCEC (Ordre du jour: Point 13)

134- **Décide** que la 34^{ème} Réunion du Comité de Suivi se tiendra les 9-10 mai 2018 à Ankara, Turquie et que la 34^{ème} Session du COMCEC se tiendra les 26-29 novembre 2018 à İstanbul, Turquie.

- III -

**RAPPORT
DE LA TRENTE-TROISIÈME SESSION DU COMCEC**

(İstanbul, du 20 au 23 novembre 2017)

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA TRENTE-TROISIEME SESSION
DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'OCI
(İstanbul, 20-23 novembre 2017)

1. La Trente-Troisième Session du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 20-23 novembre 2017 à İstanbul.

2. Les représentants des Etats Membres suivants de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) ont participé à la Session :

- 1- République Islamique d'Afghanistan
- 2- République d'Albanie
- 3- République Démocratique Populaire d'Algérie
- 4- République d'Azerbaïdjan
- 5- Royaume du Bahrain
- 6- République Populaire du Bangladesh
- 7- République du Bénin
- 8- Brunei Darussalam
- 9- République du Cameroun
- 10- République de Côte d'Ivoire
- 11- République de Djibouti
- 12- République Arabe d'Egypte
- 13- République du Gabon
- 14- République de Gambie
- 15- République de Guinée
- 16- République d'Indonésie
- 17- République Islamique d'Iran
- 18- République d'Irak
- 19- Royaume Hachémite de Jordanie
- 20- État du Koweït
- 21- République Kirghize
- 22- République du Liban
- 23- Libye
- 24- Malaisie
- 25- République des Maldives
- 26- République du Mali

- 27-République Islamique de Mauritanie
- 28-Royaume du Maroc
- 29-République du Niger
- 30-République Fédérale du Nigeria
- 31-Sultanat d'Oman
- 32-République Islamique du Pakistan
- 33-État de Palestine
- 34-État du Qatar
- 35-Royaume de l'Arabie Saoudite
- 36-République du Sénégal
- 37-République de Sierra Leone
- 38-République de Somalie
- 39-République du Soudan
- 40-République du Tadjikistan
- 41-République du Togo
- 42-République de Tunisie
- 43-République de Turquie
- 44-République d'Ouganda
- 45-État des Émirats Arabes Unis
- 46-République du Yémen

3. La Fédération de Russie, le Royaume de Thaïlande et la République turque de Chypre-Nord ont participé à la Session en tant qu'observateurs.

4. La République du Kosovo a participé à la session en tant qu'invitée.

5. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Institutions/Organes suivants de l'OCI étaient présents à la Session :

- 1- Le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique de l'OCI (COMSTECH)
- 2- Comité Permanent pour l'Information et Les Affaires Culturelles (COMIAC)
- 3- Le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC)
- 4- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- 5- Le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA)
- 6- L'Institut de de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)
- 7- Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID)
- 8- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA)

- 9- L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (OAIA)
- 10- Fédération des Entrepreneurs des Pays Islamiques (FEPI)
- 11- Université Islamique de la Technologie (UIT)
- 12- Association des Institutions Nationales de Financement du Développement dans les Pays Membres de la Banque Islamique de Développement (ADFIMI)

6. Des représentants des organisations internationales suivantes ont également assisté à la Session Ministérielle et aux Sessions Spéciales :

- 1- Groupe des Huit Pays en Développement (D-8)
- 2- Organisation de la Coopération Économique (OCE)
- 3- Organisation pour la Coopération Économique et Commerciale et la Banque de Développement (ECOBANK)
- 4- Conseil de Coopération du Golfe (CCG)

(Une copie de la liste des Participants à la Trente-Troisième Session du COMCEC figure en Annexe I.)

7. La Réunion des Hauts Fonctionnaires du COMCEC précédant la Session Ministérielle s'est tenue les 20 et 21 novembre 2017 sous la présidence de S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI. Les Hauts Fonctionnaires ont délibéré sur les points de l'ordre du jour et ont préparé les Projets de Résolution pour examen par la Session ministérielle.

Session d'Ouverture

8. La Cérémonie d'Ouverture de la Trente-troisième Session du COMCEC s'est tenue le 22 novembre 2017 sous la présidence de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

9. Accueillant les délégués, S.E. ERDOĞAN a mis l'accent sur l'importance de la consultation dans l'Islam, en rappelant un verset du Saint Coran, qui est "A travers la consultation, on arrive à de meilleurs résultats" et dans un verset du Hadith du Prophète Mohammad (Que la Paix Soit sur Lui) "celui qui, dans l'exécution d'une tâche, consulte une personne adepte, méritera le meilleur des résultats," toutefois S.E. ERDOĞAN a souligné que pour que ces délibérations atteignent l'objectif visé lors de la réunion, elles doivent être sincères, et de plus les décisions prises doivent être mises en œuvre et réalisées.

10. S.E. ERDOĞAN a également exprimé que le monde islamique traverse, ces dernières années, une période de troubles économiques, politiques et sociaux, malgré le

fait qu'il dispose d'un potentiel important en ce qui concerne la population, les ressources naturelles et la géographie. A cet égard, S.E. ERDOĞAN a souligné l'importance d'utiliser ce potentiel correctement en transformant la géographie islamique en une base manufacturière remarquable en prenant les pas nécessaires pour le développement économique, technologique et culturel et produire un modèle à cet effet.

11. S.E. ERDOĞAN a poursuivi sa déclaration en soulignant l'importance d'utiliser tous les moyens existants, en particulier le COMCEC, dans le cadre duquel les activités de coopération ont pris un élan important depuis la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie du COMCEC en 2013. S.E. ERDOĞAN a appelé les pays membres à participer activement aux Groupes de Travail du COMCEC et à bénéficier plus activement du Financement de Projets du COMCEC, qui sont deux mécanismes de la Stratégie du COMCEC pour mobiliser les ressources institutionnelles et humaines des Pays Membres.

12. S.E. ERDOĞAN a également évoqué les efforts en cours pour la réalisation de certains projets importants du COMCEC. Ainsi, S.E. ERDOĞAN a invité tous les Pays Membres concernés à prendre des mesures pour la mise en œuvre opérationnelle du Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI). En outre, tout en augmentant le commerce et les investissements entre les Pays Membres, S.E. ERDOĞAN a souligné l'importance du développement de leur capacité à résoudre leurs propres défis. Dans cette perspective, S.E. ERDOĞAN a exprimé que la création du Centre d'Arbitrage de l'OCI permettrait une résolution rapide et la moins coûteuse des différends commerciaux et d'investissement.

13. S.E. ERDOĞAN a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux jeunes générations, qui fournissent l'assurance pour l'avenir. En conséquence, cela peut être réalisé en éduquant des individus qualifiés et qui ont confiance en soi.

14. Avant de conclure son discours, S.E. ERDOĞAN a souligné l'importance du thème de la Session Ministérielle de cette année qui est «Améliorer les Corridors de Transport Transnationaux dans les Pays Membres de l'OCI».

(Une copie du Message du Président Recep Tayyip ERDOĞAN figure en Annexe II.)

15. Suite au Discours Inaugural prononcé par S.E. ERDOĞAN, le Secrétaire Général de l'OCI a prononcé une déclaration lors de la Cérémonie d'ouverture.

16. Son Excellence le Dr. Yousef Al-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'OCI, a remercié le Gouvernement de la République de Turquie pour l'hospitalité traditionnelle et les excellentes dispositions prises pour le succès de cet événement annuel. S.E. Al-OTHAIMEEN a souligné la volonté du Secrétariat Général d'accorder une plus grande priorité au programme socio-économique de l'Organisation tel qu'énoncé dans le Programme d'Action de l'OCI 2025, adopté lors du 13^{ème} Sommet de l'OCI tenu à

Istanbul, République de Turquie, en avril 2016. S.E. Al-OTHAIMEEN a exprimé que les activités de coopération de l'OCI dans divers domaines, y compris la promotion et le financement du commerce ainsi que les infrastructures transfrontalières pour le commerce et l'investissement, ont eu un impact positif sur le développement socio-économique des États membres.

17. S.E. Al-OTHAIMEEN a également exprimé que les délibérations annuelles dans le cadre du COMCEC transformaient l'OCI en un véritable acteur économique international et contribuaient efficacement à l'agenda mondial sur le développement socio-économique durable.

(Le texte de la Déclaration du Secrétaire Général de l'OCI figure en Annexe III.)

18. Les Chefs des Délégations de l'État du Qatar, du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République Fédérale du Nigeria et de l'État Islamique d'Afghanistan ont prononcé des déclarations au cours de la Cérémonie Inaugurale. Ils ont salué le soutien constant du Gouvernement de la République de Turquie aux activités du COMCEC au cours des années et ont remercié S.E. ERDOĞAN pour ses conseils judicieux et son leadership dans le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI. Soulignant l'importance des corridors de transport transnationaux pour le développement des pays membres, ils ont souligné la nécessité d'approfondir la coopération socio-économique et d'échanger les connaissances dans divers domaines, notamment la science et la technologie.

19. S.E. Dr. Bandar M. H. HAJJAR, Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) a également pris la parole lors de la Session d'Ouverture. S.E. le Dr. HAJJAR a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance aux Pays Membres pour leur soutien permanent aux activités du Groupe de la BID. Il a également informé les délégations des projets importants dans le domaine des corridors de transport, à savoir le corridor routier transsaharien et le corridor ferroviaire Kazakhstan-Turkménistan-Iran, pour la réalisation desquels la Banque a apporté un soutien financier.

(Le texte de la Déclaration du Président du Groupe de la (BID) figure en Annexe IV.)

20. M. Rifat HİSARCIKLIOĞLU, Président de l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie et le Vice-Président de la Chambre Islamique du Commerce d'Industrie et d'Agriculture ont prononcé un discours durant la Session d'Ouverture. M. HİSARCIKLIOĞLU a souligné l'importance de promouvoir la solidarité entre les Pays Membres pour l'expansion du Commerce Intra-OCI et la réalisation du potentiel du secteur privé à cet égard.

21. Une cérémonie spéciale de signature a eu lieu lors de la Cérémonie Inaugurale de la Session Ministérielle. 2 accords de prêts furent signés entre le Sous-Secrétaire du Trésor de la Turquie et le Groupe de la BID. S.E. Mehmet ŞİMŞEK Premier Ministre Adjoint de la République de Turquie et S.E. Bandar HAJJAR ont signé les accords de prêt susmentionnés.

22. A la suite de la Cérémonie Inaugurale, S.E. le Président Recep Tayyip ERDOĞAN a reçu les Chefs de Délégations.

Session de Travail Ministérielle

23. La Session de Travail Ministérielle de la Trente-Troisième Session du COMCEC s'est tenue le 22 novembre 2017 sous la présidence de S.E. Lütfi ELVAN, Ministre du Développement de la République de Turquie.

24. La Session a adopté l'Ordre du Jour de la Trente-Troisième Session du COMCEC.

25. Suite à l'adoption de l'ordre du jour, S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires (RHF) a informé la Session des résultats de la RHF et des recommandations de la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications sur «l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux entre les États Membres de l'OCI : l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires (RHF) a informé la Session des résultats de la RHF et des recommandations de la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications sur «l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux entre les États Membres de l'OCI : Concepts et Cas» examinés par la RHF et soumis pour considération à la Session Ministérielle.

26. S.E. Ibrahim Yousif Mohamed ABDALLA, Ministre d'État aux Transports, Routes et Ponts a prononcé un discours introductif sur l'amélioration des corridors de transport transnationaux. S.E. ABDALLA a souligné l'importance d'avoir des corridors de transport ayant un bon fonctionnement pour améliorer le commerce et le développement économique. Ensuite S.E. ABDALLA a souligné que le projet ferroviaire Dakar-Port Soudan est particulièrement important pour faciliter le commerce et l'investissement dans les pays qui longent la route ferroviaire route.

27. Suite à la présentation de S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, la 33^{ème} Session d'Échange de Vues du COMCEC s'est tenue sous le thème «L'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux entre les Pays Membres de l'OCI.»

28. S.E. Dr. Bandar M. H. HAJJAR, Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), a prononcé une déclaration sur l'importance des corridors de

transport transnationaux pour les efforts de développement déployés par les Pays Membres. Dans ce contexte, S.E. HAJJAR a mentionné l'importance de développer des corridors inter-pays et de promouvoir la connectivité régionale pour renforcer l'intégration régionale des Pays Membres ainsi que d'améliorer la connexion des pays enclavés aux ports internationaux et aux routes maritimes.

29. Par la suite, les Ministres et les chefs des délégations des Pays Membres ont fait des présentations sur les expériences de leurs pays en matière de corridors de transport transnationaux dans les Pays Membres.

Événements en Marge / Session Spéciale

30. La 31^{ème} Réunion du Comité de Session s'est tenue le 19 novembre 2017 en tant qu'événement en marge avec la participation des Institutions pertinentes de l'OCI.

(Une copie du rapport de la 31^{ème} Réunion du Comité de Session figure en Annexe V.)

31. L'événement en marge du «Financement de Projet du COMCEC : sur les Expériences des Propriétaires du Projet» a été réalisé le 21 novembre 2017. Au cours de l'événement, les propriétaires des projets financés, approuvés dans le cadre du troisième appel de projets du Financement de Projets du COMCEC ont fait des présentations sur la mise en œuvre de leurs projets.

32. La Session Spéciale sur les « Perspectives du Secteur Privé sur les Corridors de Transport Transnationaux » s'est tenue le 23 novembre 2017. Le modérateur de la session, M.Turgut ERKESKİN, Président de Logistics Business Council, Foreign Economic Relations Board de Turquie (DEİK). Les conférenciers de la session spéciale étaient comme suit : M. François DAVENNE, Secrétaire Général de l'Organisation Intergouvernementale pour les Transports Internationaux Ferroviaires (OTIF), M. Majid Sabbagh KERMANI, Directeur d'ICD, du Groupe BID, M. Medih DİZDAR, Directeur d'Oyak-Renault.

33. La Session Spéciale sur la «Gouvernance des corridors de transport transnationaux : une Perspective de Gestion» s'est tenue le 23 novembre 2017. Le modérateur de la Session était M. Mircea CIOPRAGA, Secrétaire Général de TRACECA. M. Elias Leju LEONARDO, Directeur du Contrôle et de l'Évaluation du NCTTCA, M. Ali Haider ALTAF, Directeur du Secrétariat ETS SAARC et M. Sinan KUŞÇU, Directeur Général Adjoint du Ministère du Transport, des Affaires Maritimes et des Communications de la République de Turquie ont pris la parole lors de cette session spéciale.

34. La Session Spéciale sur «l'Impact Économique des Corridors de Transport Transnationaux » s'est tenue le 23 ^{novembre} 2017. Prof. Roger VICKERMAN de l'Université de Kent était le modérateur de la session. Les conférenciers de la session spéciale étaient comme suit : Prof. Eduardo HADDAD, de l'Université de Sao Paulo,

Prof. Euijune KIM, de l'Université Nationale de Séoul et Prof. Carolina Cosculluela MARTÍNEZ, de l'Université du Roi Juan Carlos.

35. La Session Spéciale sur «Développer des Corridors de Transport Transnationaux Spéciaux» s'est tenue le 23 novembre 2017. Le modérateur de la Session était S.E. Ibrahim Yousif Mohamed ABDALLA, Ministre d'État aux Transports, Routes et Ponts. Les autres conférenciers de la session étaient S.E. Hamid OPELOYERU, Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation de Coopération Islamique ; Prof. James Jixian WANG, du Centre de Recherche One-Belt-One-Road de l'Université Municipale de Hong Kong et M. Cavid QURBANOV, Président du Chemin de Fer d'Azerbaïdjan.

36. Le Forum sur les Corridors de Transport Transnationaux s'est tenu le 23^{novembre} 2017. Prof. Roger VICKERMAN de l'Université de Kent était le modérateur de la session. Les conférenciers de la session spéciale étaient comme suit : S.E. Ibrahim Yousif Mohamed ABDALLA, Ministre d'État aux Transports, Routes et Ponts, et M. Turgut ERKESKİN, Président de Logistics Business Council, Foreign Economic Relations Board de Turquie (DEİK) et M. Mircea CIOPRAGA, Secrétaire Général de TRACECA.

37. En marge de la 33^{ème} session du COMCEC, l'Exposition du Financement de Projets du COMCEC s'est déroulée les 20 -23 novembre 2017.

Session de Clôture:

38. La Session de Clôture de la Trente-Troisième Session du COMCEC s'est tenue le 23 novembre 2017 sous la présidence de S.E. Lütfi ELVAN, Ministre du Développement de la République de Turquie.

39. S.E. Yousaf JUNAID, Rapporteur de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, a résumé les résultats de la Réunion des Hauts Fonctionnaires et la Déclaration Ministérielle sur l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux dans les États Membres de l'OIC, et a souligné certains points saillants dans les Résolutions et la Déclaration.

40. La Session a adopté la Résolution OIC / COMCEC / 33-17 / RES. et la Déclaration Ministérielle sur l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux dans les États Membres de l'OIC.

41. S.E. l'Ambassadeur Hameed OPELOYERU, Secrétaire Général Adjoint, a lu le message de H.E. le Dr. Yousef Al-OTHAIMÉEN, Secrétaire Général de l'OIC. Dans son message, S.E. M. Al-OTHAIMÉEN a félicité la République de Turquie pour avoir accueilli la 33^{ème} Session du COMCEC et à tous les participants pour la conclusion réussie de la Session.

42. S.E. Salim MUSLUMOV, Ministre du Travail et de la Protection sociale de la République d'Azerbaïdjan, a fait une déclaration au nom de tous les pays Membres Participants. Son Excellence le Ministre a remercié le Gouvernement de la République de Turquie, toutes les institutions de l'OCI et autres institutions pour avoir contribué à la conclusion réussie de la 33^{ème} Session du COMCEC. S.E. MUSLUMOV a souligné la nécessité d'une coopération et d'une solidarité actives entre les Pays Membres en cette période difficile. S.E. MUSLUMOV a également souligné l'importance du Centre du travail de l'OCI pour renforcer la coopération dans ce domaine important. Son Excellence a également remercié le Gouvernement de la République de Turquie pour la chaleureuse hospitalité offerte à toutes les délégations.

43. S.E. Lütfi ELVAN, Ministre du Développement de la République de Turquie, a prononcé le discours de clôture de la Session. Citant le fameux hadith du Prophète Mahomet (Que la Paix Soit sur Lui) "Engagez-vous dans le commerce, parce que les neuf dixièmes (quatre vingt dix pour cent) du rizq (subsistance) est dérivé du commerce" et soulignant le rôle critique du commerce pour le développement économique, S.E. ELVAN s'est déclaré préoccupé par la forte baisse des exportations des Pays Membres au cours des quatre dernières années. S.E. ELVAN a également souligné que les Pays Membres doivent prendre toutes les mesures requises pour la diversification économique et pour réduire leur dépendance vis-à-vis des matières premières et des marchandises uniques. S.E. ELVAN a souligné l'importance du SPC-OCI, qui peut être utilisé comme un outil important pour éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires, faciliter l'intégration régionale et ainsi augmenter le commerce entre les Pays Membres.

44. S.E. ELVAN a également déclaré que des corridors de transport efficaces ont un rôle indispensable à jouer pour relier les pays et les régions. En conséquence, S.E. ELVAN a déclaré que les corridors de transport relient les ports maritimes aux marchés intérieurs et relient les pays et régions enclavés aux autres. De plus, S.E. ELVAN a souligné que l'amélioration des corridors de transport réduit les temps de transit et réduit les coûts du transport de marchandises entre les sites éloignés. Tout cela est essentiel pour stimuler notre compétitivité.

45. S.E. Lütfi ELVAN a conclu sa déclaration en exprimant l'importance de la participation active des Pays Membres à divers programmes et projets de coopération menés dans le cadre du COMCEC.

(Le texte de la Déclaration de Clôture de S.E. Lütfi ELVAN figure en Annexe VI.)

46. Tous les documents soumis à la 33^{ème} Session du COMCEC seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

A N N E X E S

ANNEXE

1

Original: Anglais

**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA TRENTE TROISIÈME RÉUNION DU COMCEC**

(Istanbul, 20-23 November 2017)

A. MEMBER COUNTRIES OF THE OIC

ISLAMIC REPUBLIC OF AFGHANISTAN

- H.E. Dr. MOHAMMAD MUSTAFA MASTOOR
Minister, Ministry of Economy
- Mr. ALI AHMAD SAADAT
Regional Development Director of the Minister of Economy
- Mr. HOMAYOUN SEDDIQ
Senior Advisor to the Minister of Economy

REPUBLIC OF ALBANIA

- H.E. ELTON LEANDRO HAXHI
Deputy Minister, Ministry of Finance and Economy, Republic Albania
- H.E. ENIS ALIKO
Deputy Minister, Ministry of Infrastructure and Energy of the Republic of Albania

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- H.E. Amb. LAHSSAN BOUFARES
Ambassador, Embassy of Algeria in Ankara
- Ms. BAHIA LEB CIR
Consul General, Consulate General of Algeria in Istanbul
- Mr. DJAMEL ALILI
Director, Ministry of Tourism and Handicrafts
- Mr. ABDELHAMID BELLAHDA
Deputy Director, Ministry of Commerce
- Ms. KARIMA AMEUR
Head of Office, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- H.E. SALIM MUSLUMOV
Minister, Ministry of Labour and Social Protection of Population
- H.E. ELMIR VALIZADA
Deputy Minister, Ministry of Transport, Communications and High Technologies
- Mr. NICAT MIKAYILOV
Senior Advisor, Ministry of Transportation, Communications and High Technologies

- Mr. PARVIZ SAFAROV
Head of International Relations Department, Ministry of Labour and Social Protection of Population
- Mr. RASUL OMAROV
Deputy Permanent Representative, Cozzeet to the OIC
- Mr. IGBAL HAJIYEV
Assistant of the Minister, Ministry of Labour and Social Protection of Population

KINGDOM OF BAHRAIN

- H.E. Amb. IBRAHIM YOUSIF AL-ABDULLA
Ambassador, Embassy of Bahrain in Ankara
- Ms. EMAN AL DOSERI
Undersecretary Assistant, Ministry of Industry, Commerce and Tourism
- Mr. MOHAMED AHMED ALHEJAZI
First Secretary Ministry of Foreign Affairs Bahrain, Embassy of Bahrain in Ankara
- Mr. KOMAIL ABDULLA RAMADHAN
Third Secretary, Embassy of Bahrain in Ankara
- Mr. OMER DURAN
Consuller Assistant

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- Mr. MONIRUL ISLAM
Additional Secretary, Road Transport and Highways Division
- Mr. MD HEMAYET HUSSAIN

Joint Secretary, Ministry of Agriculture
- Mr. MOHAMMAD MONIRUL ISLAM
Consul General, Consulate General of the Bangladesh in İstanbul
- Mr. SHELLEY SALEHIN
Counsellor, Embassy of Bangladesh in Ankara
- Mr. MD. ABUL AMIN
Senior Assistant Secretary, Ministry of Civil Aviation and Tourism
- Mr. MD MAHABUBUR RAHMAN
Vice Consul General, Consulate General of Bangladesh in İstanbul
- Ms. NAZIA HASAN KHANDOKER
Officer, FBCCI

REPUBLIC OF BENIN

- H.E. Amb. ISSIRADJOU GOMINA IBRAHIM
Ambassador, Embassy of Benin in Ankara
- Mr. ROGER GNAHO
Economic and Trade Attache, Embassy of Benin in Ankara

- Mr. RUFIMU SUSTHEME D'ALMEIDA
Chief of Benin Delegation, Ministry of Planning and Development

BRUNEI DARUSSALAM

- Ms. NORASHIKIN JOHARI
Deputy Permanent Secretary, Ministry of Foreign Affairs and Trade
- Mr. YUSDIMAN SAMAN
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs and Trade
- Ms. NOORHAZEERAH HAJI ARIFFIN
Second Secretary, Ministry of Foreign Affairs and Trade
- Mr. SALLEH JAAFAR
Attache, Embassy of Brunei in Ankara

REPUBLIC OF CAMEROON

- H.E. Amb. IYA TIDJANI
Ambassador, Permanent Representative to OIC, Embassy of Cameroon in Riyadh
- Mr. OSMAN MERZECI
Honorary Consul, Consulate General of Cameroon in Istanbul
- Mr. M. BOUBA AOSSINE
Counsellor, Ministry of Commerce
- Mr. GERARD MARIE MESSINA
Director Planning, Ministry of Transport
- Mr. CHRISTOPHE BERTRAND BITSE EKOMO
Chief, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. AYOUBA DAMBA
Senior Research Officer, Ministry of Economy, Planning and Regional Development

REPUBLIC OF COTE D'IVOIRE

- H.E. Amb. YACOUBA ATTA
Ambassador, Embassy of Cote D'Ivoire in Turkey
- H.E. Amb. TOURE VAZOUMANA
Ambassador, Permanent Representative to OIC, Embassy of Cote D'Ivoire in Saudi Arabia
- Mr. CHEICK OUMAR OUATTARA
Technical Advisor of the Minister, Ministry of Plan and Development of Cote D'Ivoire
- Mr. BOUNDI DEMBA
Technical Advisor of the Minister, Ministry of Transportation
- Mr. FRANCIS BULAN
Attache, Consulate General of Cote D'ivoire in İstanbul
- Mr. ADINGRA PRINCE-FLORENT MENZAN
First Counsellor, Embassy of Cote D'Ivoire in Ankara
- Mr. SOUMAILA BAMBA
Research Officer, Ministry of Foreign Affairs of Cote D'Ivoire

- Mr. ABDOULAYA HASSANE
Administrative and Financial Assistant, Embassy of Cote D'ivoire in Ankara

REPUBLIC OF DJIBOUTI

- H.E. Amb. ADEN HOUSSEIN ABDILLAHI
Ambassador, Embassy of Djibouti in Ankara
- Mr. MOKTAR MOHAMED MOHAMOUD
First Counsellor, Embassy of Djibouti in Ankara

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- Mr. MOHAMED ELSAYED
Commercial Consul, Consulate General of Egypt in İstanbul
- Mr. HAYTHAM ABDELGHANY
Deputy Commercial Consul, Consulate General of Egypt in İstanbul
- Mr. MOHAMED YEHIA NEGM
Director of International Specialized Agencies, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. MOHAMED EHAB FATHY
Head of Comcec and D-8 Dept. , Ministry of Trade and Industry
- Mr. SAMIR AHMED MAHMOUD KHAMIS
Head of Central Planning Department, Ministry of Transport
- Mr. TAREK ALY SHAHIN
Vice Head of Damietta Port Authority, Damietta Port Authority

REPUBLIC OF GABON

- Ms. ANNIE LAURE MATSEMBA
Counsellor of Minister of Transport and Logistic and Delegation Chef, Ministry of Transportation and Logistic
- Mr. CLEMENT MASSALA MANDONGAULT
First Counsellor, Embassy of Gabon in Ankara

REPUBLIC OF GAMBIA

- H.E. AMADOU SANNEH
Minister, Ministry of Finance and Economic Affairs
- H.E. LAMIN OUSMAN JOBE
Minister, Ministry of Transport, Works and Infrastructure
- H.E. Amb. KEMESENG JAMMEH
Ambassador, Embassy of Gambia in Ankara
- Mr. HADDY NJAI
Undersecretary, Embassy of Gambia in Ankara
- Mr. BAI MADI CEESAY
Director of Budget, Ministry of Finance and Economic Affairs

- Mr. AWA BAH
Director, Embassy of Gambia in Ankara
- Mr. AJI SALLY SAGNIA
Deputy Director, Embassy of Gambia in Ankara
- Mr. SERING MOBOU NJIE
Deputy Head of Mission, Embassy of Gambia in Ankara

REPUBLIC OF GUINEA

- H.E. Amb. DAOUDA BANGOURA
Ambassador, Embassy of the Republic of Guinea in Ankara
- Mr. LAYE DAOUDA KONATE
Chief of Protocol, Embassy of the Republic of Guinea in Ankara

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. BAMBANG P.S. BRODJONEGORO
Minister, Ministry of National Development Planning
- H.E. LEONARD TAMPUBOLON
Deputy Minister for Economic Affairs, Ministry of National Development Planning
- H.E. Amb. WARDANA -
Ambassador, Embassy of Indonesia in Ankara
- Mr. YAHYA RACHMANA HIDAYAT
Director, Ministry of National Development Planning
- Mr. DENY WACHYUDI KURNIA
Director, Ministry of Trade
- Mr. FLORENTINUS KRISTIARTONO
Deputy Director, Ministry of National Development Planning
- Mr. MOCHAMAD JAJULI
Deputy Director, Ministry of Trade
- Mr. MOKHAM MAD KHUSNU
Deputy Director, Ministry of Transportation
- Ms. SHITA HAYU LUKITANINDYAH
First Secretary, Embassy of Indonesia in Ankara
- Mr. ARIANTO CHRISTIAN HARTONO
First Planner Staff, Ministry of National Development Planning Agency of Indonesia
- Ms. ENDANG SOESILOWATY
Officer, Ministry of Trade

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- H.E. MAHMOUD AHMADI
Undersecretary of Trade, Consulate General of Iran in Istanbul
- Mr. KEYVAN ZADEH
Consultant Undersecretary, Consulate General of Iran in Istanbul

- Ms. ZOHREH BAHREHBAR
Deputy Director General, Ministry of Economic Affairs and Finance

REPUBLIC OF IRAQ

- Mr. SAFAA ALFAYYADH
Manager, Ministry of Transport
- Ms. HUDA HADI ABDULABBAS
Engineer, Ministry of Transport
- Ms. ISRAA HANOON ALFURAJI
Engineer, Ministry of Transport

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. JAMIL ALI MUJAHED
Minister, Ministry of Transport
- Dr. EMAD MASALMEH
Counsellor, Embassy of Jordan in Ankara
- Dr. NABEEL MOHAMMAD ZAKI AL TEL
Head of Arab, Asian and African Economic Relation Division/ Foreign Trade Policy
Directorate, Ministry of Industry, Trade&Supply
- Mr. BISLAN JALOUGA
Public Relations Officer, Embassy of Jordan in Ankara

THE STATE OF KUWAIT

- H.E. ANAS KHALED AL SALEH
Deputy Prime Minister, Prime Ministry and Ministry of Finance
- H.E. Amb. GHASSAN YOUSEF AL-ZAWAWI
Ambassador, Embassy of Kuwait in Ankara
- Mr. NABEEL ALABDULJALIL
Assistant Undersecretary, Economic Affairs
- Mr. SHEIKH NIMER ALSABAH
Assistant Undersecretary, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. MOHAMMAD ALMOHAMMAD
Consul General, Consulate General of the State of Kuwait in İstanbul
- Mr. SULTAN ALSUBAIEI
Deputy Consul General, Consulate General of the State of Kuwait in İstanbul
- Mr. NABEEL ALMEZYAD
Director, Ministry of Finance
- Mr. YOUSEF ALFAYYADH
Director of the Office of Management, Ministry of Finance
- Mr. SAAD ALRASHIDI
Head of the OIC Affairs Division, Ministry of Finance

- Mr. ABDULLAH ALHERZ
Head of International Relations Section, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. HABEEB RASHED F.A.F AL DAWILA
Third Secretary, Embassy of Kuwait in Ankara
- Mr. TARIK AKÇAY

KYRGYZ REPUBLIC

- Mr. ERKIN SOPOKOV
Consul General, Consulate General of Kyrgyz Republic in Istanbul
- Ms. ALIMA OKKEVA
Consul, Consulate General of Kyrgyz Republic in Istanbul

REPUBLIC OF LEBANON

- Mr. BACHIR AZZAM
Deputy Consul General, Lebanon Consulate General Istanbul

LIBYA

- H.E. NASER FADLULLAH AWAD SALAN EL DURSI
Minister, Ministry of Economy
- H.E. ABDURRAZAQ MUKHTAR
Ambassador, Libyan Embassy
- Mr. ALI ABURZEG
Principal Clerk, Ministry of Economy
- Mr. MUHAMMED SAID ZREG
Deputy Director, Foreign Affairs
- Mr. ESAM ALMALHOUF

- Mr. ZAARUAH ABDALSSLAM ALAZHARI
Trade Attache, Embassy of Libya in Ankara

MALAYSIA

- H.E. Amb. ABD RAZAK ABDUL WAHAB
Ambassador, Embassy of Malaysia in Ankara
- Mr. IDZHAM ABDUL HAMID
Director, MATRADE Istanbul

REPUBLIC OF MALDIVES

- H.E. ABDUL LATHEEF MOHAMED
State Minister, Ministry of Economic Development
- Mr. AHMED IFTHIKHAR
Director, Ministry of Economic Development

REPUBLIC OF MALI

- H.E. Amb. BIRAHIM SOUMARE
Ambassador, Embassy of Mali in Ankara
- Ms. ASSA SYLLA DIARRAH
Counsellor Technical, Ministry of Commerce
- Mr. YUSUF KAYA
Assistant, Embassy of Mali in Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- H.E. Amb. ABDELKADER AHMEDOU
Ambassador, Embassy of Mauritania in Ankara
- Mr. DHEHBI DHEHBI
First Counselor, Embassy of Mauritania in Ankara
- Mr. MUSTAFA ERENAY
Assistant to the Ambassador, Embassy of Mauritania in Ankara

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E. RAKIYA EDDARHEM
Secretary of State in Charge of Foreign Trade, Minister of Industry, Investment, Trade and the Digital Economy
- Mr. SAID AIT TALEB ALI
Charge D'affaires, Embassy of the Kingdom of Morocco in Ankara
- Mr. MHAMED IFRIQUINE
Consul General, Consulate General of Morocco in İstanbul
- Ms. HANAA BOUCHIKHI
Economic Counsellor, Embassy of the Kingdom of Morocco in Ankara
- Mr. MOHAMED MOUHTADI
Head of the Trade Promotion, Ministry of Industry, Investment, Trade and Digital Economy
- Mr. YOUSSEF BENABDOUH
Desk Officer, Ministry of Industry, Investment, Trade and Digital Economy
- Mr. RIFAT YILMAZ
Personal Assistant, Consulate General of Morocco in Istanbul

REPUBLIC OF NIGER

- H.E. Amb. SALOU ADAMA GAZIBO
Ambassador, Embassy of Niger in Ankara
- Mr. IBRAHIM MAHAMADOU BAKO
Minister Counsellor, Embassy of Niger in Riyadh

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- H.E. KHADIJA BUKAR ABBA IBRAHIM
Minister, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MURTALA JIMOH
Minister Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SABIU ZAKARI
Permanent Secretary, Ministry of Transportation

- Ms. ANTHONIA A. EKPA
Director, Ministry of Transportation
- Mr. ALFRED A. ABAH
Deputy Director, Ministry of Transportation
- Mr. YUSUFU IBRAHIM
Deputy Director, Ministry of Industry, Trade and Investment
- Mr. IBRAHIM AKOPARI AHMED
Deputy Director, Ministry of Industry, Trade and Investment
- Ms. NATHALIA ONYECHE
Second Secretary, Embassy of Nigeria in Ankara
- Ms. HANNATU UBEME BRIGGS
Personal Assistant to Minister, Ministry of Foreign Affairs

SULTANATE OF OMAN

- Mr. TALAL SULAMAN AL RAHBI
Deputy Secretary General, Supreme Council for Planning
- Mr. NASSER AL MANWARI
Charge D'affairs, Embassy of Oman in Ankara
- Mr. IMAD TALIB AL AJAMI
Director of Arab International Organizations Department, Supreme Council for Planning
- Mr. YUSIF AHMED AL GHUSAINI
Head of Arab and Islamic Organizations, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. ALI SAID AL JABRI
Specialist, International Agreements Council of Planning
- Mr. RABEA AL KHALILI
Coordinator, Supreme Council for Planning

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. YOUSAF JUNAID
Consul General, Consulate General of Pakistan in İstanbul
- Mr. SALEEM ULLAH KHAN
Consul, Consulate General of Pakistan in İstanbul
- Mr. IMRAN KHAN
Trade Development Assistant, Consulate General of Pakistan in İstanbul
- Mr. AMIR BARLAS
Public Relations Officer, Consulate General of Pakistan in İstanbul

- Ms. TUNA ÇAKAR
Trade Development Officer, Consulate General of Pakistan in İstanbul

THE STATE OF PALESTINE

- H.E. Amb. MUSTAFA FAED
Ambassador, Embassy of Palestine in Ankara
- Mr. MANAL ALI DASOUQI
Director General of Trade, Ministry of National Economy
- Mr. RAFAT OMAR RAYYAN
Director International Organization Department, Ministry of Economy

STATE OF QATAR

- H.E. SHEIKH AHMED BIN JASSIM BIN MOHAMMED AL THANI
Minister, Ministry of Economy and Trade
- H.E. SALEM MUBARAK AL SHAFI
Ambassador, Embassy of the State of Qatar in Ankara
- Mr. HASSAN ABDULLAH AL MOHANNADI
Economic Consultant, Ministry of Economy and Commerce
- Mr. KHALID HAMAD AL SULAITI
Consul General, Consulate General of Qatar in Istanbul
- Mr. AHMED ALI AHEN
Director of the Department of International Cooperation, Ministry of Economy and Commerce
- Mr. ABDULLAH JASIM AL TAMIMI
Director Office of the Minister of Economy, Embassy of the State of Qatar in Istanbul
- Mr. ABDULLA HAMAD AL NUAIMI
Second Secretary, Embassy of the State of Qatar in Istanbul
- Mr. ZİYAT KÖPRÜLÜ
Expert
- Mr. RASHID ABDULRAHMAN AL ANSARI
Protocol Officer
- Mr. HÜSEYİN PATEL
Public Relations Officer

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. MAJED BIN ABDULLAH AL QASABI
Minister, Ministry of Trade and Investment
- H.E. YASSER SULIMAN AL DAWOOD
Deputy Minister, Ministry of Transport
- H.E. SAAD BIN OTHMAN AL KASABI
Governor, SASO

- H.E. Amb. WALEED A. ALKHEREJI
Ambassador, Embassy of Saudi Arabia in Ankara
- H.E. MAJED RAFED ALARQOUBI
Undersecretary, Ministry of Transport
- Mr. MOHAMMED IBRAHIM ALOTAIBI
Consul General, Consulate General of Saudi Arabia in İstanbul
- Mr. KEMAL SAID
Counsellor to the Minister, Ministry of Trade and Investment
- Mr. SAMI AL-ZUBUN
General Manager, Ministry of Trade and Investment
- Mr. HADEL AL-SULTAN
General Manager, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SAAD AL-AJLAN
General Manager, Ministry of Environment, Water and Agriculture
- Mr. NAIF AL-MUTEYRI
President of Department, General Authority for Tourism and National Heritage
- Mr. FAWAZ AL GHAMIDI
Commercial Attache, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. MAGED ALKADI
Vice Commercial Attache, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. SALEH AL HUSAINI
Permanent Representative, World Trade Organization
- Mr. SAMI ABDULAZIZ AL-DAMIGH
Consultant, Ministry of Labor and Social Development
- Mr. HASIN AL RASID
Expert, Ministry of Trade and Investment
- Mr. AYŞEGÜL BAKIR
Commercial Specialist, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. FAYEZ AL HEMAIDHI
Economic Researcher, Ministry of Finance
- Mr. FATAMAH NASAR ALGHALABI
Secretary of Consul General, Consulate General of Saudi Arabia in İstanbul
- Ms. SARAH ALGHALBI
Administrative Assistant, Ministry of Commerce and Investment
- Mr. ABDULRAHMAN ALHUSSIN
Protocol, Consulate General of Saudi Arabia in İstanbul
- Mr. HAIFA TARIK AJEEB
Protocol, Consulate General of Saudi Arabia in İstanbul
- Mr. SULTAN AL-RAWAJI
Officer, Ministry of Trade and Investment

- Mr. SOCRAT FAWZI
Translator, Consulate General of Saudi Arabia in İstanbul
- Mr. AHMED EL ENAZI

- Mr. ALMOQBEL ABDULLAH NASSER

- Mr. HUSSIN EED H. ALRASHEED

- Mr. KHALID ALHARTHI

- Mr. MOHAMMED ABDULAZIZ AL-ABDULJABBAR
Assistant Deputy Minister, Ministry of Trade and Investment
- Mr. MUHAMMED AL TAWALA

- Mr. SAMI ABDULAZIZ AZZEBIN

REPUBLIC OF SENEGAL

- Mr. MAKHTAR LAKH DAKAR
Secretary General, Ministry of Commerce, Informal Sector, Small and Medium Entreprises
- Mr. CHEIKH DIALLO
Minister Counsellor, Embassy of Senegal in Ankara
- Mr. AMADOU NDAW
First Counsellor, Embassy of Senegal in Ankara

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

- Mr. SULAY MANAH KPUKUMU
Charge D'affaires, Permanent Mission of Sierra Leone to the OIC
- H.E. Dr. SAO KPATO HANNAH ISATTA MAX KHYNE
Assistant Director General, Policy and Technical Cooperation, Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation
- Mr. KALIE SILLAH
Principal Policy Analyst, Foreign Affairs and Int. Cooperation

REPUBLIC OF SOMALIA

- H.E. MOHAMED ABDULLAHI SALAT
Minister, Ministry of Transport
- H.E. FAHMA AHMED NUR
Deputy Minister, Ministry of Planning, Investment and Economic Development
- H.E. Amb. ABDIRAZAK ABDI
Ambassador, Permanent Mission to the OIC
- H.E. Amb. JAMA ABDULLAHI MOHAMED
Ambassador, Embassy of Somalia Federal Republic in Ankara

- Mr. ABDI ASHKIR JAMA
General Manager, Airport Administration and Security
- Mr. YUSUF AHMED HASSAN
Commercial Attache, Embassy of Somalia in Ankara
- Mr. YUSUF ABDI ABDILAHI
Director of Civil Aviation, Ministry of Aviation
- Mr. GULED MOHAMMAD HASSAN
Director of Protocol, Ministry of Aviation
- Mr. ZAKARIA ABDULLAHI HASSAN
Deputy Director of Development Cooperation, Ministry of Planning, Investment and Economic Development
- Mr. ABDIAZIZ AHMED SIAD
Focal Point, Ministry of Planning, Investment and Economic Development
- Ms. AMINA MOHAMED MOHAMUD

REPUBLIC OF SUDAN

- H.E. IBRAHIM YOUSIF MOHAMED ABDALLA
State Minister, Ministry of Transport Roads and Bridges
- Dr. EISA TARTEEB SHATTER
Director, Ministry of Trade
- Mr. TARIG HARAN ALI
Director, Ministry of Trade
- Mr. ELAMIN ADAM ABUELGASIM YAHIA
Consultant, Consulate General of Sudan in İstanbul
- Ms. SIDDIG ABDELWHAB MANAL
Deputy Director, Ministry of Trade
- Mr. MURTAZA ELIAS ABBAS
Planner, Ministry of Transport, Roads and Bridges

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

- Mr. MAHMADALI RAJABIYON
Extraordinary and Plenipotentiary Ambassador of the Republic of Tajikistan to the Republic of Turkey, Embassy of the Republic of Tajikistan in Ankara
- Mr. ANVARJON MADOKHIROV
Personal Assistant to the Ambassador, Embassy of the Republic of Tajikistan in Ankara

REPUBLIC OF TOGO

- Mr. MICHEL KWAMI ADOUVO
Coordinator of Project, Ministry of Economy and Finance

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. HICHEM BEN AHMED
State Minister, Ministry of Commerce

- Mr. HEDI MALEK
Consul General, Consulate General of Tunisia in İstanbul
- Mr. FAOUZI HIDRI
Consul, Consulate General of Tunisia in İstanbul
- Mr. ABDELKADER KAMALI
Consul
- Mr. SASSI HAMAMI
Secretary General, Ministry of Transport
- Mr. NABIL ARFAOUI
Director, Ministry of Trade

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. MEHMET ŞİMŞEK
Deputy Prime Minister, Prime Ministry
- H.E. LÜTFİ ELVAN
Minister, Ministry of Development in the Republic of Turkey
- H.E. NİHAT ZEYBEKÇİ
Minister, Minister of Economy of Turkey
- H.E. AHMET ARSLAN
Minister, Ministry of Transport, Maritime Affairs and Communications in the Republic of Turkey
- H.E. M. CÜNEYD DÜZYOL
Undersecretary, Ministry of Development in the Republic of Turkey
- H.E. OSMAN ÇELİK
Undersecretary, Undersecretariat of Treasury
- Mr. FATİH HASDEMİR
Deputy Undersecretary, Ministry of Development in the Republic of Turkey
- H.E. Amb. SALİH MUTLU ŞEN
Ambassador, OIC Permanent Representative, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. MEHMET GÜLLÜOĞLU
Head of AFAD, Republic of the Turkey Ministry Disaster and Emergency Management Authority
- Mr. M. RİFAT HİSARCIKLIOĞLU
President, The Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. ERDEM DİREKLER
Director General, Ministry of Transport, Maritime Affairs and Communications of Turkey
- Ms. FUNDA M. OCAK
Director General, General Directorate Of State Airports Authority

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. Amb. STEPHEN MUBIRU
Ambassador, Embassy of Uganda in Ankara

- Mr. JOSEPH BARIGYE
First Secretary, Embassy of Uganda in Ankara

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. ABDULLA AHMED AL SALEH
Undersecretary, Ministry of the Economy for Foreign Trade and Industry
- Mr. KHALIFA ALMARZOOQI
Consul General, Consulate General of the United Arab Emirates in Istanbul
- Mr. ABDULLA ABDUL QADER AL MAEENI
Director General, Emirates Authority for Standardization and Metrology
- Dr. REHAB FARAJ AL AMERI
Director of National Accreditation, Emirates Authority for Standardization, Metrology
- Ms. SUMIYA MOHAMMAD JANAHI
Senior Administrative, Ministry of Economy
- Ms. FATIMA KHAMIS ALHAMMADI
Junior Economic Researcher, Ministry of Economy
- Mr. FAHRETTİN GÖKAY
Public Relations, Consulate General of the United Arab Emirates in Istanbul

REPUBLIC OF YEMEN

- H.E. MOHAMED SAEED AL SADI
Minister, Ministry of Planning and International Cooperation
- H.E. Amb. ABDULLAH ALI AL SAADI
Ambassador, Embassy of Yemen in Ankara
- Mr. SHUAIB ALI AL ZAGHIR
Director General, Ministry of Planning and International Cooperation

B. OBSERVER COUNTRIES

RUSSIAN FEDERATION

- H.E. Amb. KONSTANTIN SHUVALOV
Ambassador
- Mr. KIRILL BULIGIN
Expert, Consulate of Russian Federation in Istanbul

KINGDOM OF THAILAND

- Ms. PREWPRAE CHUMRUM
Director, Commerce Ministry of Department of Trade Negotiations
- Mr. NIWAT HANSAWARD
Director, Thai Trade Center, Royal Thai Honorary Consulate General in Istanbul
- Ms. MİHRİBAN AKYOL
Commercial Advisor, Thai Trade Center, Royal Thai Honorary Consulate General in Istanbul

- Mr. PANKOSA SUPONGTHORN
Trade Officer, Commerce Ministry of Department of Trade Negotiations

TRNC

- H.E. SUNAT ATUN
Minister, Ministry of Economy and Energy
- H.E. MUSTAFA LAKADAMYALI
Undersecretary, Ministry of Foreign Affairs of TRNC
- Ms. OYA TUNCALI
Director, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. FAHRİ YÖNLÜER
Consul General, Consulate General of TRNC in İstanbul
- Ms. HURŞİDE BAYBORA
Private Secretary, Ministry of Economy and Energy
- Ms. NALAN NAZLI
Director of Commerce Department, Ministry of Economy and Energy
- Mr. ERCAN İBRAHİMOĞLU
Director General, Development Bank
- Ms. ASU MUHTAROĞLU
Consul, Consulate General of TRNC in İstanbul
- Mr. KEREM İZMEN
Consul, TRNC Ministry of Foreign Affairs
- Mr. ALİHAN PEHLİVAN
Press Advisor, Ministry of Economy and Energy
- Mr. BÜLENT ÇALIŞKAN
Ministry Official, Ministry of Economy and Energy

GUEST COUNTRY

REPUBLIC OF KOSOVO

- H.E. BEHGJET PACOLLI
Deputy Prime Minister & Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs
- H.E. REJHAN VUNIQI

Deputy Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs
- H.E. AVNI SPAHIU
Ambassador, Embassy of the Republic of Kosovo in Ankara
- Mr. AMIR BAJRUSH AMETI
Adviser to the Minister, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. JETLIR ZYBERAJ
Chief of Cabinet and Senior Political Advisor, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. FATOS SHALA
Official Cameraman

C. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- H.E. Dr. YOUSEF A. AL OTHAIMEEN
Secretary General
- H.E. Amb. HAMEED AJIBAIYE OPELOYERU
Assistant Secretary General
- Mr. BILAL KAMEL SASSO
Director of Protocol and Public Relations

- Mr. LAWAL YAHAYA
Director
- Mr. ALIM ABDALLAH
ASG
- Mr. JAKHONGIR KHASANOV
Professional Officer
- Mr. NAGHI JABBAROV
Professional Officer
- Mr. WAJDI SINDI
Professional Officer
- Mr. HANI SALEM SONBOL

D. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

ISLAMIC CENTER FOR THE DEVELOPMENT OF TRADE(ICDT)

- Dr. EL HASSANE HZAINÉ
Director General
- Mr. MAMOUDOU BOCAR SALL
Head of Department
- Mr. ABDELAZIZ ALAMI
Head of Marketing Department

RESEARCH CENTER FOR ISLAMIC HISTORY, ART AND CULTURE(IRCICA)

- Mr. HALİT EREN
Director General, IRCICA
- Mr. SADIK ÜNAY
Assistant Director General, IRCICA
- Ms. ZEYNEP DURUKAL
Advisor to Director General, IRCICA

ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY(IUT)

- Mr. MUNAZ AHMED NOOR
Vice Chancellor

STATISTICAL, ECONOMIC, SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES(SESRIC)

- Mr. MUSA KULAKLIKAYA
Director General
- Mr. ONUR ÇAĞLAR
Technical Cooperation Specialist
- Dr. KENAN BAĞCI
Senior Researcher
- Dr. ATILLA KARAMAN
Senior Researcher

E. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK(IDB)

- H.E. Dr. BANDAR M.H. HAJJAR
President
- Dr. KEREM KINIK
President, Turkish Red Crescent
- Dr. İBRAHİM ALTAN
Director General, Turkish Red Crescent
- Mr. ABDULHAKIM ELWAER
Director, CRMD
- Mr. ELMANSOUR FETEN
Director
- Mr. BAYRAM SELVİ
Director of Immigration Department, Turkish Red Crescent
- Mr. ADIL MOHAMED ALSHARIF
Adviser to the President, Islamic Development Bank
- Mr. CLAUDIO TOMASI
Country Director, UNDP
- Mr. SALEH JELASSI
Resident Representative
- Ms. DİLAN BURCU KALIÇ
Assistant to the Resident Representative
- Mr. SELÇUK DAĞ
Associat

- Mr. ABDUL BASIT JAM
Specialist, CRMD
- Mr. TOLGA YAKAR
Energy Specialist
- Mr. MOHAMMED ABBAS SAAD
Specialist
- Mr. NAWWAF ABDALLAHI ATAWNEH
Specialist
- Ms. NAZAR MOHAMEDELTAHIR DIAB
Senior Specialist
- Mr. ABDULGADER KHALID SHUKRI
Technical Assistant to the President
- Mr. Faruk ÖZCAN
Protocol Officer, Islamic Development Bank Group
- Mr. HANI SALEM SONBOL
CEO, ITFC
- Mr. MARWAN TOUHAMI ABID
Manager, ITFC
- Mr. PAUL LOIACONO
Director, ITFC
- Mr. HARUN ÇELİK
Senior Relationship Manager, ITFC
- Mr. HABIB AHMED SYED
Advisor to the CEO, ITFC
- Ms. RAGHDA ELSHARAWY
Manager Corporate Marketing, ITFC
- Mr. NAZIH HISHAM AL NASER
, ITFC
- Mr. ABDULLAH DENİZ
, ITFC
- Mr. AYMEN KASEM
Division Manager, ITFC
- Mr. OUSSAMA ABDUL RAHMAN KAISSI
CEO, ICIEC
- Mr. DJAMEL GHRIB, ICIEC
Senior Technical Assistant to CEO, ICIEC
- Ms. FATMA GAMZE SARIOĞLU, ICIEC
Representative, ICIEC
- Ms. AYŞE SELDA KURT, ICIEC
Assistant Representative, ICIEC

- Dr. WALEED AL-WOHAIB
Director General, ISFD
- Mr. KHEMAS SALEM EL GAZZAH
Senior Advisor, ISFD
- Dr. AZHARI GASIM AHMED
Lead Economist, ISFD

F. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND AGRICULTURE (ICCIA)

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI KHAN
Assistant Secretary General, ICCIA
- Mr. ELSADIG GADALLA MUKHAYER IBRAHIM
Manager Public Relations, ICCIA

ASSOCIATION OF NATIONAL DEVELOPMENT FINANCE INSTITUTIONS IN MEMBER COUNTRIES OF THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (ADFIMI)

- Mr. METİN ÖZDEMİR
Chief Executive Officer, General Manager of Ziraat Katılım Bank
- Mr. NURİ BİRTEK
Secretary General
- Mr. ÖMER BERKLİ
Corporate Communication Manager, ADFIMI

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Dr. ABDULLATIF BIN ABDULLAH BIN SULTAN

Secretary General

- Mr. MOHAMMAD ZAFAR BHATTI
Director Finance

STANDARDS AND METROLOGY INSTITUTE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SMIC)

- Mr. İHSAN ÖVÜT
Secretary General
- Mr. LOTFI BEN SAID
Assistant Secretary General

G. OIC STANDING COMMITTEES

STANDING COMMITTEE FOR INFORMATION AND CULTURAL AFFAIRS (COMIAC)

- Mr. OMAR SECK
Director General

I. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION(ECO)

- Mr. KANAN NAZAROV
Deputy Secretary General

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION TRADE AND DEVELOPMENT BANK(ECOBANK)

- Mr. BURHANETTİN AKTAŞ
Vice President
- Mr. FAZLI SAK
Deputy Director
- Mr. ABID HAMEED
Deputy Director

GULF COOPERATION COUNCIL(GCC)

- Mr. SAID FAYIL BAIT AL QADHAR
Counsellor in Political Affairs Sectors
- Mr. THAMER FAHAD BENKHLAIF
Senior Specialist, Negotiations and International Relations Department

L. SPEAKERS

SPEAKER

- Mr. CAVID GURBANOV
Chairman of Azaerbaijan Railways
- Mr. FRANCOIS DAVENNE
Secretary General, OTIF
- Mr. ALI HAIDER ALTAF
Director, SAARC Secreraiat
- Prof. Dr. EUIJUNE KIM

- Ms. CAROLINA COSCULLUELA MARTINEZ
Doctor, King Juan Carlos University
- Prof. Dr. JAMES JIXIAN WANG
Research Centre of One-Belt-One-Road, The University of Hong Kong
- Mr. ELIAS LEJU LEONARDO
Director, Northern Corridor Transit and Transport Coordination Authority
- Mr. SİNAN KUŞÇU
Deputy Director General, Ministry of Transport, Maritime Affairs and Communications of Turkey

N. PCM PANELISTS

PCM-PANELIST

- Mr. MARIUS MARSIMIN KARIOREDJO
Acting Deputy Director, Ministry of Trade, Industry and Tourism
- Mr. SARIAYANG MK JOBARTEH
Deputy Director General, Ministry of Agriculture
- Ms. JULDEH CEESAY
Deputy Permanent Secretary, Ministry of Finance and Economic Affairs
- Ms. NANIEK SURYANINGSIH
Head of Department, Agency for Agricultural Extension and Human Resources Development
- Ms. DEWI DARMA YANTI SYARIFULMASA
Head of Program and Cooperation Division, Ministry of Agriculture

O. COMCEC COORDINATION OFFICE

COMCEC

- Mr. MEHMET METİN EKER
General Director
- Mr. BURAK KARAGÖL
Director
- Mr. SELÇUK KOÇ
Director
- Mr. MEHMET ASLAN
Director
- Mr. FATİH ÜNLÜ
Senior Expert
- Mr. GÖKTEN DAMAR
Expert
- Mr. DENİZ GÖLE
Expert
- Mr. İSMAİL ÇAĞRI ÖZCAN
Expert
- Mr. MEHMET YAŞAR ŞAF
Expert
- Mr. MEHMET TARAKÇIOĞLU
Expert
- Mr. CAFER BİÇER
Expert

- Ms. VİLDAN BARAN
Expert
- Mr. EREN SÜMER
Expert
- Mr. M. AKİF ALANBAY
Expert
- Mr. M. ADİL SAYAR
Expert
- Mr. NİHAT AKBALIK
Expert
- Mr. OKAN POLAT
Expert
- Mr. HASAN YENİGÜL
Expert
- Mr. ALİ ORUÇ
Expert
- Mr. C. CANER UYANIK
Expert
- Mr. FATİH ARSLAN
Expert

ANNEXE

2

Original: Turc

**ALLOCUTION DE S.E RECEP TAYYIP ERDOĞAN
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
LORS DE LA SEANCE D'OUVERTURE**

(İstanbul, 22 novembre 2017)

BİSMİLLAHİRRAHMANİRRAHİM.

Distingués Ministres,

Honorable Secrétaire Général,

Éminents Délégués,

Mes chers Frères et Sœurs,

Mesdames et Messieurs,

ASSALAMU ALAIKUM WARAHMATULLAHI WABARAKATUHU.

QUE LA PAIX, LA MISERICORDE ET LA BENEDICTION D'ALLAH SOIENT
AVEC VOUS.

Je tiens à vous saluer respectueusement tous avec les sentiments et l'affection les plus sincères à l'occasion de la 33^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI). En tant que Président actuel de l'Organisation de la Coopération Islamique et Président du COMCEC, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous nos invités dans notre pays.

Nous sommes ravis d'accueillir une communauté aussi distinguée et éminente à ce croisement de continents, de civilisations et de cultures, dans la vénérable ville d'İstanbul qui a été très appréciée par le Prophète (que la paix soit sur Lui).

Je souhaite qu'Allah le Tout Puissant bénisse les réunions du COMCEC que nous tenons à un moment critique et je prie pour que la Session soit fructueuse pour nos pays, la région et le monde de l'Islam.

Dans notre livre saint, le Coran, la lumière qui guide nos vies, le Tout-Puissant dit :

“VE EMRUHUM SÛRÂ BEYNEHUM”, en d'autres termes, «A TRAVERS LA CONSULTATION ON ARRIVE A DE MEILLEURS RESULTATS».

En outre, Rasul-i Ekrem (que la paix soit sur Lui) dit que «celui qui, dans l'exécution d'une tâche, consulte une personne adepte, méritera le meilleur des résultats.»

Nous nous efforçons de mettre en œuvre ce principe à travers le COMCEC et à travers la Présidence de l'Organisation de Coopération Islamique, dont nous assumons la présidence depuis un an et demi.

À presque toutes les occasions, nous cherchons à connaître les points de vue, les opinions et, plus important encore, les critiques exprimés par nos frères et sœurs.

Insh'Allah, nous aurons aujourd'hui l'occasion d'écouter directement vos réflexions et vos opinions, nos précieux amis.

En plus des questions économiques, sociales et commerciales inscrites à l'ordre du jour, nous discuterons sans aucun doute des circonstances dans lesquelles notre région et le monde islamique se trouvent aujourd'hui.

Le COMCEC, ne va pas uniquement examiner cette année qui touche à sa fin, mais aborder également nos projets pour l'avenir.

Je tiens à remercier sincèrement à l'avance tous nos frères et sœurs qui enrichiront notre réunion de leurs propositions, réflexions, critiques et commentaires ;

cependant, il y a un point, un point qui semble nous échapper, et sur lequel j'aimerais attirer votre attention.

Pour que ces délibérations atteignent l'objectif visé, elles doivent être sincères, et de plus les décisions prises doivent être mises en œuvre et réalisées.

Peu importe à quel point elle peut être inspirante et révélatrice, une idée qui ne peut être mise en œuvre est condamnée à rester aussi plaisante que creuse.

Ces réunions doivent avoir un sens, un but qui va au-delà de l'échange de vues.

À cet égard, nous devons également nous efforcer de faire en sorte que les questions que nous discutons et sur lesquelles nous prenons des décisions puissent se transformer d'intentions en actions.

Ce n'est qu'alors que nos efforts acquerront une véritable signification et donneront des résultats qui pourraient remédier aux problèmes de la Oumma.

Je crois qu'avec vos contributions et vos efforts, le COMCEC, Insh'Allah, continuera sur sa lancée avec cette perspective.

Mes Chers Frères et Sœurs,

Nous avons un dicton qui dit : «LES GENS PARLENT A TRAVERS LEUR DOULEUR».

Et aujourd'hui, je souhaite vous parler ouvertement, SANS DRESSER de VOILE entre MON COEUR et MES MOTS.

Il est évident que le monde islamique traverse, ces dernières années, une période de troubles économiques, politiques et sociaux, une période que l'on pourrait appeler à juste titre un TEMPS de CONFLITS.

Nos villes qui, pendant des siècles, ont été des centres de sciences, d'apprentissage et de sagesse, se tordent maintenant sous le poids de la destruction, de la souffrance et des larmes.

Des villes qui étaient autrefois des havres de paix non seulement pour leurs habitants, mais aussi pour les opprimés des quatre coins du monde, se lèvent maintenant les cris et les lamentations des mères s'accrochant désespérément aux corps sans vie de leurs enfants.

Le son de l'appel à la prière n'est plus entendu dans la plupart des mosquées centenaires d'Alep.

La brillance et l'éclat éblouissant qu'a connus Damas ont disparu depuis longtemps.

Les bibliothèques autrefois riches de Bagdad et les manuscrits vieux de plusieurs siècles ont été pillés.

Le Yémen attirait autrefois des visiteurs épris de ses sites, ces sites qui sont aujourd'hui progressivement en train de se transformer en ruines.

Nos villes, ainsi que notre histoire commune et l'héritage de notre civilisation vieille de 1400 ans sont détruits, pièce par pièce, devant nos yeux.

Non seulement nos bâtiments, nos œuvres, notre héritage matériel et spirituel, sont détruits et transformés en ruines, mais également notre avenir.

Non seulement les traces que la civilisation musulmane a laissées sur ces terres s'effacent, mais également notre honneur et notre dignité.

Ceux qui sont apparemment responsables de ces événements qui blessent profondément nos cœurs sont bien sûr les dictateurs qui oppriment leur peuple, et les organisations terroristes qui prospèrent dans le sang et les larmes.

Nous avons tous vu comment des meutes de meurtriers comme DAESH, AL QAEDA, BOKO HARAM, YPG et FETÖ commettent des massacres généralisés dans notre région, de la Syrie à l'Irak, et du Yémen à la Libye ;

cependant, ces pions que nous voyons sur le devant de la scène ne doivent pas nous empêcher de voir les principaux acteurs et les scénaristes qui se cachent derrière les rideaux.

Comme Mevlana l'a dit un jour, «CE N'EST POINT LE FEU QUI BRULE L'HOMME, MAIS SA PROPRE INSOUCIANCE.»

Comme cité dans le hadith-i-sheriff dans lequel notre Prophète (que la paix soit sur Lui) dit, «MEFIEZ-VOUS DE L'INTUITION DU CROYANT!» VRAIMENT IL VOIT AVEC LA LUMIÈRE D'ALLAH!», Nous devons également aborder les événements dans notre région avec cette intuition et perspicacité.

L'image que nous avons devant nous indique clairement un simple fait :

Il y a un scénario malveillant qui vise à détruire l'unité, la solidarité, la richesse et, le plus important, l'avenir du monde islamique.

Il y a une tentative dévouée de démanteler les sociétés musulmanes de l'intérieur, en exploitant parfois les différences ethniques et, à d'autres moments, les différences religieuses et sectaires dans ces sociétés.

Ils veulent que le monde Musulman gaspille son énergie dans les conflits internes en approfondissant les clivages parmi nous.

Ils visent à créer une structure sociale conflictuelle et contestée où les voisins se considèrent comme des ennemis ; même les frères et sœurs se considèrent comme des ennemis et pire encore, ils se marginalisent les uns les autres.

De toute évidence, l'Ouest essaie maintenant de garantir son avenir en exportant tous les questions malveillantes de son passé vers le monde islamique.

En augmentant la tension, ils mettent les ressources des Musulmans à travers des moyens inappropriés, disponibles à l'industrie de l'armement, des usuriers, des spéculateurs et des barons en utilisant les ressources d'argent chaud.

De cette façon, les fonds qui auraient dû être dépensés pour les jeunes, les femmes, les personnes dans le besoin et pour l'amélioration et la construction de nos villes sont malheureusement dépensés au profit des pays et des entreprises occidentaux.

Quelques deux ou trois siècles passés, à l'époque COLONIALE, le monde occidental a établi un ordre de prospérité basé sur les ressources et le sang des opprimés.

L'Occident d'aujourd'hui, à une époque que nous pouvons aussi définir comme l'ère NEO-COLONIALISTE, s'efforce de maintenir et de prolonger leur système d'exploitation, toujours sur les ressources, les souffrances et les vies des opprimés.

Mes Chers Amis...

Bien sûr, ce n'est pas seulement notre pétrole, nos ressources naturelles et notre main-d'œuvre qui sont pris pour cible ici.

Ce qui est pillé n'est pas seulement notre richesse terrestre.

L'objectif principal est maintenant de détruire les sources de vie de la civilisation islamique.

Leur objectif est d'anéantir les fondements des sociétés musulmanes et de nous paralyser tous économiquement, politiquement et socialement.

Parce que les Musulmans ont réussi à maintenir leurs ambitions à l'échelle mondiale malgré les difficultés, les problèmes et les attaques auxquels ils ont été confrontés au cours des deux derniers siècles.

Des caractéristiques comme l'unité, la justice, la liberté et l'éthique sociale sont encore visibles et solides comme les piliers de la foi islamique.

L'Islam est toujours considéré comme la seule voie pour le salut de l'emprise du nihilisme et du matérialisme qui se sont emparés de l'individu moderne.

La réputation des institutions et des organisations occidentales a été de plus en plus froissée.

Établi après la première guerre mondiale et renforcé avec la seconde guerre mondiale, le système mondial a généralement été l'un des plus grands obstacles, plutôt que d'assurer la justice et la liberté.

L'indifférence vis-à-vis de ces atrocités constatées en Syrie depuis sept ans, les traitements inhumains des réfugiés aux frontières, la réactivité face au génocide en Arakan ont montré la vraie nature de l'Occident.

Les valeurs telles que la démocratie, les droits de l'homme et les libertés ont été remplacées par l'Islamophobie, le Néo-Nazisme et le racisme croissants.

La liste pourrait se prolonger encore.

Mes Frères et Sœurs...

Compte tenu de la situation actuelle, je crois que nous devrions nous poser sincèrement les questions suivantes.

Qui sont les vrais gagnants pour les commandes de centaines de milliards de dollars d'armes qui sont placées par les pays islamiques dans les pays occidentaux ?

Qui profite en plaçant les sœurs et les frères qui se tournent tous les jours cinq fois vers la même *Qibla*, les uns contre les autres, parfois contre leur origine, leur sectarisme parfois et leurs différences idéologiques ?

Qui a réellement profité en divisant nos pays par des frontières artificielles?

Je crois que les réponses sincères à donner à ces questions nous conduiront à adopter une nouvelle perspective et nous permettront d'aborder les problèmes d'une manière différente.

Quand nous réussirons, nous ne briserons pas seulement les pièges, mais nous empêcherons aussi ceux qui profitent de nos ressources.

Les musulmans ne peuvent accepter aveuglément le rôle qui leur est attribué, et ils ne peuvent pas consentir à de tels rôles qui conduiront à la destruction de leur avenir à travers des conflits internes.

Comme il est clairement évident, nous savons maintenant qui a élevé, nourri et éduqué ces tueurs, et ainsi nous ne pouvons pas nous asseoir et les regarder être utilisés comme des pions pour servir les ennemis de l'Islam.

L'incrimination de l'ensemble du monde Musulman pour les activités des organisations terroristes et l'appropriation des droits les plus fondamentaux sur cette base dévoile la véritable intention.

D'un autre côté, bien sûr, si vous êtes ambitieux, vous devriez également avoir les ressources nécessaires.

Les musulmans ont en effet un potentiel important en ce qui concerne la population, les ressources souterraines et la géographie.

Le point principal ici est d'évaluer correctement tous ces potentiels, en d'autres termes, de préparer le halva en mélangeant la farine, le sucre et le beurre.

Notre mission ici est de transformer la géographie islamique en une base manufacturière remarquable en prenant les pas nécessaires pour le développement économique, technologique et culturel et produire un modèle à cet effet.

Développer notre coopération économique et commerciale est devenu indispensable pour assurer la vie prospère que nos peuples méritent.

Par conséquent, nous devrions trouver les moyens d'utiliser les plates-formes telles que l'Organisation de la Coopération Islamique et le COMCEC plus efficacement.

Mais à ce stade, nous rencontrons encore de sérieux problèmes.

Nous ne pouvons pas utiliser les moyens dont nous disposons aussi efficaces qu'ils devraient l'être.

Nous ne pouvons avoir aucun contrôle immédiat sur les développements dans notre région et les problèmes affectant nos pays respectifs.

Nous pouvons évidemment voir que nos relations économiques et humaines ne sont pas au niveau désiré.

Pour surmonter ces problèmes, nous devons utiliser tous les moyens dont nous disposons, en particulier le COMCEC en tant que plate-forme efficace.

Comme vous le savez, depuis la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC en 2013, les activités de coopération ont pris une ampleur significative, même si ce n'est pas encore suffisant.

Les Groupes de Travail et le Mécanisme de Financement de Projets, mis en place pour superviser la mise en œuvre de la Stratégie, poursuivent leurs activités avec l'intérêt et le soutien croissants des pays membres du COMCEC.

Les recommandations de politique de ces groupes sont mises en œuvre avec des projets de coopération multilatérale soutenus par le Financement de Projets du COMCEC.

Ainsi, alors que les capacités institutionnelles et humaines de nos pays sont mobilisées d'une part, une culture de collaboration pour résoudre les problèmes communs est également en cours de développement.

J'invite les pays membres à participer activement aux Groupes de Travail et à bénéficier plus efficacement du mécanisme de Financement de Projets du COMCEC.

Mes Chers Frères et Sœurs,

Nous devrions nous concentrer sur des projets visant à accroître les échanges commerciaux entre nous.

À cette fin, nous devrions immédiatement nous assurer que le Système de Préférences Commerciales (SPC-OCI), qui figure depuis longtemps à notre ordre du jour, est opérationnel.

Pour être franc, chaque jour où nous retardons la prise de mesures à ce sujet est une perte énorme pour nous.

J'invite tous les Pays Membres concernés à aller dans cette direction.

Je considère aussi le travail de L'INSTITUT DE NORMALISATION et de METROLOGIE pour les PAYS ISLAMIQUES (INMPI), que nous accueillons en Turquie, comme important.

L'Institut mène des activités sérieuses au niveau des normes de nombreux domaines, en particulier dans la détermination des normes halal dans les pays membres et dans le monde entier.

Nous faisons de notre mieux pour apporter la plus grande contribution à ce travail.

Dans ce cadre, nous avons créé un Comité d'Accréditation du Halal.

Nous attendons également de nos pays membres qu'ils participent activement aux activités de l'INMPI.

À mesure que nous augmentons notre commerce et nos investissements, nous devrions également développer notre capacité à résoudre nos propres défis.

Dans mon discours lors du 13^{ème} Sommet Islamique l'année dernière, j'ai déclaré que nous devons développer un mécanisme de règlement des différends commerciaux et d'investissements entre les Pays Membres.

À cette fin, j'ai souligné l'importance de la création d'un Centre d'Arbitrage au sein de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Je suis en train de suivre de près les travaux menés conjointement par l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie (TOBB) et la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) pour la création de ce Centre.

Je crois qu'avec la création de ce Centre, nous obtiendrons une organisation qui permettra la résolution rapide et la moins coûteuse des différends commerciaux et d'investissement.

En outre, j'espère que les travaux liés à la mise en place de la Bourse Immobilière et de l'Or du COMCEC seront bientôt terminés.

A cet égard, nous serons heureux de partager avec vous l'expérience et l'infrastructure sérieuses dont nous disposons à BORSA ISTANBUL (la BOURSE D'ISTANBUL).

Éminents invités,

Il existe un ancien diction qui dit : «SI VOUS PREVOYEZ UN AN A L'AVANCE, SEMEZ DU BLE» «SI VOUS PREVOYEZ DIX ANS A L'AVANCE, PLANTEZ DES ARBRES» «SI VOUS PREVOYEZ CENT ANS A L'AVANCE, EDUQUEZ LES GENS»

Nous devons également accorder une attention particulière à nos jeunes générations, qui fournissent l'assurance pour notre avenir.

Cela peut être réalisé en éduquant des individus qualifiés, conscients et qui ont confiance en soi.

En 2017, nous avons franchi une étape importante vers la réalisation de cet objectif en organisant le Sommet de la Science et de la Technologie de l'Organisation de la Coopération Islamique à Astana.

Lors de cet événement, nous avons pris des décisions cruciales à propos de la coopération scientifique et technologique entre nos pays.

Lors de ce sommet, nous avons accepté l'Agenda 2026 de la Science, la Technologie et l'Innovation (STI) de l'OCI.

Les initiatives que nous lancerons dans les domaines de la science, l'industrie et la technologie, et les innovations que nous ferons dans le domaine de la technologie et des services de fabrication apporteront des contributions très précieuses à notre développement et coopération économiques.

Nous devons accroître la mobilité de nos étudiants et universitaires afin de mettre pleinement en œuvre les décisions prises.

Nous, en Turquie, offrons chaque année des opportunités d'étude dans l'enseignement supérieur à 4500 étudiants venant de 155 pays, grâce aux bourses Türkiye.

La majorité de ces étudiants sont nos propres enfants des pays islamiques.

À l'heure actuelle, 9 500 étudiants des pays membres de l'OCI poursuivent leurs études supérieures dans des universités turques grâce à ces bourses.

J'espère que ce nombre va continuer à augmenter chaque année, Insh'Allah.

Aucun de nos problèmes est insoluble.

Il n'y a pas d'obstacle insurmontable tant que nous agissons en solidarité et unissons nos forces.

Nous devons développer la coopération non seulement entre nos pays membres, mais aussi entre les communautés de la diaspora dispersées dans des dizaines de pays à travers le monde.

Notre peuple vivant à l'étranger est d'une grande importance, en particulier pour lutter contre l'islamophobie, la xénophobie et le racisme culturel.

J'apprécie les mesures prises récemment dans cette perspective et je souhaite qu'elle se poursuive.

Je trouve particulièrement important que le thème de la Session Ministérielle de cette année soit intitulé «Amélioration des Corridors de Transport Transfrontaliers dans les Pays Membres».

Je crois que nos ministres prendront des décisions importantes concernant le développement des corridors de transport.

En outre, lors des sessions spéciales qui se tiendront demain, la perspective des différentes parties prenantes en ce qui concerne les corridors de transport sera examinée en détail sous différentes dimensions.

J'invite tous nos délégués à participer activement à ces événements importants.

Avant de terminer mon discours sur ces réflexions, je voudrais encore une fois exprimer mon plaisir de vous accueillir en tant qu'invités dans notre ville d'Istanbul.

J'espère que les réunions de la 33^{ème} Session du COMCEC sera extrêmement bénéfique pour nos pays et je souhaite plein succès aux participants dans leur travail.

Qu'Allah nous soutienne et nous aide.

Qu'Allah nous ouvre chemin et destinée.

Prenez bien soin de vous-mêmes...

ANNEXE

3

Original: Arabic



**DISCOURS DE S. E. LE DR. YOUSEF IBN AHMAD AL-OTHAIMEEN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI) À LA 33^{ème} SESSION DU COMITÉ
PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'OCI (COMCEC)**

22 novembre 2017, Istanbul, République de Turquie

**Excellence, M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC,**

Excellences, honorables ministres et chefs de délégation

Distingués délégués

Mesdames et messieurs

Assalamou Aleykoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouhou.

C'est pour moi un grand honneur et un privilège de prendre la parole devant cette 33^{ème} session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC). Permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements à Son Excellence M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie, Président en exercice du Sommet de l'OCI et Président du COMCEC pour son soutien constant à l'Organisation de la Coopération islamique au fil des ans. De la même manière, je tiens à remercier le gouvernement et le peuple de Turquie pour l'hospitalité traditionnelle et les excellentes dispositions prises en vue du succès de cet événement annuel.

L'année dernière, dans mon discours devant cette auguste assemblée, j'ai souligné la disponibilité du Secrétariat général d'accorder une plus grande priorité au programme socio-économique de notre Organisation tel qu'énoncé dans le Programme d'Action OCI-2025 adopté par le 13^{ème} Sommet de l'OCI tenue le 15 avril 2016 ici même à Istanbul. Les diverses activités de coopération de l'Organisation vont de la promotion et du financement du commerce à l'expansion de l'accès aux marchés de l'OCI dans le cadre du Système commercial et préférentiel de l'OCI. Le commerce et l'investissement ont eu un impact positif sur le développement socio-économique de nos États membres.

En conséquence, les perspectives récentes des économies de l'OCI ont enregistré une augmentation régulière mais impressionnante du taux de croissance moyen de 3,4% en 2015 à 3,6% et 4,0% en 2016 et 2017 respectivement. De même, les pays de l'OCI ont observé une tendance croissante dans l'activité économique avec leur produit intérieur brut qui est passé de 13,9 milliards de dollars des Etats-Unis en 2011 à 17,1 milliards en 2015.

Dans le domaine du commerce, les pays de l'OCI ont enregistré un chiffre total de 709 milliards de dollars des Etats-Unis en 2015, élevant ainsi le niveau du commerce intra-OCI à 20,3% début 2016, contre 19,33% l'année précédente. Il est réconfortant de noter que 32 Etats membres de l'OCI ont atteint ou dépassé l'objectif de 20% de commerce intra-OCI, alors que les efforts sont orientés vers les pays à faible pénétration commerciale intra-OCI en encourageant les investissements publics et privés intra-OCI et le renforcement des capacités industrielles.

Excellence,

Honorables Chefs de délégation

En donnant effet à la décision du COMCEC, le Secrétariat général a toujours obtenu l'assentiment du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) et coordonné activement avec toutes les institutions de l'OCI pour la mise en œuvre rapide des diverses décisions de ce Comité permanent. L'année dernière, la mise en œuvre des différentes décisions de l'OCI s'est reflétée dans l'augmentation des interventions de financement du commerce par les organes concernés de l'OCI, augmentant ainsi le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises dans nos pays respectifs.

En particulier, la Société islamique pour de financement du commerce (SIFC) a approuvé, en 2016, 58 opérations dans 20 pays, dont 21% pour les États membres les moins avancés. Cela s'ajoute aux approbations et aux décaissements impressionnants en matière de financement du commerce, qui se sont élevés respectivement à 4,8 milliards et 4,48 milliards de dollars des Etats Unis. De même, les opérations d'expansion commerciale de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) ont été solides, les opérations d'assurance ayant augmenté de 10%, passant de 4,06 milliards de dollars des Etats Unis en 2015 à 4,47 milliards en 2016.

De même, les démarches de l'OCI sur le développement des infrastructures prennent de l'ampleur avec le lancement imminent des processus de validation régionaux et sectoriels pour le projet de Politique de développement de l'infrastructure et d'intégration régionale de l'OCI (IDRIP). La politique proposée vise à établir une coopération efficace et une assistance mutuelle entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine des transports, de l'énergie, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des communications. La portée sectorielle de cette politique a été inspirée des activités de

coopération clés de la Stratégie du COMCEC avec l'objectif global de transformer les marchés de l'OCI en une grande zone commerciale compétitive et d'assurer le développement des infrastructures physiques et institutionnelles nécessaires pour l'intégration intra-OCI et la relance économique.

Etant donné que cette Assemblée générale du COMCEC abordera le développement des corridors de transport lors de sa session d'échange de vues, il convient de noter que la 2^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur les transports prévue en février 2018, à Khartoum au Soudan, entre autres questions, passera en revue le segment des transports de l'IDRIP, qui utilisera sans aucun doute, les résultats de la séance de réflexion qui sera menée au cours de cette réunion. Ceci vient s'ajouter aux discussions de haut niveau sur le développement des couloirs de transport qui se déroulent en marge de la présente réunion, et dont les résultats contribueront certainement aux travaux de la prochaine réunion ministérielle de l'OCI à Khartoum, au Soudan.

Dans le secteur agricole, la coopération intra-OCI a reçu le coup de pouce nécessaire avec la mise en œuvre du plan d'action quinquennal de l'OCI sur le développement agricole et la sécurité alimentaire. L'aspect majeur du plan est la création d'une réserve de sécurité alimentaire, qui répondra aux défis de la sécurité alimentaire d'urgence dans nos États membres, y compris la résolution du problème des pertes post-récolte pérennes dans nos États membres. À cet égard, je suis heureux de noter que le gouvernement de la Turquie a gracieusement accepté d'accueillir la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole ici à Istanbul l'année prochaine. J'espère sincèrement que cette réunion renforcera les efforts de coopération croissants dans nos États membres, en particulier la nécessité de créer des centres régionaux de sécurité alimentaire dans nos États membres.

**Excellences,
Honorables délégués,**

En conclusion de ce discours, permettez-moi de souligner l'importance de nos délibérations annuelles dans le cadre du COMCEC, notamment pour consolider les différents acquis de la transformation de l'OCI en un véritable acteur économique international capable de contribuer efficacement à l'agenda mondial sur le développement socio-économique durable et répondre de manière opportune et efficace aux aspirations de nos laborieuses populations à davantage de bien-être et de développement socio-économique.

En vous remerciant de votre aimable attention, je souhaite plein succès aux délibérations de la réunion.

Wassalamou Aleykoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouhou

ANNEXE

4

Original: Arabic

**ADDRESS BY THE
PRESIDENT OF THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB GROUP),
AT THE OPENING SESSION OF THE THIRTY THIRD MINISTERIAL SESSION
OF THE COMCEC**

(İstanbul, 22 November 2017)

*In the name of Allah, the Most Compassionate and the Most Merciful,
Praise be to Allah, peace and blessings be upon our Prophet Muhammad and his
companions*

Your Excellency Recep Tayyip Erdoğan, the Turkish President, the Chairman of the Islamic Summit and the Chairman of the Standing Committee for Economic and Commercial Cooperation of the Organization for Islamic Cooperation (COMCEC),

Mr. Lütfi Elvan, the Turkish Minister of Development,

Esteemed Ministers,

Mr. Yusuf El-Useymin, the Secretary-General of the OIC,

Esteemed Delegates,

Ladies and Gentlemen,

May All Peace, Mercy and Blessing of Allah Be Upon You.

I am honored to take part in the Thirty-Third Ministerial Session of the Standing Committee for Economic and Commercial Cooperation of the Organization for Islamic Cooperation in such an ancient and beautiful city of Istanbul. I also would like to extend my heartfelt thanks to the Turkish Government and the People for the warm welcome accorded to us since we arrived and for the perfect organization of the event.

At the outset of my address, please let me extend my thanks and gratitude to H.E. President for his tangible initiatives to boost economic collaborations in Islamic countries. In addition, I would like to express the full support of the Islamic Development Bank Group to your valuable suggestion to accelerate our efforts in order to kick off more initiatives towards the promotion of economic cooperation in Islamic countries as His Excellency emphasized in his speech.

The Islamic Development Bank Group takes pride in exclusive relations established over years with the COMCEC to put into practice the strategic partnership, many initiatives and

programmes in the implementation of COMCEC resolutions, set the strategy of the COMCEC, and to promote the Preferential Trade System and the intra-trade among the member states. In the same vein, the Islamic Development Bank Group, which is represented by the The Islamic Corporation for the Insurance of Investment and Export Credit (ICIEC), is pleased to present a new initiative to establish a COMCEC Business Intelligence Center that would support public and private stakeholders and partners in making strategic business decisions.

Your Excellency Mr. President,

Ladies and Gentlemen,

Our countries face many challenges such as the rapid increase in population, the spread of diseases and epidemics, and the growing unemployment among young people in particular. In an attempt to overcome such challenges, the Bank has recently introduced a Five-Year Programme intended to deepen and expand partnerships with governments, the private industry, charities, non-governmental organizations, universities, research centers and individuals. As the challenges faced by our member countries are a lot, deep and complicated and they require a collective effort by all the development partners, the Bank has taken major steps to establish a network of development partners in a variety of fields based on the implementation of common value chains, draw up an integrated support package that covers financing, individual and corporate capacity building, improvement in law and preparation of studies, and increase the developmental impact of the Bank Group's responses in member countries, make transition to decentralization, and launch regional centers in an effort to allow the Bank Group to converge with member countries, and safeguard quick responses to developmental needs.

The five-year programme additionally contains the use of electronic platforms in order to galvanize financial and human resources, exchange expertise, introduce science and innovation in all the operations of the Bank Group, and promote the initiatives of the member countries to create smart green cities and environmentally-friendly infrastructure.

Immunity and protection are of particular importance for the Programme against economic, social and environmental disasters, and the Bank has recently introduced a specialized department to take on this task.

Your Excellency Mr. President,

Ladies and Gentlemen,

Science, technology and innovation are the main driving forces of development and proven to be an effective instrument to offer solutions to developmental challenges across the world. Among a few of those challenges are clean energy, drinking water, drought, elimination of diseases, poverty alleviation, improvement in quality of education, placement of importance to health care and so on. Hence, the five-year programme offers a roadmap and an action plan that provide the member countries with assistance to establish an integrated setup and secure sustainable development, and encourage scientists, investors, universities and research centers to offer innovation solutions to developmental problems in order to improve the quality of life for people, and find proper mechanisms to connect such agencies to one another. To this end, the Bank has created a fund worth USD 500 million for science, technology and innovation. In addition to the Bank's contribution to the fund for USD 100 million, the Islamic Solidarity Fund for Development has donated USD 100 million, and the fund was welcomed by the Islamic world leaders at the first Science, Technology and Innovation Summit held in Astana, Kazakhstan. The Bank will soon kick off an unprecedented electronic platform for science, technology and innovation, and connect all scientists, innovators, decision-makers, universities, research centers and other agencies to one another. This platform will enable scientists and innovators to offer their views that would be turned into commercial products later on. For the first time, the people of the member countries will enjoy the opportunity to register their innovations through the Islamic Development Bank.

Your Excellency Mr. President,

Ladies and Gentlemen,

The promotion of economic cooperation and integration among the member countries has always been the focus of the programmes and projects carried out by the Islamic Development Bank Group. In addition, it constitutes one of the fundamental pillars for the five-year programme as a catalyst to increase economic growth and boost the contribution of the private industry to development. In this respect, the Islamic Development Bank Group has attached importance to the quest for new ways and methods of increasing cooperation among the member states and assumed a variety of initiatives accordingly. For instance, the Arab-African Trade Bridges Programme was kicked off this year in an effort to promote the trade among the member states of the two regions. In 2013, the Trade Assistance Programmes were initiated for the Arab States. On the other hand, the Group adopted the Reverse Linkages to exchange information and experience in the Southern countries that

would transfer the expertise, know-how and technology of the Member States to other Member States. Additionally, the Bank is on the verge of completing the regional cooperation and integration strategy. The strategy will be put into effect as a part of six regional programmes that cover various economic industries such as energy, agriculture, transport and trade. As a part of the strategy, the majority of the Bank's annual financing will be allocated to the regional projects and programmes such as the Special Programme for the Central Asia and the Special Programme for the Development of Africa. We wish that such regional projects will pave the way for further integration among the Member States.

Your Excellency Mr. President,

Ladies and Gentlemen,

It is pleasing to see that the session on exchange of views, which is held under the theme of Improving Transnational Transport Corridors in the OIC Member Countries, is related to transport. The transport corridors are of top priority for the Group's regional cooperation and integration strategy, and the Bank Group has recently made contributions to the financing of various transnational transport corridors such as Trans-Saharan Road Corridor and Kazakhstan-Turkmenistan-Iran Railway Corridor. The Bank has also provided assistance to the energy corridors such as CASA-1000 project that link energy networks in Kyrgyzstan, Tajikistan, Pakistan and Afghanistan with one another. The Group has made commitments to establish more transport corridors in an effort to facilitate more efficient and easier movement of goods and people. Thus, it has contributed to the promotion of regional integration. To this end, we are looking forward to hearing about the recommendations to be made by the session participants.

Your Excellency Mr. President,

Ladies and Gentlemen,

As I am about to conclude my remarks, let me sum up three initiatives that I was honored to present during your excellent previous session: Consolidation and dissemination of the economic empowerment programme for the Palestinian people, activation of the youth's role and integration of their vision to development and civilization formation, strengthening crisis prevention and activation of the Red Crescent system along with coping mechanisms. As you are well aware, the Bank organized the very first youth-focused summit on the sidelines of the 42nd annual meeting held in Jeddah this year, and the Bank Group has already put the recommendations of the summit into effect. On the other hand, the Bank has attached particular importance to the establishment of a department within its body with focus on this

substantial matter. The Bank additionally attended the preparation meetings on the Red Crescent system along with the respective OIC agencies.

I am pleased to present a short movie concerning the Bank's accomplishments for this major programme and its directives for the future with regard to the consolidation and dissemination of the economic empowerment programme dedicated to the Palestinian people. In addition, I am delighted to announce that the Bank is set to sign an agreement here today in the presence of august participants to kick off the first phase of "the Project for the Economic Empowerment of Palestinian Refugee Families Crossing into Turkey from Syria". The project is intended to create new resources and open the gates of partnership among the people, public and private industries and philanthropists (Public Private People Philanthropic-Partnership) (PPPP-P). I would like to avail myself of this occasion to extend my thanks to all the stakeholders of the project: The Turkish Cooperation and Coordination Agency, the Turkish Red Crescent, the Statistical, Economic and Social Research and Training Centre for Islamic Countries, the United Nations Development Programme, the International Wafaa Organization based in Indonesia, the Turkish Disaster and Emergency Management Presidency (AFAD), the Turkish Credit Guarantee Fund (KGF), and the Turkish Union of Chambers and Commodity Exchanges (TOBB).

Last but not least, I would like to thank all the Member States for their support to the Islamic Development Bank Group. It is because the Islamic Development Bank group could not attain such accomplishments if it was not for their support.

I hope that the Thirty-Third Ministerial Session of the Standing Committee for Economic and Commercial Cooperation of the Organization for Islamic Cooperation will offer tangible solutions and recommendations to promote and strengthen the cooperation among the Member States and wish success.

May All Peace, Mercy and Blessing of Allah Be Upon You.

ANNEXE

5

Original: Anglais

**RAPPORT DE LA 31^{ème} REUNION
DU COMITE DE SESSION
(İstanbul, 19 novembre 2017)**

1. La 31^{ème} réunion du Comité de Session du COMCEC s'est déroulée le 19 novembre 2017 à İstanbul, en marge de la 33^{ème} session du COMCEC.

2. Cette réunion a été présidée par M. Selçuk KOÇ, Directeur du Bureau de Coordination du COMCEC. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les institutions suivantes de l'OCI étaient présentes:
 - Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation (SESRIC)
 - Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
 - Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID)
 - La Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC) et le Groupe de la BID
 - La Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIAICE) - le Groupe de la BID
 - La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA)
 - L'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs de l'OCI (OAIA)
 - L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)

3. La réunion a approuvé les points suivants inscrits à l'ordre du jour, et qu'il fallait débattre :
 - Mise en œuvre de la stratégie du COMCEC: Contributions des institutions de l'OCI à la stratégie du COMCEC
 - Liste des activités des institutions de l'OCI conformes à la stratégie du COMCEC et aux recommandations ministérielles de politiques du COMCEC.
 - Utilisation du Financement de Projets du COMCEC pour la mise en œuvre des recommandations ministérielles de politiques du COMCEC
 - Réussir à mesurer l'impact des activités des institutions de l'OCI
 - Renforcement de la coopération et de la coordination au sein des institutions de l'OCI
 - Elaboration de programmes pluriannuels de renforcement des capacités techniques

- Contributions possibles des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des ODD au sein des états membres de l'OCI
- Mise en œuvre de la Section de Coopération Economique de l'OCI-2025
- Questions Diverses

Mise en œuvre de la stratégie du COMCEC: Contributions des institutions de l'OCI à la stratégie du COMCEC

4. Soulignant l'importance des contributions des institutions de l'OCI à la réalisation de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC, le Comité a examiné les activités achevées et planifiées des institutions pertinentes de l'OCI en conformité avec la Stratégie du COMCEC pour les périodes de décembre 2016 à novembre 2017 et décembre 2017 à novembre 2018 basée sur les domaines de coopération, à savoir le commerce, le transport et les communications, le tourisme, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté et la coopération financière. Le Comité a été également informé par les institutions pertinentes de l'OCI des activités planifiées.

(La liste des activités organisées et à organiser par les institutions de l'OCI conformes à la stratégie du COMCEC entre novembre 2016 et novembre 2018 est jointe en Annexe 1.)

5. Le Comité a été informé par le BCC que parmi les 237 activités des institutions de l'OCI considérées comme achevées depuis la 32^{ème} session du COMCEC, 32,1 pourcent des activités ont été mises en œuvre dans le domaine de l'allègement de la pauvreté, suivi respectivement du commerce (30,4%) et de l'agriculture (8%). Le Comité a aussi été informé que par rapport au type d'activité, les institutions se sont notamment concentrées sur les formations et les programmes d'assistance technique (34.6%), sur diverses réunions d'experts et de groupes de travail (16.9%), et sur les ateliers de travail (13.5%).

6. Prenant acte des efforts du Groupe de la BID pour sensibiliser à l'importance des marchandises stratégiques au sein des Pays Membres de l'OCI, le Comité a souligné que toutes les institutions de l'OCI devraient adopter ce type d'activité dans tous les domaines de coopération. En outre, le Comité a également convenu que parallèlement aux efforts visant à accroître quantitativement le commerce intra-OCI, la qualité du commerce, y compris sa composition et son ajout de valeur, ainsi que les efforts pour améliorer les investissements et la base de production dans les pays membres devraient également être dûment pris en compte par les institutions pertinentes de l'OCI lors de la mise en œuvre des divers programmes et activités.

7. Dans l'optique d'améliorer la visibilité des activités des institutions de l'OCI, conformément aux stratégies et aux recommandations du COMCEC adoptées au niveau du Ministère, le Comité a demandé aux institutions de l'OCI de lui indiquer de manière spécifique l'alignement de leurs activités aux recommandations politiques dans leurs listes d'activités.

8. Le BCC a informé le Comité des thèmes sectoriels qui devront être soutenus par le Bureau de Coordination du COMCEC, dans le cadre du 6^{ème} Appel de Projets prévu en septembre 2018, sous le patronage du Financement de Projets du COMCEC. A cet égard, le Comité a souligné l'importance de la soumission des projets proposés par les institutions de l'OCI par le biais du Financement de Projets du COMCEC pour la réalisation des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC. En conséquence, le Comité a aussi réaffirmé que les Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC doivent être utilisées par les institutions de l'OCI lors de la planification des programmes et activités ultérieurs.

9. Les représentants des institutions pertinentes de l'OCI ont présenté leurs expériences liées à la mesure de l'impact de leurs activités. A cet égard, la ITFC (Groupe de la BID) a informé les participants du «Rapport Annuel de la ITFC sur l'Efficacité du Développement», qui évalue l'impact des activités mises en œuvre par la ITFC visant le financement et le développement du commerce. En outre, le Comité a été informé par le BCC sur les pratiques d'évaluation de l'impact des autres organisations internationales.

Renforcement de la coopération et de la coordination au sein des institutions de l'OCI

10. En ce qui concerne les efforts de la ITFC concernant «l'Élaboration de programmes pluriannuels de renforcement des capacités techniques», le Comité a été informé par la IFTC (Groupe de la BID) des commentaires du SESRIC et de la CICIA sur le projet de «Programme pluriannuel de coopération / renforcement des capacités de la facilitation du commerce pour une coopération régionale renforcée et une connectivité transparente». Le Comité a remercié la IFTC (Groupe de la BID) pour ses efforts de sensibilisation à l'importance de l'élaboration de programmes de coopération pluriannuels plutôt que des programmes ponctuels basés sur les activités.

Contributions possibles des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des ODD au sein des états membres de l'OCI

11. Comité a été informé par le SESRIC des résultats de «l'enquête tendancielle sur les priorités des pays membres de l'OCI en matière d'ODD» distribuée aux Pays Membres conformément aux résolutions pertinentes des 31^{ème} et 32^{ème} Sessions du COMCEC. Il a été noté que 33 pays membres ont rendu leurs réponses, complètes ou partielles au SESRIC. Le SESRIC a informé les participants que l'ODD-3 intitulé «Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge», l'ODD-2 intitulé « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », et l'ODD-1 intitulé « Eliminer l'extrême pauvreté et la faim » sont les ODD auxquels les Pays Membres accordent le plus haut degré de priorité. En outre, le SESRIC a informé le Comité que les principaux défis pour atteindre les ODD par les Pays Membres sont la pénurie de ressources financières, les capacités inadéquates en ressources humaines et le manque de soutien politique. Le Comité a également été informé que le SESRIC a préparé un rapport concernant les réponses à l'enquête rendues par les Etats Membres, qui sera soumis lors de la 33^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

12. Le Comité a examiné «la Liste des Activités des institutions de l'OCI en matière d'ODD», qui a été établie par le BCC conformément à la résolution pertinente de la 32^{ème} Session Ministérielle du COMCEC pour 2017 et 2018. Le Comité a été informé par les institutions pertinentes de l'OCI de leurs activités planifiées concernant la mise en œuvre des ODD. Le Comité a demandé aux Institutions de l'OCI de tenir dûment compte des besoins et des priorités des Pays Membres qui ont été présentés par le SESRIC via l'enquête tendancielle du SESRIC précitée, lors de la planification de leurs activités liées aux ODD.

(La liste des activités organisées et à organiser par les institutions de l'OCI conformes aux ODD entre 2017 et 2018 est jointe en Annexe 2.)

Mise en œuvre de la Section de Coopération Economique de l'OCI-2025

13. Concernant la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025: Programme d'action, le Comité a souligné l'importance des contributions des Etats Membres, des institutions de l'OCI et des Comités Permanents dans la mise en œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'action. Le Comité a noté que les contributions devraient être utilement utilisées pour l'amélioration du plan et de sa mise en œuvre efficace. A cet égard le Comité a également noté que les Comités Permanents, y compris

le COMCEC, peuvent être consultés dans leurs domaines respectifs pour accélérer la réception des contributions des pays membres.

Questions Diverses

14. La SIAICE (Groupe de la BID) a fait un exposé sur sa proposition pour le « Centre de Veille Economique». Soulignant les défis liés aux données limitées, aux problèmes de qualité et au coût élevé de l'information, et mettant en relief la pertinence de la veille économique pour la prise de décisions, le Comité a pris note de la proposition faite par la SIAICE (Groupe de la BID) et a demandé à la SIAICE (Groupe de la BID) d'approfondir ladite proposition en coopération avec les autres institutions de l'OCI, et de préparer une note de cadrage détaillée et de la partager avec les institutions pertinentes de l'OCI un mois avant la prochaine Réunion du Comité de Session.

15. La réunion du Comité a été clôturée par une motion de remerciements.

ANNEXE

6

Original : Anglais

**DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. LÜTFİ ELVAN,
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE**

(İstanbul, 23 novembre 2017)

Honorables Ministres,

Distingués Délégués,

Essalamu Alaikum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

Nous sommes parvenus avec succès à la fin de la 33^{ème} Session du COMCEC après des discussions fructueuses et constructives. Nous avons également bénéficié de plusieurs panels spéciaux animés sur les corridors de transport, thème principal de notre Session d'Échange de Vues cette année. Je tiens à remercier tous les délégués, les représentants des institutions de l'OCI ainsi que d'autres institutions internationales et nos panélistes pour leur contribution active durant la Session.

Chers Participants,

L'activité économique mondiale s'est consolidée dans les pays avancés comme dans les pays émergents. Même si les taux de croissance sont inférieurs à ceux d'avant la crise, les développements récents et les attentes futures présentent une image prometteuse. Selon le FMI, le taux de croissance mondiale devrait être de 3,6 et 3,7% respectivement pour les années 2017 et 2018, ce qui est supérieur à l'année dernière. Ceci dit; il convient également de garder à l'esprit que si la reprise actuelle n'est pas soutenue par des politiques structurelles décisives, l'aspect durable de la croissance serait absent.

Comme nous le savons tous, l'économie mondiale est encore sujette à des crises dues à divers facteurs. Cependant, les pays peuvent minimiser les impacts des crises grâce à des politiques solides et des politiques de coopération. Il est évident que les pays et les régions qui ont renforcé leur résilience économique grâce à des politiques économiques avisées et à des initiatives de coopération efficaces se relèvent toujours des crises en un délai très court. En d'autres termes, l'impact indirect de toute instabilité intérieure et extérieure serait géré de manière saine sans nuire de manière significative aux moteurs de la croissance. Par conséquent, nos efforts pour parvenir à

une architecture financière et économique internationale avisée devraient également être intégrés à des politiques nationales et régionales solides.

Aucun d'entre nous n'est entièrement auto-suffisant et nous avons toujours besoin de faire du commerce. En fait, Notre Prophète (que la paix soit sur lui). Mohammed Aleyhisselam a déclaré avec sa sagesse transcendante : **«Engagez vous dans le commerce, pour les neuf dixièmes (quatre-vingt-dix pour cent) de vos rizk - la subsistance est dérivée du commerce.»** Le temps a montré à maintes reprises à quel point notre Prophète (que la paix soit sur lui) était juste. C'est notre ultime guide. En ce sens, nous devons garder à l'esprit que le commerce comprend également l'entrepreneuriat et l'exploration de nouvelles voies pour les affaires.

Distingués Délégués,

Nous devrions éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires afin de réduire les frais de fonctionnement et faciliter l'intégration régionale. En tant que moteur principal de la croissance et de l'intégration, nous devrions bénéficier davantage des nombreuses opportunités offertes par le commerce.

Nous avons entre nos mains des outils importants tels que le SPC-OCI pour accroître le commerce entre nos pays membres frères. Au cours de notre session, nous avons appris avec une grande satisfaction que le Brunéi Darussalam a récemment signé et ratifié l'Accord-Cadre SPC-OCI et que le Royaume du Maroc a communiqué sa liste actualisée de concessions.

Maintenant, nous avons encore besoin de 3 membres uniquement et j'espère sincèrement que d'autres pays membres ayant ratifié la convention transmettent également leurs listes mises à jour très bientôt afin que nous puissions récolter les bénéfices de cet important mécanisme bientôt inshAllah.

Nous sommes, plus que jamais, proches de réaliser ce rêve encore inaccompli. N'épargnons aucun effort pour rendre opérationnel ce mécanisme crucial, puis engageons-nous dans des arrangements commerciaux plus ambitieux.

Chers collègues,

L'importance d'améliorer et de diversifier notre commerce est évidente et j'ai toujours insisté sur ce point lors de nos sessions précédentes. Maintenant, j'aimerais partager avec Vos Excellences des indicateurs alarmants et préoccupants.

Entre 2012 et 2016, nos exportations ont diminué de 2 billions 713 milliards de dollars à 1 billion 863 milliards de dollars, ce qui indique une chute de 850 milliards de dollars, en quatre ans. C'est la principale raison pour laquelle notre excédent commercial de 600 milliards s'est transformé en 106 milliards de déficit commercial au cours de la même période.

Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires immédiatement afin de diversifier nos économies et réduire notre dépendance à l'égard des matières premières et des marchandises uniques. Plusieurs pays membres ont mené à bien cette entreprise. Afin d'adapter leurs économies aux conditions changeantes, ils adoptent des mesures régulières via des ajustements structurels. C'est un processus dynamique. Bien sûr, d'autres pays membres peuvent également suivre une approche similaire pour atteindre leurs objectifs spécifiques.

Éminents Participants,

Comme nous le savons tous, le transport de marchandises et de biens à travers toute la chaîne d'approvisionnement internationale, du vendeur à l'acheteur à un coût réduit, augmentera considérablement les volumes d'échanges.

De nombreux facteurs ont affecté le transport, tels que le degré de conteneurisation des transports, le trafic sur des routes spécifiques, l'efficacité des services de transport et peut-être le plus important est la qualité des infrastructures de transport. En fait, la qualité de l'infrastructure et des services sont des portes d'entrée vers la croissance économique et le développement du commerce. Une infrastructure bien développée et fonctionnelle réduit non seulement la distance, mais intègre également les marchés et les relie à des coûts très bas.

Dans le même registre, et comme nous en avons discuté lors de nos Sessions, des corridors de transport efficaces ont un rôle indispensable à jouer pour relier les pays et les régions. Les corridors de transport relient les ports maritimes aux marchés intérieurs et parfois à d'autres pays et régions enclavés. L'amélioration des corridors de transport réduit les temps de transit et réduit les coûts du fret de marchandises entre les sites éloignés. Tout cela est essentiel pour stimuler notre compétitivité.

Dans l'ensemble, des réseaux de transport rapides, abordables et fiables améliorent considérablement les volumes d'échanges et d'investissements, qui à leur tour

augmentent les possibilités d'emploi et améliorent les conditions de vie des personnes qui habitent le long des corridors et au-delà.

Je crois sincèrement que la Déclaration que nous avons adoptée aujourd'hui sur «l'Amélioration des Couloirs de Transport Transnationaux entre les Pays Membres de l'OIC» nous éclairera sur la voie de l'efficacité de notre secteur des transports et des corridors de transport.

Collègues Distingués,

Nous devrions également améliorer notre infrastructure souple, y compris l'efficacité des frontières et des douanes, ainsi que des corridors transnationaux souples. Les procédures douanières et de passagers devraient également être facilitées pendant que nous construisons des corridors de transport.

Nous avons déterminé le thème de la Session d'Échange de Vues pour l'année prochaine intitulée «Facilitation du commerce : Gestion des Risques Douanières dans les Pays Membres de l'OIC».

Partager nos expériences et aider d'autres pays membres frères dans cette question cruciale consoliderait certainement nos efforts de coopération et renforcerait la gouvernance de nos institutions douanières.

Chers Invités,

Avant de conclure, je voudrais réitérer ma profonde gratitude à toutes les délégations des pays membres, au Secrétariat Général de l'OIC, aux Institutions de l'OIC et à d'autres organisations internationales pour leurs précieuses contributions.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements au Bureau de Coordination du COMCEC, à nos traducteurs et interprètes et à tout le personnel participant à l'organisation de notre réunion pour leurs efforts inlassables afin de mener à bien cet événement. J'espère sincèrement que nos discussions, nos délibérations dans la session d'échange de vues et nos résolutions porteront des résultats fructueux au Monde Islamique et accentueront notre coopération en tant que Oumma Islamique.

En espérant que vous retournerez dans vos pays avec de bons souvenirs d'Istanbul, je vous souhaite à tous un bon retour chez vous. Merci beaucoup.

Essalamu Alaikum wa Rahmatullahi wa Barakatuhu.

ANNEXE

7

Original : Anglais

**DECLARATION MINISTERIELLE DU COMCEC
SUR L'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT
TRANSNATIONAUX DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI
33^{ème} Session du COMCEC**

İstanbul, 20-23 novembre 2017

Nous, Ministres d'État et de Gouvernement des États Membres du COMCEC (Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI)), réunis à l'occasion de la trente-troisième session du COMCEC, à Istanbul, les 20-23 novembre 2017, pour souligner l'importance du bon fonctionnement des corridors de transport transnationaux dans la Région de l'OCI et d'une coopération étroite entre les États Membres pour le fonctionnement efficace des corridors de transport transnationaux existants, ainsi que pour proposer d'éventuelles recommandations de politique à mettre en œuvre par les États Membres dans le but de renforcer la coopération et de s'appuyer sur les valeurs partagées et les intérêts mutuels.

Nous, par conséquent, en :

Réaffirmant notre engagement aux principes et objectifs fondamentaux inscrits dans la Stratégie du COMCEC dans le domaine des Transports et de la Communication et aux objectifs relatifs du Programme d'Action de l'OCI-2025, et **accordant** une grande importance aux cadres de coopération développés en vertu des différents accords conclus entre les États Membres et à la dynamique créée dans différents domaines de coopération, qui peuvent se soutenir et se compléter pour atteindre les objectifs du COMCEC ;

RECONNAISSANT que les corridors de transport transnationaux sont vitaux pour le développement économique et social des pays et jouent un rôle essentiel dans l'augmentation du volume intra-commercial dans la région de l'OCI.

SOULIGNANT les avantages économiques, sociaux et environnementaux que peut apporter une amélioration de l'efficacité des corridors de transport transnationaux.

RECONNAISSANT qu'une coopération efficace entre les États Membres peut améliorer le fonctionnement des corridors de transport transnationaux existants dans la région de l'OCI, encourager la contribution positive du secteur privé et minimiser et résoudre les difficultés qui peuvent surgir de tous les corridors.

CONSIDÉRANT les principaux défis et problèmes rencontrés par les États Membres en termes de corridors de transport transnationaux comme les suivants:

- La sensibilisation limitée des parties prenantes pertinentes, notamment au niveau des preneurs de décision, aux avantages économiques d'un bon fonctionnement des corridors de transport transnationaux,
- La faible volonté politique parmi les pays qui se trouvent le long du parcours,
- La coopération et collaboration inadéquates parmi les pays qui se trouvent le long du parcours, y compris l'absence d'un cadre de travail commun et d'un système de gestion. Ceci entraîne une coordination inefficace en termes d'allocation des tâches et des responsabilités, y compris dans les aspects de planification et de finances, parmi les pays qui se trouvent le long du parcours, ainsi que les agences donatrices participantes,
- L'absence de Stratégies/Politiques de Transport Transnational diversifiées qui visent les différents besoins du secteur privé,
- L'information inadéquate, inexacte et périmée concernant les opérations des corridors de transport transnationaux et l'absence de système efficace de collecte de données,
- La faible interopérabilité et l'absence d'inter-connections. Dans ce contexte, les principaux défis sont :
 - Une interopérabilité inadéquate entre les modes de transport routiers, ferroviaires et maritimes,
 - Des procédures commerciales insuffisamment harmonisées entre les pays qui se trouvent le long du parcours partout dans les corridors de transport,
 - L'absence d'inter-connectivité TIC pour la planification, l'information et la gestion des voyages
 - L'inadéquation entre les conventions internationales, les lois et réglementations nationales, et les questions opérationnelles,
 - Les problèmes pour relever les défis environnementaux et fournir des transports fiables et sans interruptions,
- L'équilibre sous-optimal du trafic entre route/voies ferroviaires,
- Les questions de politique entre les pays qui résultent en des restrictions commerciales et des engorgements aux points de passage frontaliers,
- Assurer la durabilité de l'infrastructure des corridors de transport en termes de maintenance des routes et éviter des pertes considérables de valeur des actifs,
- Le coût élevé pour assurer les cargos en transit.

À la lumière des défis et des problèmes mentionnés ci-dessus, **CONVENONS** d'identifier les recommandations de politique suivantes à mettre en œuvre par les États Membres pour assurer le bon fonctionnement et le développement des corridors de transport transnationaux existants dans la région de l'OCI.

A. Facteurs politiques et institutionnels :

1. **Transformer** les routes de transport en corridors de transport avec un secrétariat permanent ou renforcer les capacités des Secrétariats existants,
2. **Développer** un Traité de Corridors comme modèle de référence à être utilisé par les pays qui se trouvent le long du parcours,
3. **Accroître** la sensibilisation des preneurs de décision concernant le besoin de coopération et de coordination renforcées, ainsi que des responsabilités partagées pour améliorer la performance globale des corridors de transport transnationaux,
4. **Établir** des comités nationaux pour les échanges commerciaux et de transport qui comptent différents ministères et parties prenantes.

B. Facteurs économiques, financiers et sociaux :

1. **Promouvoir** la simplification et la rationalisation des procédures d'affaires entre les pays membres qui se trouvent le long du parcours, y compris les paiements aux points de passage frontaliers ou prépaiements avant d'atteindre les frontières,
2. **Accroître** la sensibilisation des parties prenantes publiques et privées sur le potentiel des avantages économiques des corridors de transports transnationaux,
3. **Utiliser** les ressources internationales dont les Mécanismes de Financement de Projets du COMCEC pour promouvoir la création de secrétariats de corridors,
4. **Promouvoir** «le tarif par voie ferroviaire» parmi les pays qui se trouvent le long des corridors,
5. **Encourager** la préparation d'un plan directeur pour le développement des corridors de transport comprenant des exigences de financement à court, moyen et long terme,
6. **Impliquer** le secteur privé dans le développement, le financement et la gestion de l'infrastructure des corridors de transport en partenariat avec le secteur public,
7. **Encourager** les échanges intra-régionaux et les investissements en vue de renforcer le mouvement des populations et les opportunités de travail, ainsi que réduire la pauvreté tout au long des corridors de transport.

C. Facilitation des échanges :

1. **Revoir** les accords commerciaux existants afin d'identifier les facteurs pertinents et lever les obstacles non-matériels au commerce,
2. **Stimuler** les échanges intra-régionaux afin d'accroître la demande envers les corridors de transport transnationaux dans la région de l'OCI,
3. **Accroître** l'efficacité d'inspection des clients en créant des Postes Frontaliers à Arrêt Unique, en utilisant les techniques de gestion des risques (comme le système ASYCUDA), tendances vertes et nouvelles technologies aux douanes,
4. **Développer** un système efficace de collecte de statistiques commerciales,
5. **Promouvoir** les Systèmes de Guichet Unique

6. **Faciliter** l'émission des visas pour les hommes d'affaires et des vignettes-visas aux conducteurs.

D. Responsabilité juridique et sécurité :

1. **Mettre en œuvre** des mesures/programmes de sécurité tout au long des corridors de transport,
2. **Renforcer** les expériences de partage dans la sécurité routière,
3. **Instaurer** des stations-service en bord de route avec des aires de repos afin d'améliorer le bien-être des conducteurs et minimiser la fatigue,
4. **Promouvoir** la responsabilité juridique multimodale.

E. Facteurs techniques et opérationnels :

1. **Améliorer** les normes de conception des infrastructures routières et ferroviaires, y compris les nœuds de transfert route/voies ferroviaires, le système de changement de jauge et les points de passage,
2. **Assurer** la durabilité de l'infrastructure des corridors de transport, y compris la maintenance des routes par l'application des charges adéquates,
3. **Harmoniser** les normes des véhicules/opérationnelles, par exemple le poids des véhicules et les dimensions, la masse brute du véhicule,
4. **Améliorer** l'interopérabilité ferroviaire y compris un permis de conduire/certificat commun et des conditions de transports communes,
5. **Améliorer** les communications le long des corridors y compris les câbles de fibre optique et la localisation des cargaisons,
6. **Améliorer** l'infrastructure des logistiques comme les entrepôts à multi-usagers par le renforcement de la coordination et la coopération parmi les parties prenantes pertinentes,
7. **Augmenter** le nombre et la qualité des centres de logistiques tout le long des corridors.

F. Facteurs environnementaux et liés à l'énergie

1. **Promouvoir** le transport intermodal, notamment encourager l'utilisation de transports ferroviaires et maritimes par le biais d'investissements dans des installations de modes de transfert efficaces,
2. **Stimuler** l'utilisation de véhicules et de bateaux plus écologiques par le biais de motivations et de réglementations, afin de réduire les émissions de carbone et la pollution de l'air le long des corridors.

G. Contrôle de Performance des Corridors

1. **Développer** un système de collecte de données, qui compte mais ne se limite pas à : volumes et composition du commerce, y compris le mouvement de cargos dangereux, flux et composition du trafic, durée du voyage et vitesse du véhicule, temps de traitement du passage frontalier, coûts et frais de transit, accidents de routes,

2. **Analyser** et **diffuser** les données précitées pour y faire un rapport sur la performance des corridors de transport et la mise en œuvre des politiques ci-dessus.

Nous exprimons nos remerciements à S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie ; sous sa direction, la 33^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a été couronnée de succès.

Nous exprimons également notre gratitude au Gouvernement et à la République de Turquie pour la chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation entreprises pour la Session Ministérielle.

ANNEXE

8

DIRECTIVE DU COMCEC SUR LE TFM VISANT A REGULER LES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

Avec le nombre croissant des voyageurs Musulmans qui ont des besoins confessionnelles, les sociétés de tourisme à travers le monde ont commencé à prêter attention aux besoins de ce segment lucratif du marché qui est en croissance. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM) est défini comme «les activités des voyageurs Musulmans qui ne veulent pas faire des compromis en ce qui concerne leurs besoins confessionnelles lorsqu'ils voyagent dans un but, ce qui est admissible».¹

Vue l'importance croissante du marché du TFM, le COMCEC a commissionné les recherches suivantes sur le TFM:

- 1. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Comprendre les Côtés de la Demande et de l'Offre dans les Pays Membres de l'OCI*
- 2. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Développer et Commercialiser les Produits et les Services du TFM dans les Pays Membres de l'OCI*
- 3. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Réguler les Établissements d'Hébergement dans les Pays Membres de l'OCI*

Les constatations de la troisième étude sur le TFM- «*Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Réguler les Établissements d'Hébergement dans les Pays Membres de l'OCI*», ont été présentées durant la 9ème Session du Groupe de Travail sur le Tourisme, tenue le 16 Février 2017 à Ankara.

Dans les années récentes, l'industrie du tourisme a commencé à saisir les besoins spécifiques des voyageurs Musulmans et à y répondre. Le voyage respectant les règles de l'Islam est considéré comme un marché de niche prometteur par plusieurs fournisseurs d'hébergement. Il n'existe pas de consensus en ce qui concerne les éléments du TFM à incorporer. Cependant, les établissements d'hébergement donnent leur décision en considérant la facilité de mise en œuvre, le coût et l'influence sur les visiteurs non-Musulmans. Les études précédentes montrent que les besoins des voyageurs Musulmans et non-Musulmans se coïncident dans certains domaines, comme la location d'un hôtel et son prix, qui sont des critères essentiels pour les voyageurs, indépendamment de leur croyance. De plus, les voyageurs Musulmans et non-Musulmans donnent une importance semblable aux caractéristiques capturées par les standards de qualité conventionnels, y compris la propreté, l'espace et la

¹«Le Tourisme Respectant les Règles de l'Islam: Comprendre les Côtés de la Demande et de l'Offre dans les Pays Membres de l'OCI» COMCEC, Féb.2016.Web.

convenance. Cependant, les recherches indiquent que les voyageurs Musulmans ont des besoins confessionnelles spécifiques. Certains de ces besoins peuvent même se coïncider avec ceux des voyageurs non-Musulmans; y compris par exemple l'absence de l'alcool dans les complexes d'hôtel. Vus les niveaux variés des services et des installations offerts dans l'industrie du tourisme, il est nécessaire de faire une régulation, en particulier dans le secteur d'hébergement.

Ce document présente les principes essentiels en ce qui concerne la Régulation du TFM dans les pays membres et non-membres de l'OCI. Le document est basé sur l'étude du COMCEC intitulée *Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Réguler les Établissements d'Hébergement dans les Pays Membres de l'OCI* qui contient des résultats obtenus des études de cas, des enquêtes, des entretiens avec les experts aussi bien qu'une analyse des standards existants. Il présente les aspects essentiels pour évaluer et mettre en place les principes du TFM, et les principes généraux des services & des installations offerts pour les différents niveaux de disponibilité du TFM à travers les Pays Membres de l'OCI. Finalement, les options de positionnement sur le marché pour le voyage dans le cadre du TFM sont aussi résumées dans ce document.

Évaluer et Mettre en Place les Principes du TFM

Vus les commentaires considérables découlant des études et la formulation claire des services demandés, l'étude susmentionnée recommande fortement de réguler les éléments du TFM dans le secteur de l'hébergement (quoiqu'à des niveaux variés selon la maturité et l'environnement du pays).

Dans le sondage des consommateurs réalisé aux fins de cette étude, les répondants ont attaché une grande importance à ce que la nourriture Halal soit régulée par les standards de l'hébergement respectant les règles de l'Islam. 99 pourcent des répondants ont indiqué que ceci était un facteur important (83 pourcent ont indiqué qu'il était extrêmement important). Ce facteur a été suivi par l'offre des services du Ramadan, comme les buffets du petit-déjeuner, considéré en tant qu'un facteur important par 95 pourcent des répondants. Avoir la direction du Qibla au mur de l'hôtel a suivi ce facteur et a été considéré comme un élément important par 94 pourcent des répondants.

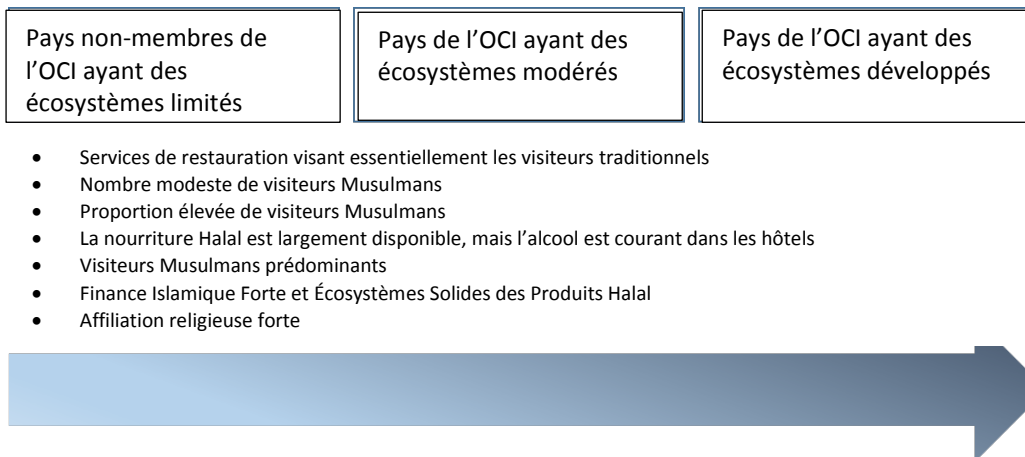
La régulation du TFM fournit aux visiteurs une assurance de crédibilité; en particulier dans le cas de la nourriture Halal. La régulation établit des attentes uniformes et supporte un écosystème qui tient compte des besoins des familles, ce qui est avantageux pour les visiteurs Musulmans aussi bien que pour les visiteurs traditionnels qui voyagent avec leurs familles.

Les analyses et les principaux constats du rapport de recherche intitulé «*Le Tourisme Favorable aux Musulmans: Comprendre les Côtés de la Demande et de l'Offre dans les Pays Membres de l'OCI*» et ceux du rapport intitulé «*Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Développer et Commercialiser les Produits et les Services du TFM dans les Pays Membres de l'OCI*» qui a été déjà préparé pour le Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC, peuvent être utilisés par les pays membres dans le cadre de leurs efforts visant à réguler les établissements d'hébergement du TFM.

Les Services & Installations du TFM- Principes Généraux

L'importance des services et des installations du TFM variera selon la nature du pays. Le diagramme ci-dessous illustre la segmentation des pays en différenciant les pays membres de l'OCI et les pays non-membres et en considérant le niveau des écosystèmes disponibles pour le TFM.

Segmentations des Pays-Écosystème du TFM



Basé sur la révision des principes actuels variés du TFM, les principes concernant les services et les installations du TFM sont listés ci-dessous selon la segmentation des pays telle que décrite ci-dessus.

1. Services et Installations du TFM Offerts dans les Pays Non-Membres de l'OCI Ayant des Écosystèmes Limités

Dans les pays non-membres de l'OCI, les établissements peuvent attirer des consommateurs Musulmans d'une manière pratique en offrant des services de base à des coûts réduits, faciles à mettre en place, ayant un effet faible sur les visiteurs traditionnels.

Les services et les installations recommandés peuvent être résumés comme suit:

1. Fournir des options de nourriture Halal
2. Supprimer l'alcool du mini-bar pour les visiteurs Musulmans
3. Indiquer la direction du Qibla (prière) dans les chambres
4. Fournir une liste des restaurants Halal locaux et les directions de la mosquée locale
5. Fournir un tapis de prière et un horaire de prière sur demande
6. Éduquer l'équipe pour qu'il soit conscient des principes du TFM

Alors que ces services et ces éléments sont très importants pour les visiteurs Musulmans, la plupart ont peu d'effet sur les visiteurs traditionnels et ont un coût faible.

2. Les Services et les Installations du TFM Offerts dans les Pays Membres de l'OCI Ayant des Écosystèmes Modestes

Il existe trois services pratiques du TFM qui sont importants pour les visiteurs Musulmans. Ces services sont faciles à mettre en place et ils ont un effet faible sur les visiteurs traditionnels. Ils devraient être incorporés par les établissements d'hébergement dans les pays membres de l'OCI ayant des écosystèmes modestes pour le TFM. Ces trois services illustrés dans le diagramme ci-dessous, incluent les éléments suivants²:

1. Offrir exclusivement de la nourriture certifiée Halal (en prêtant attention à avoir des cuisines d'hôtel certifiées Halal)
2. Fournir des tapis de prière dans les chambres
3. Faire les ajustements concernant l'heure du repas de Ramadan et les éléments de menu.

Les services et les installations du TFM pouvant être offerts par les fournisseurs d'hébergement peuvent être segmentés selon leur coût de mise en œuvre aussi bien que selon leur effet sur les visiteurs **non-Musulmans** (si la mise en œuvre du nouveau service crée un effet important ou peu important sur les visiteurs **NON Musulmans**). Les services du TFM qui ont un coût peu élevé et un effet faible sur les visiteurs traditionnels sont faciles à mettre en œuvre, alors que les services qui ont un coût peu élevé mais un effet important sur les visiteurs traditionnels sont sensibles en ce qui concerne leur

² Un service qui a été considéré comme important par les répondants de l'étude et qui ne coûte pas cher, c'est d'avoir un «musalla» ou une salle de prière dans l'hôtel.

mise en place. (Veuillez consulter la Figure 15: Services du TFM pour les Écosystèmes Modestes dans l'étude).

Les services additionnels qui ont été considérés comme importants et qui ont un coût entre le niveau moyen et élevé sont comme suit:

1. Installer un bidet ou une douchette manuelle dans les salles de bain des chambres d'hôtes aussi bien que dans les salles de bain des zones publiques.
2. Fournir un divertissement qui tient compte des besoins des familles
3. Être un environnement sans alcool et ne pas avoir de casino ou de cabarets sur place
4. Supprimer les chaînes pour adultes et placer des filtres de contenu sur internet
5. Fournir un divertissement qui tient compte des besoins des familles
6. Exiger du personnel de s'habiller modestement

3. Les Services et les Installations du TFM Offerts dans les Pays Ayant des Écosystèmes Développés

Outre les services principaux, les services et les installations suivants ayant un niveau plus élevé sont recommandés pour le TFM dans les pays membres de l'OCI et ayant des écosystèmes développés.

En général:

1. Les cuisines d'hôtel devraient être certifiées Halal
2. L'alcool ne devrait pas être disponible ou permis à l'intérieur de l'hôtel.
3. Des installations devraient être disponibles dans les salles de bains publiques aussi bien que dans les salles de bain des chambres pour les ablutions obligatoires avant la prière
4. Le Saint Coran devrait être placé dans chaque chambre
5. Les prières de congrégation devraient être tenues au musalla/masjid, y compris les prières du Vendredi, et l'appel à la prière devrait être diffusé en fonction des haut-parleurs.
6. Durant le Ramadan, outre les repas d'Iftar et les repas du Sahur, le transport en navette devrait être fourni aux mosquées locales.
7. Les produits certifiés Halal devraient être étendus aux produits de bien-être comme les shampoings et les lotions.

Activités de Loisir:

8. Des installations de bien-être séparées devraient être fournies pour les femmes et les hommes en disposant des installations séparées ou en

attribuant certaines heures pour les femmes; y compris les salons de gymnastique, les piscines, les SPA et les plages.

Gestion des activités

9. Tout le financement devrait être conforme aux principes de la Sharia
10. Les employés d'hébergement devraient être traités équitablement et devraient recevoir un salaire de subsistance qui est suffisamment élevé pour maintenir un niveau de vie correct.
11. Les entreprises devraient mettre en place des processus respectueux de l'environnement et devraient avoir une certification environnementale.

Positionnement Éthique Tenant Compte des Besoins des Familles

Le niveau de fonctionnalité dans l'introduction des éléments du TFM varie selon le pays. Un aspect principal est positionner et promouvoir les services respectant les règles de l'Islam sans aliéner les clients non-Musulmans. Certaines caractéristiques concernant le TFM peuvent coûter plus cher et être plus difficile à mettre en place. Cependant, plusieurs caractéristiques du TFM soulignent de même le positionnement éthique de l'installation d'hébergement qui tient compte des besoins des familles. Par exemple, l'absence d'un cabaret ou d'un bar ne répond pas seulement aux besoins des visiteurs Musulmans, mais renforce de même le positionnement de l'hôtel en tant qu'un établissement qui considère les besoins des familles; puisque plusieurs familles traditionnelles ayant des enfants considéreront un tel environnement comme un endroit plus sûr pour leur famille.

Le tableau ci-dessous liste les services et les installations qui renforcent le positionnement d'un établissement d'hébergement en tant qu'un établissement éthique qui considère les besoins des familles à travers les différents niveaux des écosystèmes du TFM. Pas d'alcool, pas de casinos, pas de cabarets; pas de chaînes pour adultes, pas de musique ou d'œuvres d'art obscènes, placement des filtres d'internet; toutes ces mesures accentuent le positionnement éthique d'un établissement d'hébergement qui considère les besoins des familles.

Services et Installations Éthiques du TFM qui Considèrent les Besoins des Familles

| Exigences minimales | |
|--|---|
| Nourriture Halal | Options de nourriture Halal |
| Politique d'Alcool | Mini-bar sans alcool pour les visiteurs Musulmans |
| Normes bonnes à avoir | |
| Politique d'Alcool | Pas d'alcool: pas de bar ou pas de service d'alcool dans les restaurants des hôtels |
| Divertissement | <p>Pas de cabarets sur place</p> <p>Pas de casinos sur place</p> <p>Pas de chaînes pour adultes</p> <p>Filtrage de contenu sur internet (pour l'obscénité)</p> <p>Programme et divertissement qui tient compte des besoins des familles</p> |
| Le personnel | Le personnel devrait porter des vêtements modestes |
| Établissements de haute qualité | |
| Politique d'Alcool | Pas d'alcool su place (par exemple au restaurant ou sur demande) |
| Divertissement | Pas de musique ou d'œuvres d'art obscènes, qui pourraient être en contradiction avec les valeurs Musulmanes |
| Environnement | Certification environnementale et mise en place des processus respectueux de l'environnement |

ANNEXE

9

Original: Anglais

LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES DU GROUPE DE TRAVAIL

1. LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE

1.1 LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 9^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE

La 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) s'est tenue le 9 mars, 2017 avec pour thème «Les Systèmes de Guichet Unique dans les Etats Membres de l'OCI». Lors de cette réunion, le Groupe de travail sur le commerce a fait des délibérations pour le rapprochement politique entre les pays membres concernant le développement de Systèmes de Guichet Unique. Le Document de Séance, préparé conformément aux principales conclusions de l'étude analytique menée spécifiquement pour la 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le commerce du COMCEC intitulé « *Les Systèmes de Guichet Unique dans les pays membres de l'OCI* » et les réponses des pays membres aux questions relatives aux politiques envoyées aux point focaux du Groupe de travail du COMCEC par le Bureau de Coordination du COMCEC. Au cours de la réunion, les participants ont convenu des recommandations politiques qui ont été incluses dans le Document de Séance. Le document comprend ces recommandations politiques qui ont été mises en évidence lors de la réunion.

Conseil Politique 1: Renforcer les efforts de Guichet Unique dans les Pays Membres de l'OCI en développant des stratégies de Guichet Unique qui reflètent les exigences nationales et régionales et engagent les parties prenantes d'une manière active dans le processus

Un processus de stratégie menant à un document de stratégie concise est une étape cruciale dans le processus de développement d'un guichet unique. Les décisions prises dans les phases initiales de l'initiative de guichet unique forment la planification, le design et le développement du système. Un Guichet Unique est un engagement à long terme pour une transformation de nombreuses parties prenantes. Par conséquent, ces parties prenantes, en particulier la communauté commerciale, devraient être étroitement associées à la phase de design. Le point vu de la communauté commerciale garantit que le Guichet Unique répond à leurs besoins autant que les besoins des agences gouvernementales. Les organes consultatifs, tels que les comités de facilitation du commerce, devraient être intégrés au processus de développement de la stratégie commerciale. De plus, une perspective régionale devrait être envisagée lors de la conception des Systèmes de Guichet Unique.

La stratégie de Guichet Unique devrait reposer sur l'identification des exigences commerciales et technologiques et définir les priorités ainsi que des objectifs clairs et

des indicateurs de performance mesurables pour guider le projet de Guichet Unique. Une fois que le Guichet Unique est opérationnel, il est nécessaire de continuer à mesurer ses performances et de définir des performances qualitatives et quantitatives pour la prestation des services. Une analyse des coûts des bénéfices devrait être faite lors de la préparation de visions et de documents stratégiques.

Conseil Politique 2: Améliorer l'efficacité des projets de Guichet Unique par l'identification et la mise en œuvre des changements nécessaires dans les lois et le cadre réglementaire et dans les pratiques opérationnelles

Justification

Un Guichet Unique est une transformation majeure de la façon dont les agences gouvernementales fonctionnent et interagissent avec la communauté commerciale. Une telle transformation nécessite des changements dans le cadre réglementaire qui s'appliquent à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises et aux pratiques opérationnelles et aux processus opérationnels. Le Guichet Unique ne peut donner des résultats que si ces changements sont clairement identifiés et mis en œuvre de manière accélérée. Cela nécessite un soutien politique fort pour apporter des changements dans les agences et organes gouvernementaux.

L'analyse des pratiques et des procédures actuelles des agences (statut AS-IS) est le point de départ pour les changements car il permet d'identifier les goulets d'étranglement opérationnels courants et potentiels. Ces processus doivent être restructurés (status TO-BE) pour accélérer, simplifier et coordonner le traitement et l'interaction. Les procédures légales, réglementaire et administratives doivent être harmonisées conformément aux processus restructurés. À cet égard, afin de promouvoir le commerce informatisé ou sans papier, il est de la plus haute importance que le cadre juridique pour les documents électroniques et la signature numérique soient en place au niveau national et, le cas échéant, au niveau supra-national.

Conseil Politique 3: Accorder la priorité à la flexibilité, la scalabilité, la sécurité et l'interopérabilité dans l'architecture IT des Systèmes de Guichet Unique

Justification

Le Guichet Unique optimise les changements opérationnels et les technologies de l'information (IT) afin d'améliorer l'accessibilité, les coûts et la qualité des services. L'architecture informatique de Guichet Unique doit être intégrée de manière cohérente avec les objectifs commerciaux et soutenir pleinement les exigences fonctionnelles des parties prenantes qui font partie du milieu de Guichet Unique. Toutes les parties prenantes doivent comprendre au début du processus de conception comment l'architecture informatique contribue à la réalisation des objectifs de Guichet Unique et ses conséquences financières.

L'architecture informatique doit être flexible et évolutive pour tenir en compte les changements rapides relatifs aux technologies de l'informatique, aux diverses

technologies et pour pouvoir intégrer les nouvelles évolutions technologiques et pour offrir de nouveaux services dans le temps. De plus, l'architecture informatique de Guichet Unique devrait pouvoir intégrer et supporter divers systèmes et applications informatiques. Par conséquent, l'interopérabilité, c'est à dire la capacité de fournir des processus collaboratifs, connectés et interconnectés, devrait être prise en compte lors de la définition de l'architecture informatique des systèmes de Guichet Unique. La haute disponibilité et la continuité des activités constituent l'un des aspects les plus importants du Système de Guichet Unique. Afin d'assurer la haute disponibilité et la continuité des activités, l'infrastructure informatique des Systèmes de Guichet Unique doit être conçue pour être protégée contre les catastrophes humaines et naturelles avec un système de tolérance de pannes et une sauvegarde des données hors site.

Conseil Politique 4: Promouvoir l'interconnectivité transfrontalière et l'interopérabilité des Systèmes de Guichet Unique nationaux dans la Région de l'OCI pour établir les Systèmes de Guichet Unique Régionaux

Justification

Pendant de nombreuses années, les Systèmes de Guichet Unique étaient des efforts nationaux. Avec le nombre croissant des Guichet Unique nationaux, il existe un potentiel croissant pour obtenir plus d'avantages pour les communautés de commerce et de transport en favorisant les échanges de Systèmes de Guichet Unique transfrontaliers et régionale. De telles approches régionales visent à l'échange électronique et automatique d'informations entre les pays participants.

Les principaux défis pour les initiatives concernant les Systèmes Régional de Guichet Unique le manque d'interconnectivité, d'interopérabilité et de données et de processus harmonisés entre les Systèmes nationaux de Guichet Unique. À cet égard, tout en encourageant les Systèmes nationaux de Guichet Unique, il est nécessaire de soutenir les projets transfrontaliers entre les pays membres de l'OCI qui opèrent déjà un Guichet Unique.

Ces projets peuvent se concentrer sur l'échange de documents sélectionnés dans le cadre des processus clairement définis, tels que le Certificat d'origine entre les pays membres de l'OCI qui sont membres d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière. De tels projets encourageront l'harmonisation avec des normes communes pour l'échange de données et d'information.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils Politiques:

- ***Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC*** Lors de ses réunions ultérieures, le groupe de travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

- ***Financement de Projets du COMCEC*** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées et pour leurs sous-thèmes, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, ou le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

1.2 LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE SOULIGNEES PAR LA 10^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE

La 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce s'est tenue avec succès le 2 novembre 2017, à Ankara, Turquie, sous le thème «*Les Zones Économiques Spéciales dans les États Membres de l'OCI.*» Lors de cette réunion, le Groupe de Travail sur le Commerce a fait des délibérations pour le rapprochement politique entre les Pays Membres concernant le développement de Zones Économiques Spéciales. Le Document de Séance, préparé conformément aux principales conclusions du rapport de recherche mené spécifiquement pour la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC intitulé «*Les Zones Économiques Spéciales dans les Pays Membres de l'OCI*» et les réponses des Pays Membres aux questions relatives aux politiques envoyées aux point focaux du Groupe de Travail du Commerce du COMCEC par le Bureau de Coordination du COMCEC. Au cours de la réunion les participants ont convenu des recommandations de politiques qui étaient incluses dans le Document de Séance. Le document existant comprend ces recommandations de politique mises en évidence lors de la Réunion.

Conseil de Politique 1 : Concevoir et programmer des Zones Économiques Spéciales conformes aux stratégies économiques nationales pour garantir leur complémentarité avec les objectifs de croissance économique nationale et les priorités du secteur industriel

Les zones économiques spéciales sont des outils importants pour améliorer la croissance économique nationale et régionale et accroître le revenu national. Alors que les ZES ont été adoptés par de nombreux pays au cours des dernières années afin de favoriser les objectifs de développement économique et de faciliter les opportunités d'investissement, la logique économique pour soutenir la mise en œuvre d'un programme proposé de ZES doit se baser pleinement sur l'appréciation des facteurs existants qui freinent la croissance et la performance économique.

L'observation de la performance et de la réussite des ZES dans les Pays Membres de l'OCI et sur le plan international, suggèrent également que les ZES ont tendance à mieux réussir lorsqu'elles sont programmées et conçues comme des composantes logiques de stratégies économiques nationales et régionales. Ceci nécessite une indication et une quantification claires des priorités des stratégies économiques spécifiques qui seront mieux desservies sur le plan national et régional par les ZES, fondées sur des données probantes prouvant pourquoi les ZES constituent une forme appropriée de politique d'intervention.

Conseil de Politique 2 : Améliorer la performance économique des programmes de ZES grâce au développement de cadres de travail d'incitation unique - fiscal et non-fiscal - qui attirent l'investissement et favorisent des environnements d'affaires efficaces et efficaces

Justification :

La réduction de la charge administrative est essentielle pour la réussite du programme des ZES. Des incitations non-fiscales qui facilitent les affaires dans les ZES, sont actuellement souvent citées comme étant plus importantes aux investisseurs que la mise en œuvre des avantages fiscaux. Les incitations non-fiscales peuvent être des outils très réussis dans

l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements en général, et augmentent 'la facilité de faire des affaires'.

Ainsi, les incitations fiscales doivent cibler les secteurs et les stratégies qui sont visés par les programmes des zones proposées et ne devraient pas être utilisés comme principal élément de différenciation entre les zones concurrentes. Elles devraient idéalement être un lien évident entre les priorités économiques nationales et cibler les secteurs industriels appropriés au programme des ZES.

Au besoin, et lorsque applicable, des cadres d'incitation pourraient être normalisés au niveau national afin de garantir que la concurrence entre les zones dans un même pays n'entraîne pas l'adoption d'un groupe d'incitations non durables. L'utilisation de 'disposition de temporisation' pourrait être un mécanisme efficace pour vérifier que les programmes des ZES évitent des garanties non durables d'incitations fiscales durant de longues périodes.

Conseil de Politique 3 : Améliorer les avantages compétitifs des programmes des ZES par le biais de sites efficaces et des secteurs ciblés fondés sur une compréhension solide des priorités de l'économie nationale et des avantages compétitifs

Justification :

Le choix idéal de site(s) et de secteur ciblés pour les programmes des ZES sont définis comme étant des facteurs déterminants de succès pour garantir que les avantages concurrentiels du pays, de la région ou du site sont pleinement exploités.

La sélection sectorielle devrait inclure la prise en compte des avantages comme la main d'œuvre, les capacités et les niveaux de formation, la proximité et les aptitudes de contributions des fournisseurs et de l'accès aux marchés préférentiels. Un des éléments clé est l'identification et la sélection des secteurs les plus appropriés, basée sur un solide compréhension des objectifs de politique économique, des avantages compétitifs existants et des activités qui ajouteraient une valeur dans le contexte de la vision et de la justification pour le développement des ZES.

Des stratégies avancées devraient également être développées afin d'identifier des voies évidentes pour faire progresser la chaîne des valeurs industrielle avec des stratégies formulées pour favoriser des liens en aval et en amont à l'intérieur de l'économie nationale. Il est également important que les programmes des ZES favorisent les politiques complémentaires comme le développement des capacités et la gestion de la chaîne d'approvisionnement régionale afin de promouvoir ces liens et attirer encore plus d'investissements.

L'un des facteurs les plus communs qui caractérise une performance faible dans les programmes des ZES est un mauvais choix d'emplacement, souvent déterminé sans considérations économiques/techniques. Il est reconnu que les zones sont plus fructueuses lorsqu'elles exploitent des avantages pré-existants qui sont le produit de concentration, comme la présence d'une infrastructure existante, à l'instar des ports ou des aéroports qui offrent une connectivité internationale ou des considérations économiques comme l'accès aux marchés, les matières premières et les chaînes de logistiques.

Conseil de Politique 4 : Concevoir un cadre légal et réglementaire efficace pour créer un environnement économique 'spécial' opérationnel qui prend en considération et complète l'environnement légal et réglementaire existant

Justification :

Le cadre légal et réglementaire va distinguer entre les ZES de l'économie nationale et il est donc important pour ce cadre et réglementations associées de souligner comment ces programmes de ZES seront gouvernés et comment les investisseurs seront attirés et assurés. Les cadres institutionnel et administratif devraient être clairement définis surtout en terme du rôles des différents départements gouvernementaux et il faudrait accorder de l'importance au fait d'établir une loi unique des ZES ou si des amendements aux réglementations et aux lois, aux droit des obligations ou concessions pourraient offrir des avantages similaires.

La création d'un environnement 'spécial' opérationnel ne devrait pas signifier une compensation des lacunes dans une économie plus large, mais devrait inclure l'établissement d'une zone extra-territoriale qui fournit un investissement très avantageux et des conditions d'échanges commerciaux, et qui est complètement complémentaire à la stratégie en amont du pays vers une croissance économique.

Il faudrait également prendre en considération comment les exigences des investisseurs seront les mieux satisfaites dans le cadre légal et réglementaire, notamment à l'intérieur des secteurs spécifiques ciblés et tout défi réglementaire qui nécessite d'être surpasser afin d'attirer plus d'investissement au pays. Ceci pourrait inclure la création d'un «Guichet Unique».

L'analyse du cadre légal et réglementaire existant devrait également être pris en considération afin de s'assurer que le cadre proposé des ZES n'entraîne pas un conflit administratif, des tensions ou une complexité accrue. Le but de créer un cadre des ZES dédié est d'améliorer la 'facilité de faire des affaires' et de ce fait une complexité accrue pourrait avoir un effet dissuasif sur l'investissement vers le pays.

Conseil de Politique 5 : Affecter/Etablir une autorité unique des ZES pour réglementer tous les ZES à l'intérieur du pays et soutenir les programmes des ZES par l'implication active des parties prenantes importantes et le développement des groupes de travail des ZES

Justification :

Un besoin se fait ressentir pour établir une autorité unique des ZES, dans les pays qui comptent des ZES multiples, afin de réglementer toutes les ZES. Pour cela, une autorité suprême devrait être établie dans les pays membres pour mobiliser le savoir-faire existant et éviter les risques éventuels d'autorité multiples en concurrence les unes avec les autres, entraînant la confusion des investisseurs. Une autorité unique des ZES contribue à promouvoir une continuation politique et une harmonisation des programmes des ZES, ainsi qu'une gestion des relations entre régulateurs, opérateurs et développeurs de programmes des ZES. Toutefois, une réflexion approfondie devrait être accordée au degré de flexibilité é

appliquer par l'autorité unique à travers les différentes zones; ceci dépendrait en partie de la cible sectorielle des zones. Les régulateurs devraient être en mesure de différencier par exemple entre l'objectif des zones sur le plan financier et sur les service des affaires, en comparaison avec les zones qui ciblent d'autres activités comme la production ou les logistiques. La possibilité d'inclure une fonction d'arbitrage à travers les ZES ou à l'intérieur des ZES devrait également être considéré.

Par ailleurs, il est impératif à un programme de ZES d'être soutenu par de nombreux départements et agences gouvernementaux afin de porter des fruits. Un soutien exécutif au programme des ZES contribue à assurer que tous les acteurs gouvernementaux sont conscients que le programme est une priorité administrative et qu'une administration efficace du programme est également une priorité. De plus, de nombreux départements gouvernementaux et/ou agences pourraient contribuer ou développer des responsabilités opérationnelles.

L'évaluation des groupes d travail des ZES pourrait être un outil principal pour garantir que toutes les questions et les opportunités générées par les programme des ZES est saisi et pour s'assurer du soutien latéral des parties prenantes pertinentes. Les groupes de travail efficaces peuvent se composer de techniciens gouvernementaux hautement qualifiés qui ont des connaissances approfondies des défis économiques, des politiques, des législations et des projets de développement économique du pays. Les groupes de travail peuvent également fournir un mécanisme utile pour gérer les relations entre les principales parties prenantes du secteur privé et public, par le biais de la participation directe des intérêts du secteur privé.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

- ***Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC*** : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.
- ***Financement de Projets du COMCEC*** : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les Pays Membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées et pour leurs sous-thèmes, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, ou le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers de travail et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

2. LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES SOUTENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

2.1 LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 9^{ème} RENCONTRE DU GROUPE DE TRAVAIL DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS DU COMCEC

Le Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC (GTTC) a dirigé avec succès sa 9^{ème} rencontre le 16 mars 2017 à Ankara, en Turquie, sur le thème de “l’augmentation de l’accès internet à haut débit dans les pays membres de l’OCI”. Lors de cette rencontre, le GTTC a pris des délibérations relatives aux estimations politiques entre les pays membres dans le domaine de l’accès au haut débit. Le document de séance, préparé conformément selon les conclusions principales du rapport de recherche élaboré pour la 9e rencontre du GTTC et les réponses des pays membres aux questions politiques ont été au centre des discussions. Lors de cette rencontre, les participants ont abordé les recommandations politiques indiquées ci-dessous.

A. Recommandations politiques pour tous les pays membres de l’Organisation de Coopération Islamique.

Recommandation politique I : Préparer des stratégies nationales d’accès au haut débit avec l’implication de toutes les parties prenantes pertinentes.

Justification :

Les stratégies nationales d’accès au haut débit constituent d’importants documents politiques qui déterminent essentiellement les objectifs d’augmentation de la couverture et de l’accès au haut débit pour les pays respectifs (en distinguant les consommateurs, les entreprises et les services gouvernementaux) et définissent des modèles de technologie, de concurrence et d’investissement. Dans cette perspective, les stratégies nationales de haut débit visent à assurer un accès au haut débit rapide et de qualité à des prix abordables pour toutes les couches de la société. Elles visent également à renforcer la concurrence sectorielle. En outre, ces stratégies facilitent le développement des mécanismes de collecte de données, mais aussi la surveillance et l’évaluation des progrès réalisés.

Recommandation politique II : Améliorer l’alphabétisation numérique en intégrant des programmes dans le système éducatif officiel et en encourageant des initiatives informelles ciblant des couches spécifiques de la population.

Justification:

La culture numérique¹ est essentielle pour tirer pleinement parti des technologies de l'information et de la communication. Les personnes ayant un niveau de culture numérique suffisant attendent des services Internet haut débit et créent une valeur supplémentaire en les utilisant. L'alphabétisation numérique peut être renforcée en intégrant des programmes dans le système éducatif officiel et en encourageant des initiatives de formation informelle qui vont cibler une partie de la population spécifique (personnes âgées, personnes pauvres en milieu rural, etc.) Les programmes d'alphabétisation numérique intégrés dans le système d'éducation formelle devraient l'être à une grande échelle, centralisés et axés sur l'amélioration des compétences concernant l'utilisation de dispositifs et de services. D'autre part, des programmes non formels peuvent être initiés en offrant une formation en ligne, en créant des centres d'accès locaux dans des zones où l'intégration des TIC est limitée, en mettant en œuvre des programmes dans des écoles publiques ou des centres culturels avec des autorités locales et le déploiement de formateurs dans les zones rurales.

B. Recommandations politiques pour les pays membres de l'OCI avec différentes étapes de développement du haut débit.

1. Pays membres de l'OCI à une étape avancée² de développement du haut débit

Recommandation politique I: Atteindre une couverture internet haut débit dans les milieu ruraux et isolés par le biais des vacances réglementaires³ et des subventions directes avec l'objectif d'améliorer les investissements liés au haut débit.

Justification:

Les services internet à haut débit sont déjà fournis dans les zones urbaines et semi-urbaines des pays avancés. La couverture à haut débit dans les zones rurales et isolées reste un défi important à relever pour les pays avancés. En allégeant certains types de contraintes liées aux affaires, les approches combinant les congés réglementaires et les subventions directes visent à résoudre ce problème. Afin d'améliorer le déploiement des réseaux de prochaine génération dans les zones rurales, les pays membres peuvent encourager les opérateurs par des congés réglementaires qui les exonèrent de l'obligation de partager leur réseau avec des concurrents dans les zones rurales. En outre, les subventions, en tant que mécanismes de cofinancement, peuvent également être utilisées dans le déploiement d'infrastructures à haut débit dans des zones où le retour sur investissement est limité.

Recommandation politique II: Mise en place d'incitations financières aux opérateurs pour le déploiement de la 4G

¹ La culture numérique est définie comme "la capacité à utiliser une technologie numérique, des outils de communication ou des réseaux pour situer, évaluer, utiliser et créer une information" (Hauge et Prier, 2010).

² Les pays membres de l'OCI à l'étape avancée concernent les pays qui possèdent une large couverture et un internet à haut débit.

³ Les vacances réglementaires font référence à l'absence d'obligation réglementaire de fournir un accès, au moins pour une période prédéfinie.

Justification:

En ce qui concerne l'accès au haut débit, le déploiement complet de la 3G a été atteint dans la plupart des pays membres avancés et intermédiaires de l'OCI. À ce stade, la technologie 4G a été déployée dans 41 pays de l'OCI, bien que les taux de couverture restent significativement faibles, ce qui profite principalement aux populations urbaines. De nombreux opérateurs hésitent à procéder au déploiement complet de 4G avant d'obtenir un taux de rendement raisonnable pour la génération précédente. Néanmoins, en vue d'accélérer le déploiement de la 4G, les gouvernements pourraient envisager la mise en place d'incitations financières pour les opérateurs. Dans ce cadre, une exonération d'impôts de l'équipement du réseau peut être proposée. En outre, les gouvernements peuvent réduire les coûts de licence du spectre.

2. Pays membres de l'OCI à l'étape intermédiaire⁴ du développement du haut débit

Recommandation politique I: Réduire le coût des services haut débit à travers des initiatives de politiques publiques ciblées.

Justification:

La demande croissante est l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés les pays membres de l'OCI avec un déploiement à haut débit intermédiaire. Afin de réduire les prix d'accès pour les utilisateurs finaux, les gouvernements peuvent réduire les taxes sur le service et les dispositifs ou proposer des subventions. Cela pourrait se faire sous la forme d'un bon de paiement classique ou d'un remboursement d'impôt pour les secteurs admissibles de la population (par exemple, les étudiants). La deuxième option consisterait à négocier un accord entre le gouvernement et les fournisseurs de services à haut débit du secteur privé afin d'offrir des prix réduits pour certains groupes de population. La troisième option comprend l'accès gratuit à Internet par le biais de services Wi-Fi situés dans des espaces publics, tels que les parcs, les bibliothèques et les centres de transport.

Recommandation politique II: Réduire les obstacles culturels et linguistiques grâce au développement de plateformes, de contenus et d'applications locales simples d'accès.

Justification:

Les obstacles culturels et linguistiques ont un impact négatif sur la demande d'accès à des services internet à haut débit. En outre, le manque de contenus dans les langues locales et l'absence de pertinence culturelle représentent un obstacle majeur à l'adoption d'Internet. Il est évident que la pertinence culturelle et linguistique encourage les gens à utiliser davantage l'internet. En réponse à ce défi, les gouvernements, avec le secteur privé, devraient promouvoir le développement de contenus numériques locaux, des plateformes et des applications faciles à utiliser et augmenter ainsi l'accès à internet.

⁴ Les pays membres de l'OCI à l'étape intermédiaire possèdent généralement une couverture avancée mais avec un accès haut débit limité.

3. Pays membres de l'OCI à l'étape initiale⁵ du développement du haut débit

Recommandation politique I: Offrir un service à haut débit pour les consommateurs par des opérateurs de télécommunications subventionnés par l'État et par le gouvernement

Justification:

Généralement, les pays en phase initiale du développement du haut débit font référence à ceux qui n'ont pas complètement privatisé leur industrie des télécommunications. Le manque de concurrence affecte directement l'accessibilité des services à haut débit. Dans ce cadre, l'accessibilité reste l'un des problèmes majeurs rencontrés par les pays membres de l'OCI en phase initiale du développement du haut débit. Les fournisseurs de services de haut débit appartenant à l'État peuvent assumer la responsabilité, en tant qu'entité de service public, et fournir des services d'accès à haut débit abordables pour les utilisateurs finaux. Cela peut également encourager les opérateurs privés à diminuer leurs prix.

Recommandation politique II: Offrir un service à haut débit à bas prix à des couches ciblées d'une frange de population défavorisée.

Justification:

La capacité à acquérir des services internet à haut débit pour une partie de la population défavorisée est limitée. Les gouvernements peuvent élaborer des politiques intéressantes afin de créer un environnement approprié où les groupes défavorisés pourraient acquérir des services à haut débit. Les gouvernements peuvent également offrir un accès gratuit à Internet dans les institutions publiques telles que les écoles, les bibliothèques ou les cliniques de santé. À cette fin, les gouvernements peuvent encourager les opérateurs privés à offrir un service à haut débit pour une partie de la population plus défavorisée. Cela peut être réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un plan national d'accès au haut débit. Alternativement, cela pourrait être réalisé dans le cadre d'un accord entre le régulateur gouvernemental et un opérateur privé titulaire comme condition pour permettre à celui-ci de poursuivre une initiative particulière (par exemple, une fusion ou une acquisition).

⁵ Les pays membres de l'OCI à l'étape première font référence aux pays qui ont besoin d'augmenter à la fois l'alimentation et la demande des services à haut débit. Pour ces pays, une combinaison d'incitations au déploiement d'infrastructures et de stratégies de stimulation de la demande est nécessaire pour augmenter l'accès au haut débit.

2.2 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DE LA 10^{ÈME} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES TRANSPORT ET DES COMMERCES A SOUMETTRE A LA SESSION D'ÉCHANGE DE VUES DE LA 33^{ÈME} SESSION DU COMCEC

La 32^{ème} Session du COMCEC a décidé que le thème de la 33^{ème} Session Ministérielle d'Échange de Vues de la prochaine Session du COMCEC serait « L'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux entre les Pays Membres de l'OCI » et a demandé au Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications de formuler des recommandations de politique concrètes à ce sujet et de présenter un rapport lors de la 33^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Dans ce contexte, le Groupe de Travail a formulé les défis et les problèmes suivants, ainsi que les options de politique relatives à l'amélioration des corridors de transport transnationaux dans les pays membres.

Défis et Problèmes :

Conformément aux discussions entreprises lors de la 10^{ème} Réunion du GTTC du COMCEC, le GTTC a souligné les défis et les problèmes potentiels suivants :

- Sensibilisation limitée des parties prenantes pertinentes, notamment au niveau des preneurs de décision, sur les avantages économiques d'un bon fonctionnement des corridors de transport transnationaux,
- Faible volonté politique parmi les pays qui se trouvent le long du parcours,
- Coopération et collaboration inadéquates parmi les pays qui se trouvent le long du parcours, y compris l'absence d'un cadre de travail commun et d'un système de gestion, Ceci entraîne une coordination inefficace en termes d'allocation des tâches et des responsabilités, y compris dans les aspects de planification et de finances, parmi les pays qui se trouvent le long du parcours, ainsi que les agences donatrices participantes,
- Absence de Stratégies/Politiques de Transport Transnational diversifiées qui visent les différents besoins du secteur privé,
- Information inadéquate, inexacte et périmée concernant les opérations des corridors de transport transnationaux et le système efficace de collecte de données,
- Faible interopérabilité et absence d'inter-connections. Dans ce contexte, les principaux défis sont :
 - Une interopérabilité inadéquate entre les modes de transport routiers, ferroviaires et maritimes,

- Des procédures commerciales insuffisamment harmonisées entre les pays qui se trouvent le long du parcours partout dans les corridors de transport,
 - Absence d'inter-connectivité TIC pour la planification, l'information et la gestion des voyages
 - Inadéquation entre les conventions internationales, les lois et réglementations nationales, et les questions opérationnelles,
 - Les problèmes pour relever les défis environnementaux et fournir des transports fiables et sans interruptions,
- Équilibre sous-optimal du trafic entre route/rail,
 - Questions de politique entre les pays qui résultent en des restrictions commerciales et des engorgement aux points de passage frontaliers,
 - Assurer la durabilité de l'infrastructure des corridors de transport en termes de maintenance des routes et éviter des pertes considérables de valeur des actifs,
 - Le coût élevé pour assurer les cargo en transit.

Recommandations de Politique :

A la lumière des défis et des problèmes précités, GTTC a formulé une série de recommandation de politique qui sont essentielles pour assurer un bon fonctionnement des corridors de transport transnationaux dans les Pays Membres de l'OCI.

1. Facteurs politiques et institutionnels :

- Transformer les routes de transport en corridors de transport avec un secrétariat permanent ou renforcer les capacités des Secrétariats existants,
- Développer un Traité de Corridors comme modèle de référence à être utilisé par les pays qui se trouvent le long du parcours,
- Accroître la sensibilisation des preneurs de décision concernant le besoin de coopération et de coordination renforcées, ainsi que des responsabilités partagées pour améliorer la performance globale des corridors de transport transnationaux,
- Établir des comités nationaux pour les échanges commerciaux et de transport qui comptent différents ministères et parties prenantes.

2. Facteurs économiques, financiers et sociaux :

- Promouvoir la simplification et la rationalisation des procédures d'affaires entre les pays membres qui se trouvent le long du parcours, y compris les paiements aux points de passage frontaliers ou prépaiements avant d'atteindre les frontières,

- Accroître la sensibilisation des parties prenantes publiques et privées sur le potentiel des avantages économiques des corridors de transports transnationaux,
- Utiliser les ressources internationales dont les Mécanismes de Financement de Projets du COMCEC pour promouvoir la création de secrétariats de corridors,
- Promouvoir «le tarif par voie ferroviaire» parmi les pays qui se trouvent le long des corridors,
- Préparer un plan directeur pour le développement des corridors de transport comprenant des exigences de financement à court, moyen et long terme,
- Impliquer le secteur privé dans le développement, le financement et la gestion de l'infrastructure des corridors de transport en partenariat avec le secteur public,
- Encourager les échanges intra-régionaux et les investissements en vue de renforcer le mouvement des populations et les opportunités de travail, ainsi que réduire la pauvreté tout au long des corridors de transport.

3. Facilitation des échanges :

- Revoir les accords commerciaux existants afin d'identifier les facteurs pertinents et lever les obstacles non-matériels au commerce,
- Stimuler les échanges intra-régionaux afin d'accroître la demande envers les corridors de transport transnationaux dans la région de l'OCI,
- Accroître l'efficacité d'inspection des clients en créant des Postes Frontalier d'Arrêt Unique, utiliser les techniques de gestion des risques (comme le système ASYCUDA), tendances vertes et nouvelles technologies aux douanes,
- Développer un système efficace de collecte de statistiques commerciales,
- Promouvoir les Systèmes de Guichet Unique
- Faciliter l'émission des visas pour les hommes d'affaires et des visa adhésifs aux conducteurs.

4. Responsabilité juridique et sécurité :

- La mise en œuvre des mesures/programmes de sécurité tout au long des corridors de transport,
- Renforcer les expériences de partage dans la sécurité routière,
- Instaurer des stations service en bord de route avec des aires de repos afin d'améliorer le bien-être des conducteurs et minimiser la fatigue,
- Promouvoir la responsabilité juridique multimodale.

5. Facteurs techniques et opérationnels :

- Améliorer les normes de design des infrastructures routières et ferroviaires, y compris les nœuds de transfert route/rail, système de changement de jauge et points de passage,
- Assurer la durabilité de l'infrastructure des corridors de transport, y compris la maintenance des routes par l'application des charges adéquates,
- Harmoniser les normes des véhicules/opérationnelles, par exemple le poids des véhicules et les dimensions, la masse brute du véhicule,
- Améliorer l'interopérabilité ferroviaire y compris un permis de conduire/certificat commun et des conditions de transports communes,
- Améliorer les communications le long des corridors y compris les câbles de fibre optique et la localisation des cargaisons,
- Améliorer l'infrastructure des logistiques comme les entrepôts à multi-usagers par le renforcement de la coordination et la coopération parmi les parties prenantes pertinentes,
- Augmenter le nombre et la qualité des centres de logistiques tout le long des corridors.

6. Facteurs environnementaux et liés à l'énergie

- Promouvoir le transport inter-modal, notamment encourager l'utilisation de transports ferroviaires et maritimes par le biais d'investissements dans les échanges efficaces de mode de transfert,
- Stimuler l'utilisation de véhicules et de bateaux plus écologiques par le biais de motivations et de réglementations, afin de réduire les émissions de carbone et la pollution de l'air le long des corridors.

7. Contrôle de Performance des Corridors

- Développer un système de collecte de données, qui compte mais ne se limite pas à :
 - volumes de commerce et composition, y compris le mouvement de cargos dangereux
 - flux du trafic et composition
 - durée du voyage et vitesse du véhicule
 - temps de traitement de passage frontalier
 - coûts et frais de transit
 - accidents de routes
- Analyser et diffuser les données précitées pour y faire un rapport sur la performance des corridors de transport et la mise en œuvre des politiques ci-dessus.

3. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

3.1 RECOMMANDATION DE POLITIQUE DE LA 9EME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

DIRECTIVE DU COMCEC SUR LE TFM VISANT A REGULER LES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT

Avec le nombre croissant des voyageurs Musulmans qui ont des besoins confessionnelles, les sociétés de tourisme à travers le monde ont commencé à prêter attention aux besoins de ce segment lucratif du marché qui est en croissance. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM) est défini comme «les activités des voyageurs Musulmans qui ne veulent pas faire des compromis en ce qui concerne leurs besoins confessionnelles lorsqu'ils voyagent dans un but, ce qui est admissible».¹

Vue l'importance croissante du marché du TFM, le COMCEC a commissionné les recherches suivantes sur le TFM:

- 1. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Comprendre les Côtés de la Demande et de l'Offre dans les Pays Membres de l'OCI*
- 2. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Développer et Commercialiser les Produits et les Services du TFM dans les Pays Membres de l'OCI*
- 3. Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Réguler les Établissements d'Hébergement dans les Pays Membres de l'OCI*

Les constatations de la troisième étude sur le TFM- «*Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Réguler les Établissements d'Hébergement dans les Pays Membres de l'OCI*», ont été présentées durant la 9ème Session du Groupe de Travail sur le Tourisme, tenue le 16 Février 2017 à Ankara.

Dans les années récentes, l'industrie du tourisme a commencé à saisir les besoins spécifiques des voyageurs Musulmans et à y répondre. Le voyage respectant les règles de l'Islam est considéré comme un marché de niche prometteur par plusieurs fournisseurs d'hébergement. Il n'existe pas de consensus en ce qui concerne les éléments du TFM à incorporer. Cependant, les établissements d'hébergement donnent leur décision en considérant la facilité de mise en œuvre, le coût et l'influence sur les

¹«Le Tourisme Respectant les Règles de l'Islam: Comprendre les Côtés de la Demande et de l'Offre dans les Pays Membres de l'OCI» COMCEC, Féb.2016.Web.

visiteurs non-Musulmans. Les études précédentes montrent que les besoins des voyageurs Musulmans et non-Musulmans se coïncident dans certains domaines, comme la location d'un hôtel et son prix, qui sont des critères essentiels pour les voyageurs, indépendamment de leur croyance. De plus, les voyageurs Musulmans et non-Musulmans donnent une importance semblable aux caractéristiques capturées par les standards de qualité conventionnels, y compris la propreté, l'espace et la convenance. Cependant, les recherches indiquent que les voyageurs Musulmans ont des besoins confessionnelles spécifiques. Certains de ces besoins peuvent même se coïncider avec ceux des voyageurs non-Musulmans; y compris par exemple l'absence de l'alcool dans les complexes d'hôtel. Vu les niveaux variés des services et des installations offerts dans l'industrie du tourisme, il est nécessaire de faire une régulation, en particulier dans le secteur d'hébergement.

Ce document présente les principes essentiels en ce qui concerne la Régulation du TFM dans les pays membres et non-membres de l'OCI. Le document est basé sur l'étude du COMCEC intitulée *Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Réguler les Établissements d'Hébergement dans les Pays Membres de l'OCI* qui contient des résultats obtenus des études de cas, des enquêtes, des entretiens avec les experts aussi bien qu'une analyse des standards existants. Il présente les aspects essentiels pour évaluer et mettre en place les principes du TFM, et les principes généraux des services & des installations offerts pour les différents niveaux de disponibilité du TFM à travers les Pays Membres de l'OCI. Finalement, les options de positionnement sur le marché pour le voyage dans le cadre du TFM sont aussi résumées dans ce document.

Évaluer et Mettre en Place les Principes du TFM

Vu les commentaires considérables découlant des études et la formulation claire des services demandés, l'étude susmentionnée recommande fortement de réguler les éléments du TFM dans le secteur de l'hébergement (quoiqu'à des niveaux variés selon la maturité et l'environnement du pays).

Dans le sondage des consommateurs réalisé aux fins de cette étude, les répondants ont attaché une grande importance à ce que la nourriture Halal soit régulée par les standards de l'hébergement respectant les règles de l'Islam. 99 pourcent des répondants ont indiqué que ceci était un facteur important (83 pourcent ont indiqué qu'il était extrêmement important). Ce facteur a été suivi par l'offre des services du Ramadan, comme les buffets du petit-déjeuner, considéré en tant qu'un facteur important par 95 pourcent des répondants. Avoir la direction du Qibla au mur de l'hôtel a suivi ce facteur et a été considéré comme un élément important par 94 pourcent des répondants.

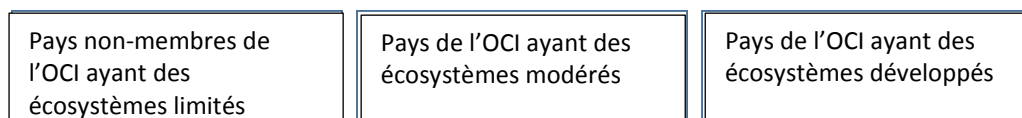
La régulation du TFM fournit aux visiteurs une assurance de crédibilité; en particulier dans le cas de la nourriture Halal. La régulation établit des attentes uniformes et supporte un écosystème qui tient compte des besoins des familles, ce qui est avantageux pour les visiteurs Musulmans aussi bien que pour les visiteurs traditionnels qui voyagent avec leurs familles.

Les analyses et les principaux constatations du rapport de recherche intitulé «*Le Tourisme Favorable aux Musulmans: Comprendre les Côtés de la Demande et de l'Offre dans les Pays Membres de l'OCI*» et ceux du rapport intitulé «*Le Tourisme Favorable aux Musulmans (TFM): Développer et Commercialiser les Produits et les Services du TFM dans les Pays Membres de l'OCI*» qui a été déjà préparé pour le Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC, peuvent être utilisés par les pays membres dans le cadre de leurs efforts visant à réguler les établissements d'hébergement du TFM.

Les Services & Installations du TFM- Principes Généraux

L'importance des services et des installations du TFM variera selon la nature du pays. Le diagramme ci-dessous illustre la segmentation des pays en différenciant les pays membres de l'OCI et les pays non-membres et en considérant le niveau des écosystèmes disponibles pour le TFM.

Segmentations des Pays-Écosystème du TFM



- Services de restauration visant essentiellement les visiteurs traditionnels
- Nombre modeste de visiteurs Musulmans
- Proportion élevée de visiteurs Musulmans
- La nourriture Halal est largement disponible, mais l'alcool est courant dans les hôtels
- Visiteurs Musulmans prédominants
- Finance Islamique Forte et Écosystèmes Solides des Produits Halal
- Affiliation religieuse forte



Basé sur la révision des principes actuels variés du TFM, les principes concernant les services et les installations du TFM sont listés ci-dessous selon la segmentation des pays telle que décrite ci-dessus.

1. Services et Installations du TFM Offerts dans les Pays Non-Membres de l'OCI Ayant des Écosystèmes Limités

Dans les pays non-membres de l'OCI, les établissements peuvent attirer des consommateurs Musulmans d'une manière pratique en offrant des services de base à des coûts réduits, faciles à mettre en place, ayant un effet faible sur les visiteurs traditionnels.

Les services et les installations recommandés peuvent être résumés comme suit:

1. Fournir des options de nourriture Halal
2. Supprimer l'alcool du mini-bar pour les visiteurs Musulmans
3. Indiquer la direction du Qibla (prière) dans les chambres
4. Fournir une liste des restaurants Halal locaux et les directions de la mosquée locale
5. Fournir un tapis de prière et un horaire de prière sur demande
6. Éduquer l'équipe pour qu'il soit conscient des principes du TFM

Alors que ces services et ces éléments sont très importants pour les visiteurs Musulmans, la plupart ont peu d'effet sur les visiteurs traditionnels et ont un coût faible.

2. Les Services et les Installations du TFM Offerts dans les Pays Membres de l'OCI Ayant des Écosystèmes Modestes

Il existe trois services pratiques du TFM qui sont importants pour les visiteurs Musulmans. Ces services sont faciles à mettre en place et ils ont un effet faible sur les visiteurs traditionnels. Ils devraient être incorporés par les établissements d'hébergement dans les pays membres de l'OCI ayant des écosystèmes modestes pour le TFM. Ces trois services illustrés dans le diagramme ci-dessous, incluent les éléments suivants²:

1. Offrir exclusivement de la nourriture certifiée Halal (en prêtant attention à avoir des cuisines d'hôtel certifiées Halal)
2. Fournir des tapis de prière dans les chambres
3. Faire les ajustements concernant l'heure du repas de Ramadan et les éléments de menu.

² Un service qui a été considéré comme important par les répondants de l'étude et qui ne coûte pas cher, c'est d'avoir un «musalla» ou une salle de prière dans l'hôtel.

Les services et les installations du TFM pouvant être offerts par les fournisseurs d'hébergement peuvent être segmentés selon leur coût de mise en œuvre aussi bien que selon leur effet sur les visiteurs **non-Musulmans** (si la mise en œuvre du nouveau service crée un effet important ou peu important sur les visiteurs **NON Musulmans**). Les services du TFM qui ont un coût peu élevé et un effet faible sur les visiteurs traditionnels sont faciles à mettre en œuvre, alors que les services qui ont un coût peu élevé mais un effet important sur les visiteurs traditionnels sont sensibles en ce qui concerne leur mise en place. (Veuillez consulter la Figure 15: Services du TFM pour les Écosystèmes Modestes dans l'étude).

Les services additionnels qui ont été considérés comme importants et qui ont un coût entre le niveau moyen et élevé sont comme suit:

1. Installer un bidet ou une douchette manuelle dans les salles de bain des chambres d'hôtes aussi bien que dans les salles de bain des zones publiques.
2. Fournir un divertissement qui tient compte des besoins des familles
3. Être un environnement sans alcool et ne pas avoir de casino ou de cabarets sur place
4. Supprimer les chaînes pour adultes et placer des filtres de contenu sur internet
5. Fournir un divertissement qui tient compte des besoins des familles
6. Exiger du personnel de s'habiller modestement

3. Les Services et les Installations du TFM Offerts dans les Pays Ayant des Écosystèmes Développés

Outre les services principaux, les services et les installations suivants ayant un niveau plus élevé sont recommandés pour le TFM dans les pays membres de l'OCI et ayant des écosystèmes développés.

En général:

1. Les cuisines d'hôtel devraient être certifiées Halal
2. L'alcool ne devrait pas être disponible ou permis à l'intérieur de l'hôtel.
3. Des installations devraient être disponibles dans les salles de bains publiques aussi bien que dans les salles de bain des chambres pour les ablutions obligatoires avant la prière
4. Le Saint Coran devrait être placé dans chaque chambre
5. Les prières de congrégation devraient être tenues au musalla/masjid, y compris les prières du Vendredi, et l'appel à la prière devrait être diffusé en fonction des haut-parleurs.

6. Durant le Ramadan, outre les repas d'Iftar et les repas du Sahur, le transport en navette devrait être fourni aux mosquées locales.
7. Les produits certifiés Halal devraient être étendus aux produits de bien-être comme les shampoings et les lotions.

Activités de Loisir:

8. Des installations de bien-être séparées devraient être fournies pour les femmes et les hommes en disposant des installations séparées ou en attribuant certaines heures pour les femmes; y compris les salons de gymnastique, les piscines, les SPA et les plages.

Gestion des activités

9. Tout le financement devrait être conforme aux principes de la Sharia
10. Les employés d'hébergement devraient être traités équitablement et devraient recevoir un salaire de subsistance qui est suffisamment élevé pour maintenir un niveau de vie correct.
11. Les entreprises devraient mettre en place des processus respectueux de l'environnement et devraient avoir une certification environnementale.

Positionnement Éthique Tenant Compte des Besoins des Familles

Le niveau de fonctionnalité dans l'introduction des éléments du TFM varie selon le pays. Un aspect principal est positionner et promouvoir les services respectant les règles de l'Islam sans aliéner les clients non-Musulmans. Certaines caractéristiques concernant le TFM peuvent coûter plus cher et être plus difficile à mettre en place. Cependant, plusieurs caractéristiques du TFM soulignent de même le positionnement éthique de l'installation d'hébergement qui tient compte des besoins des familles. Par exemple, l'absence d'un cabaret ou d'un bar ne répond pas seulement aux besoins des visiteurs Musulmans, mais renforce de même le positionnement de l'hôtel en tant qu'un établissement qui considère les besoins des familles; puisque plusieurs familles traditionnelles ayant des enfants considéreront un tel environnement comme un endroit plus sûr pour leur famille.

Le tableau ci-dessous liste les services et les installations qui renforcent le positionnement d'un établissement d'hébergement en tant qu'un établissement éthique qui considère les besoins des familles à travers les différents niveaux des écosystèmes du TFM. Pas d'alcool, pas de casinos, pas de cabarets; pas de chaînes pour adultes, pas de musique ou d'œuvres d'art obscènes, placement des filtres d'internet; toutes ces mesures accentuent le positionnement éthique d'un établissement d'hébergement qui considère les besoins des familles.

Services et Installations Éthiques du TFM qui Considèrent les Besoins des Familles

| Exigences minimales | |
|--|---|
| Nourriture Halal | Options de nourriture Halal |
| Politique d'Alcool | Mini-bar sans alcool pour les visiteurs Musulmans |
| Normes bonnes à avoir | |
| Politique d'Alcool | Pas d'alcool: pas de bar ou pas de service d'alcool dans les restaurants des hôtels |
| Divertissement | <p>Pas de cabarets sur place</p> <p>Pas de casinos sur place</p> <p>Pas de chaînes pour adultes</p> <p>Filtrage de contenu sur internet (pour l'obscénité)</p> <p>Programme et divertissement qui tient compte des besoins des familles</p> |
| Le personnel | Le personnel devrait porter des vêtements modestes |
| Établissements de haute qualité | |
| Politique d'Alcool | Pas d'alcool su place (par exemple au restaurant ou sur demande) |
| Divertissement | Pas de musique ou d'œuvres d'art obscènes, qui pourraient être en contradiction avec les valeurs Musulmanes |
| Environnement | Certification environnementale et mise en place des processus respectueux de l'environnement |

3.2 LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE SOULIGNEES

PAR LA 10^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME

La 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme (GTT) du COMCEC s'est tenue avec succès le 21 Septembre 2017 à Ankara, Turquie, sous le thème «Gestion des Risques et des Crises dans le Secteur du Tourisme : Rétablissement de la Crise dans les Pays Membres de l'OCI». Lors de la Réunion, le Groupe de Travail sur le Tourisme a délibéré sur la gestion des risques et des crises dans le secteur du tourisme et des stratégies de récupération. Par conséquent, les participants ont formulé quelques recommandations de politique.

Les États Membres du GTT sont cordialement invités à communiquer leurs observations finales sur les recommandations de politiques en question, le cas échéant, au Bureau de Coordination du COMCEC au plus tard le 13 octobre 2017. Les commentaires reçus avant le 13 octobre 2017 seront inclus dans le Document. Après l'incorporation des contributions des États Membres, ce document sera soumis à la 33^{ème} Réunion Ministérielle du COMCEC qui se tiendra les 20-23 novembre 2017 à Istanbul, en tant que travaux de la 10^{ème} Réunion du GTT.

Conseil de Politique 1 : L'établissement d'un comité/groupe de travail national, responsable de la gestion des crises et des risques du tourisme, qui sera formé par l'autorité nationale du tourisme et comptera des représentants des parties prenantes.

Justification :

La résilience est la capacité d'un système à réduire les chances qu'une crise se produise, de minimiser les impacts d'une crise au cas où elle se produirait, et de se redresser rapidement. Le secteur public doit avoir une vision à long terme et une approche équilibrée vis-à-vis des parties prenantes afin de fournir un leadership fort nécessaire pour assurer la résilience, pour déployer les ressources requises pour se préparer à faire face à la crise, et pour réunir les différentes parties prenantes.

L'unité de gestion des crises et des risques sur le tourisme doit être consciente des différentes catégories de catastrophe et de crises (environnementale, sociétale-politique, liée à la santé, technologique, économique) qui pourraient affecter l'industrie touristique.

L'unité devrait également entretenir des liens étroits avec les instances nationales de réduction de risques de catastrophes, qui entreprennent des préparations nécessaires aux risques qui affectent habituellement le pays, mais ne prennent pas toujours en considération les besoins spécifiques de l'industrie touristique.

De plus, il faudrait désigner un Siège des Crises qui serait activé au cas où une crise se produisait.

Conseil de Politique 2 : Augmenter la sensibilisation à la résilience et aux crises, y compris les phases identifiées d'une crise et comment s'y préparer et répondre à chaque phase.

Justification :

La préparation et l'aptitude d'un système touristique à répondre, faire face et s'adapter aux crises ou à d'autres changements significatifs garantirait sa résilience et sa capacité à maintenir ses fonctions fondamentales.

Les éléments principaux d'un système touristique résilient sont : un leadership institutionnel fort (habituellement fourni par le gouvernement); la capacité à comprendre et à exploiter les forces du

marché, y compris les tendances du marché et comment s'y adapter; un réseau solide, par exemple la collaboration entre les différents éléments de l'industrie en partenariat ou en association.

Les destinations et les commerces individuels doivent garantir une résilience, se préparer aux crises et - au cas où une crise se produit - récupérer conformément aux six phases reconnues du Cadre de la Gestion des Crises. A savoir : Pré-crise, Prodromique (signes d'alerte), Urgence, Récupération Moyen Terme, Récupération Long Terme, et Règlement.

La formation à tous ces niveaux doit être menée par le secteur public et mis en place par le biais d'ateliers de travail (y compris des sessions de planification d'actions) et des discussions en ligne et des forums de conseils. Les institutions académiques doivent être impliquées afin d'assurer une bonne préparation des nouveaux employés.

Conseil de Politique 3 : Analyser et comprendre les risques et les plans des crises, en termes de crises externes et des risques qui affectent l'industrie touristique en général et les commerces individuels.

Justification :

La phase la plus importante des six étapes du Cadre de la Gestion des Crises est la première : la planification des mesures d'urgence pré-crise, car lorsqu'elles sont soigneusement mis au point avec les parties prenantes pertinentes, ceci engendrerait une réponse efficace en cas de crise. Par ailleurs, les commerces individuels représentent la première interface avec le client et doivent avoir des plans d'urgence.

Au cours de cette phase, les principales actions sont de reconnaître les menaces potentielles et accorder la priorité à celles qui sont les plus susceptibles de se produire, selon les cinq catégories de crise détaillées dans le Conseil de Politique 1. Ceci pourrait être entrepris grâce à la compréhension des crises qui affectent le tourisme et via des scénarios de planification. Un plan d'urgence pour chaque risque potentiel devrait être préparé.

En plus des catégories détaillées dans le Conseil de Politique 1, le tourisme pourrait être négativement affecté par des événements qui ont lieu dans la sphère publique (mort ou blessure causé par noyade, accidents de trafic, ou crime) ou sur le lieu du travail (empoisonnement alimentaire, accidents, incendie, dysfonctionnement de systèmes informatique). L'évaluation des risques doit être entreprise par les commerces individuels afin de comprendre la probabilité de ces cas et d'établir un plan d'action afin d'en réduire les risques.

De bons canaux de communication doivent exister entre l'unité de gestion de crises nationale et les commerces individuels, surtout par le biais des associations commerciales. Il relève de la responsabilité des propriétaires de commerce, et des directeurs, des associations leader et des unités gouvernementales de maintenir ces communications.

En cas de crise, des messages uniformes doivent être diffusés par les secteurs public et privé. Des ébauches de communiqués de presse doivent être préalablement préparés.

Conseil de Politique 4 : Garantir une sensibilisation du marché et des perceptions de destinations positives, et développer de nouveaux produits et marchés.

Justification :

L'Étude Analytique préparée pour la 10^{ème} Réunion du GTT a prouvé que les destinations résistent et se remettent de crises plus efficacement lorsqu'une sensibilisation à large échelle est faite par les

parties prenantes des tendances des marchés et des caractéristiques des différents segments du marché, et lorsqu'il existe une base de clients loyale.

Dans ce contexte, les destinations doivent rester vigilantes aux réactions des différents segments de marché face à des crises et en cas de crise, devraient souligner de nouveaux produits et viser des marchés plus robustes, comme le tourisme régional, local ou de diaspora.

Les destinations et le commerce individuel devraient favoriser des relations positives avec les commerçants de voyage et les médias afin de garantir que les nouvelles seront sympathiques et que les organisateurs de tours et les compagnies aériennes relanceront les offres et les voyages après une crise. De même, conserver des relations amicales avec d'anciens clients et des clients potentiels, notamment par le biais des réseaux sociaux, garantirait leur retour, ou - en cas de crise à long terme - le commerce et les voyageurs continueront de soutenir les destinations.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

- **Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme :** Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.
- **Financement de Projets du COMCEC :** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets pourraient inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations.
- **OCI/COMCEC Forum du Tourisme pour le Secteur Privé :** Dans sa réunion, l'OCI/COMCEC Forum du Tourisme pour le Secteur Privé pourrait élaborer les régions et sous-régions des politiques susmentionnées du point de vue du secteur privé.

4. RECOMMANDATIONS POLITIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE

4.1 POLITIQUE DE RECOMMANDATIONS DE LA 9^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'AGRICULTURE

Le Groupe de Travail sur l'Agriculture a tenu sa 9^{ème} Réunion le 23 Février, 2017 avec pour thème «Réduction du Gaspillage Alimentaire dans les Pays Membres de l'OCI». Au cours de la réunion, les participants ont délibéré sur des questions politiques importantes concernant la réduction du gaspillage alimentaire dans les pays membres de l'OCI et des politiques de rapprochement entre les pays membres sur ce sujet important. Les conseils de politique présentés ci-dessous ont été identifiés à la lumière des principaux résultats du rapport de recherche établi spécialement pour la Réunion et des réponses des Pays Membres aux questions de politique qui a été envoyée par le Bureau de Coordination du COMCEC avant la Réunion.

Conseil Politique I: Élaborer un cadre législatif spécifique et une feuille de route pour réduire le gaspillage alimentaire dans un contexte holistique, y compris les chaînes logistiques

Justification:

L'élaboration d'un cadre législatif est considérée comme enjeu clef pour la réduction du gaspillage alimentaire. Nombreux pays ont des règlements pour éviter le gaspillage dans toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Ainsi, ils visent à garantir que tous les aliments sont bien séparés du flux de déchets et sont mis à disposition pour la consommation humaine. Néanmoins, des recherches indiquent que peu de pays membres de l'OCI ont un cadre législatif relatif au gaspillage alimentaire, tels que le Qatar, la Turquie, l'Égypte, le Pakistan et l'Indonésie.

A cet égard, les pays membres de l'OCI, qui n'ont pas de cadre juridique sur le gaspillage alimentaire, peuvent élaborer un cadre juridique et une feuille de route pour le gaspillage alimentaire. Avant cela, les pays membres devraient évaluer le niveau de gaspillage en général ainsi que pour des groupes de produits et des secteurs spécifiques afin qu'ils puissent concentrer leurs efforts sur les zones où il y a plus de gaspillage. Ce faisant, les pays membres contribueraient également à la réalisation du but 12.3 de l'objectif de développement durable qui est « D'ici 2030, réduire de moitié le gaspillage mondial par habitant au niveau des détaillants et des consommateurs et réduire les pertes de nourriture dans les chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte».

Conseil politique II: Promotion des banques alimentaires et des réseaux de distribution alimentaire

Justification:

La création des banques alimentaires et des réseaux de distribution alimentaire est considéré comme l'un des principaux moyens de réduire le gaspillage alimentaire à la fois à l'échelle global et dans les pays membres de l'OIC. Ces initiatives pourraient jouer un rôle important dans la distribution de l'excédent alimentaire aux personnes nécessiteuses. Une importante initiative réussie, à cet égard, est le modèle de la banque alimentaire égyptienne. Le programme a été lancé en 2005 et offre gratuitement plus de 17 million de repas par mois. Ce programme a facilité la participation de plus de 400 hôtels et restaurants, allant des hôtels cinq étoiles aux cafés locaux dans le système de la banque alimentaire égyptienne.

Dans ce cadre, le développement des banques alimentaires et des réseaux de distribution aidera les pays membres à réduire le gaspillage alimentaire. En outre, la distribution d'aliments inutilement gaspillés peut également accroître l'accès à la nourriture des pauvres et peut donc aider les pays membres à parvenir à la sécurité alimentaire. Par conséquent, les pays membres sont encouragés à créer des banques alimentaires ou à améliorer l'efficacité des systèmes existants.

Conseil politique III: Conduire un ensemble cohérent d'initiatives et de campagnes pour accroître la sensibilisation en ce qui concerne le gaspillage alimentaire dans les chaînes logistiques et la consommation

Justification:

Le rapport de recherche mené pour cette réunion révèle qu'une proportion significative des personnes vivants dans les pays membres de l'OIC sont peu préoccupées par le gaspillage alimentaire. Il est également mentionné que si elles avaient plus d'accès aux informations sur les impacts environnementaux liés au gaspillage alimentaire et sur les solutions qui visent à réduire le gaspillage alimentaire, cela les encouragerait à réduire le gaspillage alimentaire. Le manque de préoccupation pour le gaspillage alimentaire est applicable aux ménages et au secteur des services alimentaires. En prenant cela en compte, la réalisation des initiatives et la création de campagnes en matière de gaspillage alimentaire devraient être une priorité pour les pays membres de l'OIC.

Il existe diverses campagnes et initiatives cruciales menées à l'échelle nationale et par les pays membres pour réduire le gaspillage alimentaire tels que l'initiative de l'ONU «Épargner votre nourriture», «la loi sur un seul plat» du Pakistan, «la loi sur l'aliment» de l'Indonésie et la campagne «Ne gaspillez pas votre pain» de la Turquie. Par exemple, la Turquie a mené la campagne «Ne gaspillez pas votre pain», ce qui a entraîné une réduction de 18% du gaspillage

alimentaire dont le cout s'élève à 131 millions USD par jour. Les pays membres de l'OCI peuvent examiner les expériences de ces initiatives, en termes de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi, en prenant en compte leurs contexte culturels et sociaux uniques. De plus, la participation active des acteurs concernés a toute les étapes de l'approvisionnement alimentaire revêt une importance particulière pour le succès des campagnes/initiatives. À cet égard, les campagnes/initiatives devraient être conçues de manière à garantir la participation active des acteurs concernés, y compris les entreprises, les autorités locales et les consommateurs.

Les instruments qui peuvent contribuer à la réalisation des conseils politiques:

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture Lors de ses réunions ultérieures, le groupe de travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale a financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, ou le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis a cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des valuations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

4.2 LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES SOUTENUES PAR LA 10^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AGRICULTURE

La 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture s'est tenue le 28 Septembre 2017, à Ankara, Turquie, sous le thème «Améliorer la Performance du Marché Agricole : Création et Développement des Institutions de Marché.» Au cours de la Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a entrepris des discussions afin d'améliorer la performance des marchés agricoles dans les pays membres de l'OCI. Le document de séance préparé conformément aux conclusions fondamentales de l'étude analytique élaborée pour la 10^{ème} Réunion du GTA et des réponses des Pays Membres aux questions de politique, était le principal apport des discussions. Par conséquent, les participants ont formulé des recommandations de politique.

Conseil de politique I : Établir/améliorer un Système d'Enregistrement des Fermiers pour les fermiers/organisations fermières pour offrir un soutien et une assistance sur mesure, ainsi qu'une extension et des informations de marché aux fermiers.

Justification :

Le manque d'institutions/autorités où les fermiers sont enregistrés entrave la collecte d'informations sur le marché. L'enregistrement des fermiers permet au gouvernement de développer des politiques sur mesure et de collecter, d'analyser et de diffuser les statistiques, les données, ainsi que l'information liée au secteur agricole. Le système d'enregistrement pourrait également être utilisé pour octroyer et contrôler d'incitations, développer un soutien personnalisé et une assistance pour améliorer les capacités de production des fermiers et de promouvoir leur accès à l'information liée aux prix indicatifs. Ceci pourrait également accroître l'efficacité et la performance du système global du marché agricole, du moment que l'information des marchés disponibles indiquerait des opportunités afin de connecter la production agricole avec le traitement, la valeur-ajoutée, et les activités post-récoltes, et éventuellement la consommation.

Conseil de politique II : Développer des politiques/programmes/mécanismes pour améliorer l'accès rapide des fermiers aux contributions de qualité (par ex. grains, pesticides, engrais et autres ingrédients essentiels) en vue d'accroître la qualité, la quantité et le lancement sur le marché de produits finis.

Justification :

De nombreux petits cultivateurs et fermiers de petites exploitations ont un accès limité aux contributions certifiées et de haute qualité, et souvent ont uniquement accès à des imitations ou de la mauvaise qualité. Les gouvernements pourraient développer et superviser les autorités (ou re-mandater l'un d'entre eux) qui seraient responsables d'assurer la qualité, de la distributions des contributions (par ex. nutriments, grains, fertilisants, pesticides et équipements) et accorder une certification aux produits importés et locaux. Ceci aiderait également à accroître la productivité globale et la performance du système du marché agricole tout entier.

Conseil de politique III : Fournir un soutien au développement des capacités et des formations aux fermiers et aux associations de fermiers afin d'accroître leur accès aux capacités de stockage et d'entreposage.

Justification :

Le manque de stockage et d'entrepôt, et d'installations post-récoltes oblige les fermiers à vendre leurs produits immédiatement après la récolte. Ceci mène à un surplus de produits pendant la période post-récolte et résulte en de prix plus bas. Les systèmes d'entreposage et de stockage facilitent l'accès des petits cultivateurs aux installations de stockage, ce qui leur permettrait de stocker et de vendre leurs produits lorsque l'offre est (plus) faible et donc les prix sont meilleurs. De plus, les installations de stockage augmentent également l'accès des petits cultivateurs aux crédits (stockage et produits comme formes de collatéraux).

Les coopératives agricoles peuvent créer leurs propres entrepôts. La clé du succès des coopératives réside dans la participation directe des producteurs premiers grâce à des accords de propriétés ou contractuels soutenus par le pouvoir de marché commun des producteurs des éléments de transformation, de commercialisation et de distribution en aval du système de marché agricole. Sans cela, les producteurs ne sont que des afficheurs de prix et recevront des bénéfices/profits très limités du système du marché.

Conseil de politique IV : Etablir/améliorer la traçabilité des ingrédients et des contributions, ainsi que la normalisation et la certification des produits destinés aux marchés afin d'améliorer la sécurité et la commercialisation des produits agricoles tant sur le marché local qu'international.

Justification :

La traçabilité des aliments dans le système de marché est critique à la sécurité alimentaire et pour une stratégie plus large, et également pour des objectifs de contrôle du marché. Le fonctionnement d'un système de marché plus large est considérablement freiné sans traçabilité dans les chaînes logistiques.

Un système de traçabilité pourrait capaciter les institutions du marché agricole à tracer les fermiers ou les zones qui ne se conforment pas aux exigences d'exportation en termes de normalisation, sécurité alimentaire et de mesures sanitaires et phytosanitaires. Une normalisation qualifiée des produits, complément essentiel de la traçabilité (par ex. taille, volume et ingrédients) est requise pour améliorer l'accès au marché pour les petits cultivateurs producteurs. Les systèmes de traçabilité fondés sur le cadre réglementaire sanitaire, phytosanitaire, nutriments et sécurité alimentaire (comme un système d'identification des animaux) contrôle de nutriments et l'établissement d'un registre alimentaire pourrait être une étape importante afin de développer la capacité de surveillance des chaînes logistiques.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale a financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis a cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des valuations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

5. POLITIQUE DE RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE

5.1 POLITIQUE DE RECOMMANDATIONS DE LA 9^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR L'ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE

Le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTRP) a tenu sa 9^{ème} Réunion le 6 avril 2017 à Ankara avec le thème «La Malnutrition dans les Pays Membres de l'OIC: Un Piège de la Pauvreté». Au cours de la réunion, les participants ont discuté sur certaines questions politiques cruciales concernant la réduction de la malnutrition dans les pays membres de l'OIC.

Les conseils de politique présentés ci-dessous ont été identifiés à la lumière des principaux résultats du rapport de recherche établi spécialement pour la Réunion et des réponses des Pays Membres aux questions de politique qui a été envoyée par le Bureau de Coordination du COMCEC avant la Réunion.

Conseil de Politique 1: Développer et mettre en œuvre des interventions concernant la nutrition et des interventions sensibles à la nutrition, en particulier envers les femmes en âge de procréer appartenant aux groupes vulnérables

Justification:

L'état nutritionnel des femmes au moment de la conception et durant la grossesse est d'une importance particulière pour la santé de la mère aussi bien que pour assurer une croissance et un développement sains. Les nouveau-nés ayant une restriction de croissance fœtale ont de même un risque considérablement augmenté d'être rabougri à 24 mois aussi bien qu'un risque concernant le développement de certains types de maladies non transmissibles durant l'âge adulte. De plus, une bonne nutrition durant l'enfance est essentielle pour les enfants pour qu'ils atteignent leur potentiel de développement. Cependant, 27% des accouchements ayant lieu dans les pays à revenus faible et intermédiaire ont un poids faible. La consultation individuelle et les éducations par groupes visant les mères ont eu des effets positifs sur l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes au moment de la conception et durant la grossesse. Par ailleurs, fournir des confortables au lieu de travail durant la maternité pour les femmes enceintes est une intervention importante sensible à la nutrition qui aide à améliorer les perspectives d'avenir du nourrisson.

La supplémentation en fer et en acide folique, la supplémentation en calcium, la supplémentation et la fortification en iode (sel iodé) font partie des interventions concernant la nutrition et visant à améliorer l'état nutritionnel des mères. Plusieurs carences en micronutriments existent souvent dans les pays à revenus faible et intermédiaire et ont besoin d'être abordé à travers de nombreux suppléments de micronutriments. De plus, l'émaciation maternelle et l'insécurité alimentaire

devraient être traitées à travers une supplémentation balancée en énergie et en protéines. De telles interventions concernant la nutrition réduiront la malnutrition jusqu'à 15%.

Conseil de Politique 2: Améliorer les Pratiques d'Alimentation des Nourrissons et des Jeunes Enfants (IYCF)

Justification:

Les pratiques inadéquates en matière d'Alimentation des Nourrissons et des Jeunes Enfants (IYCF), y compris l'allaitement, contribuent aux niveaux élevés de malnutrition. Les directives de l'OMS indiquent que les enfants devraient être allaités dans 1 heure après leur naissance et essentiellement allaités durant 6 mois. Le lait maternel devrait être fourni jusqu'à 2 ans conjointement avec l'alimentation complémentaire. Les codes du travail devraient être mis en œuvre de manière à encourager ces exigences.

Au-delà de cette période, des aliments complémentaires devraient être introduits conformément aux directives avec un régime minimum acceptable qui tient compte de la fréquence des repas aussi bien que de la diversité alimentaire. La supplémentation préventive en zinc, la supplémentation en vitamine A et la supplémentation en fer pour les nourrissons et les jeunes enfants devraient de même être encouragées. D'autre part, la régulation des substituts du lait maternel d'une manière efficace et la prévention d'une fausse commercialisation des nourritures malsaines sont des questions importantes concernant la mise en œuvre.

Les interventions visant à accroître la connaissance et les attitudes positives envers les pratiques d'alimentation recommandées aussi bien qu'à dissiper les croyances nuisibles sont nécessaires pour assurer l'alimentation optimale des nourrissons et des jeunes enfants. Dans ce cadre, les communications visant à faire évoluer les comportements - sous forme de consultation individuelle avec les principaux dispensateurs de soins/les mères- pourraient avoir un effet positif considérable sur l'alimentation, si elles sont mises en œuvre de manière appropriée. De plus, développer des curriculums intégrés d'IYCF pour les programmes d'éducation des agents de santé et établir des services de consultation sur l'IYCF ainsi que d'autres services de soutien dans les installations de soin de santé primaires pourraient rendre possible aux segments pauvres des sociétés d'atteindre la connaissance nécessaire sur les pratiques appropriées d'alimentation.

La malnutrition sous forme d'obésité infantile pourrait constituer un problème aussi grave que la sous-nutrition. L'ensemble de ces deux facteurs forme le double fardeau de la malnutrition. Il est essentiel de mettre en place un plan d'action pour lutter contre le fléau de l'obésité infantile qui touche plusieurs pays musulmans.

Conseil de Politique 3: Assurer l'accès universel à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement et lancer des campagnes éducatives sur les maladies infectieuses afin d'éliminer toutes formes de dénutrition

Justification:

Les infections causent une perte d'appétit et une consommation alimentaire réduite aussi bien qu'une malabsorption des nutriments et des pertes métaboliques et elles constituent une cause directe de la malnutrition. De plus, il existe un lien évident entre une variété de carences en micronutriments et les risques d'infection: par exemple la carence en vitamine A augmente les risques de diarrhée sévère, de la malaria aussi bien que la gravité de la rougeole et la mortalité infantile. Par conséquent, ces deux effets réciproques forment un cycle vicieux. Ceci implique une supplémentation vaste des enfants en micronutriments aussi bien qu'une fortification répandue des aliments de base (comme la farine de blé) avec du fer, du zinc, des vitamines et des vitamines hydrosolubles.

L'accès faible à un bon assainissement, à l'eau potable et aux soins de santé sont de même étroitement liés avec la vulnérabilité accrue aux maladies infectieuses, aux maladies hydriques et ces facteurs causent finalement une malnutrition grave et chronique. Par exemple, 90% des morts causées par la diarrhée sont attribuables au manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement aussi bien qu'aux mauvaises pratiques d'hygiène. Protéger les enfants des maladies infectieuses nécessite d'accroître l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la santé à travers des investissements d'infrastructure et de la planification (d'où l'éradication des défécations en plein air), des programmes étendus et efficaces de vaccination aussi bien que des interventions comportementales visant à améliorer les pratiques d'hygiène (comme le lavage systématique des mains avec du savon après être allés aux toilettes).

Conseil de Politique 4: Assurer l'accès aux aliments sains et nutritifs pour toutes les initiatives locales en formant des capacités d'endurance pour la sécurité alimentaire

Justification:

Un accès régulier aux aliments salubres, nutritifs et culturellement appropriés est un droit humain fondamental et il est nécessaire pour l'éradication de la malnutrition. Dans des situations d'insécurité alimentaire grave ou chronique, l'amélioration de la couverture des interventions d'aide alimentaire pour atteindre les pauvres -en particulier dans des régions rurales éloignées- est cruciale pour éviter la sous-nutrition, la faim et la famine. Des programmes locaux qui influencent la production alimentaire locale (par exemple en développant les pratiques de jardinage domicile) et augmentent les capacités des installations locales d'entreposage des aliments sont importants pour augmenter l'accès aux aliments et réduire les prix alimentaires.

En raison des désastres naturels et provoqués par l'homme, certains pays ont besoin des secours d'urgence à grande échelle pour empêcher que des millions d'enfants souffrent d'une malnutrition grave. Malgré les mesures prises par la communauté internationale, le niveau des aides d'urgence qui atteignent les pays vulnérables ne satisfont pas les exigences. Il est de même plus rentable de renforcer la résilience et les réactions précoces aux crises plutôt que de compter sur des interventions une fois que les crises à grande échelle ont eu lieu. Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales et les autres donateurs devraient prendre des mesures visant le financement et l'allocation des ressources.

Il est de même important d'assurer l'accès aux aliments salubres et nutritifs aussi bien que leur disponibilité en dehors des situations d'urgence. Les programmes de transfert de fonds peuvent avoir le potentiel d'améliorer la sécurité alimentaire pour les ménages pauvres alors que la

sensibilisation aux aliments nutritifs et l'assurance de l'accessibilité de ces aliments sont critiques pour éviter la sous-nutrition aussi bien que la surnutrition.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique:

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté: Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

5.2 POLITIQUE DE RECOMMANDATIONS A LA 10^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Une séance de débat de politique a eu lieu lors de la 10^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) et le Groupe de Travail a proposé des recommandations concrètes de politique pour améliorer l'éducation des enfants défavorisés dans les Pays Membres de l'OCI et de rapprocher les politiques entre les Pays Membres sur ce sujet important. Les conseils de politique élaborés ci-dessous ont été identifiés en vue des principaux travaux du rapport de recherche intitulé «L'Éducation des enfants défavorisés dans l'OCI : La Clé pour Échapper à la Pauvreté» et les réponses des Pays Membres au questionnaire de politique envoyé par le Bureau de Coordination du COMCEC.

Conseil de Politique 1 : Améliorer l'accès des enfants pauvres et défavorisés à l'éducation en éliminant/réduisant les coûts de scolarité et en développant le transfert de fonds conditionnel et des programmes d'alimentation scolaires

Justification :

Les enfants qui vivent dans des ménages plus pauvres sont plus susceptibles d'être déscolarisés à comparer aux enfants qui vivent dans des ménages plus riches. L'absence d'éducation adéquate est étroitement liée à une probabilité de demeurer pauvre à l'avenir. Rendre l'éducation plus accessible serait une opportunité de sauver ces enfants du cercle vicieux de la vie. Exemple à l'appui : l'abolition des frais de scolarité a été adoptée par plusieurs pays au cours des dernière décennies, et ceci a entraîné une augmentation du taux de scolarisation.

Les programmes de transfert de fonds conditionnel sont également un outil de politique efficace à augmenter les taux de scolarisation. Ils fournissent un soutien financier direct aux ménages, mères ou enfants, afin de réaliser cet objectif. Dans les cas où les familles ne disposent pas des moyens financiers nécessaires et de la motivation, fournir un transfert financier à condition que l'enfant continue d'aller à l'école, crée une forte motivation à la présence scolaire.

Par ailleurs, les programmes d'alimentation scolaires répondent à deux objectifs fondamentaux. Premièrement, ils encouragent les familles à envoyer leurs enfants à l'école. Même si les parents n'accordent pas une grande importance per se à l'éducation et de ce fait ne sont pas motivés à envoyer leurs enfants à l'école, ils le feront par souci d'alimentation. Deuxièmement, une meilleure alimentation entraîne une meilleure concentration en classe, et améliore également les réalisations éducatives.

Ainsi, le fait de rendre les écoles gratuites, et de fournir un transfert de fonds conditionnel et un programme d'alimentation scolaire pour enfants défavorisés, pourrait encourager la scolarisation et la continuité de l'éducation.

Conseil de Politique 2 : Capaciter l'accès des enfants dans les zones rurales et lointaines en créant de nouvelles écoles ou en offrant les frais de transport aux enfants qui vivent dans ces régions

Justification :

Les zones rurales et les bidonvilles urbains ont une plus grande probabilité de manquer d'un nombre suffisant d'écoles. De plus, les emplacements dispersés des écoles dans les zones rurales nécessitent des temps de déplacements beaucoup plus longs. Les écoles dans les zones rurales ou dans les régions défavorisées accusent également un manque d'enseignants formés et un matériel éducatif suffisant.

Ainsi, construire de nouvelles écoles ou modifier les bâtiments scolaires qui existent, tout en fournissant un transport gratuit et de l'argent de poche aux enfants pour leur permettre d'arriver à l'école la plus proche et motiver les parents à envoyer leurs enfants à l'école sont des critères importants. De plus, rendre les zones rurales et les zones éloignées plus attirantes aux enseignants par le biais de motivation, serait une autre option de politique. Par ailleurs, améliorer la qualité de l'éducation en recrutant un nombre suffisant d'enseignants motivés et bien formés et moderniser les ressources des écoles sont nécessaires.

Conseil de Politique 3 : Accroître l'accès à l'éducation inclusive aux enfants invalides en formulant un contexte politique et juridique nécessaire, et en leur offrant une meilleure assistance dans l'environnement scolaire

Justification :

Les enfants invalides sont plus susceptibles d'être marginalisés et discriminés dans tous les aspects de la vie, notamment l'éducation et l'emploi. La probabilité qu'un enfant invalide soit déscolarisé est substantielle.

Pour cette raison, l'éducation inclusive avec des étapes très claires à suivre devrait être encouragée dans les législations et les plans nationaux. Ensuite, il faudrait garantir que ces objectifs soient appliqués par le biais de développement d'infrastructure afin d'accueillir les enfants invalides. Les enseignants doivent également être formés à augmenter la sensibilisation à l'invalidité. Des politiques innovantes antérieurement utilisées dans certains pays de l'OCI, comme l'envoi d'enseignants à des enfants invalides ou initier des programmes professionnels adéquats aux élèves qui souffrent d'invalidité devront être augmentées.

Conseil de Politique 4 : Accorder la priorité à l'égalité des sexes et l'équité dans l'accès à l'éducation

Justification :

Alors que les inégalités de genres dans la présence scolaire ont grandement diminué sur le plan mondial, les filles demeurent encore souvent déscolarisées. A travers le globe, 8.1% de garçons sont déscolarisés, par opposition à 9.7% de filles dans les classes maternelles.

Améliorer l'éducation des femmes a des impacts positifs sur la croissance économique et l'emploi, sans oublier les impacts positifs sur la société en général. L'éducation des femmes contribue à un meilleur environnement à la maison pour le développement de l'enfant. Des femmes plus éduquées ont tendance à suivre une meilleure alimentation et donc à s'assurer que les enfants sont bien nourris. Les enfants dont les mères sont mieux éduquées sont plus susceptibles d'atteindre des taux d'éducation plus élevés.

Pour cela, il faudrait accorder une priorité à l'égalité des genres dans l'éducation dans les stratégies et les plans nationaux, et les filles doivent être ciblées surtout dans les programmes éducatifs.

Conseil de Politique 5 : Mobiliser et optimiser plus de ressources financières et de capital humain dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation**Justification :**

Recevoir une éducation de bonne qualité est important pour réussir dans la vie à l'avenir et pour atteindre son plein potentiel. Dépenser pour l'éducation est positivement corrélée aux acquis d'apprentissages. Un financement adéquat du système éducatif est important pour garantir aux enfants un environnement d'apprentissage adéquat et un matériel d'apprentissage nécessaire. L'incapacité des écoles à fournir un bon environnement pour les enfants pourrait aussi négativement affecter la demande des ménages.

L'éducation n'est pas une priorité dans les budgets de beaucoup de pays membres. Le manque d'enseignants, le niveau d'éducation des enseignants et leurs absences des classes sont souvent des défis observés dans l'OCI, particulièrement dans les zones rurales et éloignées. Plus de la moitié des pays de l'OCI dépensent moins que 15% de leurs budgets sur l'éducation. Par ailleurs, allouer uniquement plus de ressources financières ne garantit pas le développement rapide de la qualité qui nécessite un investissement sérieux du capital humain par le biais de programmes spécifiques. Ainsi, la part des dépenses éducatives dans le PIB peut être augmentée graduellement, dans la mesure du possible, afin de faire face aux défis en termes de qualité d'éducation et de conditions physiques, surtout dans les zones rurales et éloignées. Les ressources de la BID peuvent être utilisées par les pays membres à cet égard.

Fournir des compétences et formations de vie quotidienne, ainsi qu'une éducation technique et professionnelle sont également importants pour les élèves défavorisés, du moment que ces élèves sont généralement plus enclin à poursuivre une éducation

professionnelle et une formation au lieu de poursuivre une éducation purement académique. Par conséquent, plus de ressources financières pour les programmes de formation d'aptitudes et d'éducation professionnelles peuvent être allouées par les pays membres.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

Fonds de la BID : Les ressources dans le cadre du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (ISFD) peuvent être utilisés par les pays membres intéressés.

6. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE

6.1 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES CONCERNANT LA 8^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE

La 8^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière (GTCF) a été tenue le 30 mars 2017 à Ankara/Turquie avec pour thème « Améliorer la Gestion de la Dette Publique dans les Pays Membres de l’OCI ». Durant la Réunion, les participants ont discuté certains enjeux politiques importants à la lumière des principaux résultats du rapport de recherche préparé spécifiquement pour cette Réunion aussi bien que les réponses des pays membres aux questions politiques qui ont déjà été envoyées par le Bureau de Coordination du COMCEC avant la Réunion. En conséquence, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations de politiques indiquées ci-dessous:

Conseil Politique 1: Renforcer/Etablir une indépendante Unité de Gestion des Dettes Publiques ayant des fonctions bien définies et une stratégie spécifique sur la gestion des dettes

Justification: Dans plusieurs pays membres de l’OCI, la délimitation des compétences entre les différentes institutions impliquées dans la gestion des dettes publiques reste vague. En particulier, le manque partiel de centralisation à une Unité de Gestion des Dettes Publiques (UGDP) spécifique peut constituer un défi pour améliorer davantage la gestion. Par conséquent, tous les pays membres de l’OCI sont encouragés à établir une nouvelle UGDP indépendante ou renforcer institutionnellement leur unité existante, éventuellement établie au sein du Ministère des Finances ou de la Banque Centrale. Par ailleurs, le développement d’une stratégie officielle de gestion des dettes est recommandé, y compris les objectifs stratégiques quantitatifs. Les Indicateurs de l’Évaluation des Résultats de la Gestion des Dettes (DeMPA) utilisés par la Banque Mondiale peuvent constituer un premier point de référence. Afin de supporter le processus de transition, les pays membres de l’OCI qui ont déjà professionnalisé les pratiques de gestion des dettes publiques peuvent donner des conseils aux pays partenaires sur l’établissement de telles structures institutionnelles. Ceci pourrait inclure les recommandations de politique concernant les domaines spécifiques de la gestion des dettes, y compris le développement d’une stratégie à long terme, la gestion des risques, la surveillance des dettes ou la coordination institutionnelle. Outre les cadres institutionnels et les documents de gestion des dettes publiques qui sont de nature exemplaire, l’échange sur les expériences difficiles et les «leçons retenues» respectives peuvent être particulièrement utiles durant le processus.

Conseil Politique 2: Développer/améliorer le marché de la dette nationale

Justification: Les marchés de dette nationale sont des sources importantes de financement pour les budgets publics. Un marché national efficace et liquide encourage les investissements des créanciers domestiques en raison des coûts de transaction réduits et par conséquent offre des possibilités de diversification supplémentaires au gouvernement. Puisque les investisseurs domestiques ont tendance à moins réagir aux chocs mondiaux macroéconomiques et financiers; les risques de refinancement peuvent être réduits et le risque de change peut être diminué.

Cependant, plusieurs marchés de dette nationale dans les pays membres de l'OCI ont encore une marge de progression. Surtout, le renforcement de la responsabilité légale et des cadres réglementaires tout en conservant la stabilité politique est un aspect essentiel pour les pays membres qui font face à certains changements politiques au cours des dernières années. De plus, des taux d'inflation faibles et stables aussi bien qu'une banque centrale peuvent contribuer à garder les épargnes dans le marché financier domestique, ce qui peut être particulièrement important pour le groupe des pays Subsahariens. Par ailleurs, les gouvernements devraient réduire leur dépendance à l'égard du secteur bancaire domestique en encourageant les investisseurs institutionnels comme les sociétés d'assurance ou les caisses de retraite à participer au marché. Finalement, l'introduction ou le développement ultérieur des instruments financiers islamiques, en particulier des cotations d'obligation islamiques de type sukuk, peut approfondir les marchés financiers domestiques et mobiliser des ressources financières supplémentaires des investisseurs privés et institutionnels. En général, une forte proportion de titres négociables dans la dette domestique totale, une grande participation de divers agents financiers et une proportion élevée des obligations à taux fixes contre les obligations à taux variable reflètent un marché obligataire sain.

Conseil Politique 3: Élargir et diversifier la base créancière

Justification: Dans plusieurs pays membres de l'OCI, la base limitée des investisseurs est perçue comme l'un des défis les plus importants pour réaliser des opérations efficaces de dette publique. Une amélioration des marchés de dette domestique, une plus grande ouverture vers les marchés mondiaux aussi bien que l'offre de nouveaux outils d'investissement peuvent résoudre ce problème. En générale, l'émission des cotations d'obligation islamiques de type sukuk pourrait élargir la base de crédit puisque les investisseurs nouveaux (internationaux) qui se spécialisent dans des instruments financiers conformes à la Sharia pourraient être attirés. Alors que les pays membres de l'OCI éprouvent une plus grande popularité des obligations souveraines du monde Islamique, ce développement est notamment important pour les investissements transfrontaliers entre les pays de l'OCI, particulièrement à travers les fonds souverains des Etats Membres de l'OCI. De plus, les efforts récents d'innovation comme les instruments publics de dette conditionnelle ou les Accords Murabahah des Obligations Adossées à des Actifs (qui sont des actifs groupés selon des accords de location aux fins d'acquisition) peuvent être évalués pour élargir la base des investisseurs et mieux gérer les risques. Il devrait de même être noté qu'il est fondamental d'augmenter la transparence et la disponibilité d'informations sur les données, les procédures et les stratégies de gestion (prévisibles) concernant la dette publique pour attirer les investisseurs internationaux. Il est généralement recommandé que les pays de l'OCI qui possèdent un marché domestique en voie de développement évitent une large dépendance sur les emprunts locaux ou étrangers mais s'efforcent pour atteindre une exposition équilibrée aux deux marchés afin d'atténuer les chocs macroéconomiques mondiaux aussi bien que les chocs spécifiques nationaux.

Conseil Politique 4: Allonger la maturité moyenne de la dette publique

Justification: Les gouvernements ont tendance à émettre des obligations à court terme plutôt que des obligations à long terme. Actuellement, la maturité moyenne des nouveaux engagements de dette extérieure des créanciers privés (en excluant les créanciers officiels comme le FMI) dans les pays membres de l'OCI se situe au niveau de seulement 4-5 ans et a même révélé une tendance décroissante depuis 2013. Même si les taux d'intérêt des obligations à court terme sont inférieurs aux taux d'intérêt des obligations à long terme en raison de la maturité supplémentaire

que les investisseurs exigent pour immobiliser leur capitaux durant une longue période; un compromis survient puisque la dette à court terme est soumise à un risque de refinancement plus élevé. De plus, la concentration des obligations à court terme peut prévenir l'établissement ou le développement ultérieur d'un marché de dette domestique qui est censé de satisfaire les préférences des investisseurs aussi bien que les besoins du gouvernement pour un financement à moyen ou long terme. Par conséquent, les pays membres de l'OCI qui sont affectés négativement de ces facteurs sont encouragés à allonger la combinaison de la maturité de leur portefeuille de dette publique. En particulier, les gouvernements appartenant au groupe de revenu élevé et moyen et ayant accès aux marchés mondiaux de dette peuvent considérer les émissions croissantes d'obligations à plus longues échéances par rapport aux bons du Trésor à court terme si les conditions du marché domestique permettent de telles opérations, compte tenu de la période actuelle des faibles taux d'intérêt dans plusieurs économies développées. En général, il est conseillé de tirer profit des avantages de toutes les catégories de maturité, aussi bien à long terme qu'à court terme, et d'atteindre un équilibre durable des échéances, sans dépendre particulièrement d'une catégorie ou de l'autre.

Conseil Politique 5: Appliquer des méthodes de gestion des risques macroéconomiques

Justification: Les développements macroéconomiques constituent un risque important en ce qui concerne la gestion de la dette publique, puisque les chocs respectifs sont souvent difficiles à atténuer à court terme. Par conséquent, les pays membres de l'OCI sont encouragés à appliquer les systèmes quantitatifs d'information et d'analyse basés sur des données de fréquence adéquate qui fournissent des indications d'alerte précoce. Un ensemble d'indicateurs macroéconomiques de base comprend le ratio de la valeur actuelle nette de la dette par rapport au PNB et aux recettes publiques, les coûts de service de la dette extérieure par rapport aux exportations ou le solde consolidé du montant net des prêts des administrations publiques par rapport au PNB. Les meilleures pratiques incluent le Système d'Indicateurs Composites Avancés de l'OCDE qui est élaboré pour fournir des signaux précoces concernant les points de retournement des cycles économiques. Les pays de l'OCI ayant un degré élevé d'intégration au système financier mondial pourraient trouver utile les méthodes d'approche fondées sur les signaux (comme l'Approche de Signal de l'IFO) qui évaluent la probabilité d'une crise monétaire et bancaire. Les nations qui ont un risque élevé de désastre naturel pourraient envisager des négociations concernant les lignes de crédit de soutien permanentes pour une libération immédiate des fonds supplémentaires. Finalement, les budgets publics de plusieurs pays membres de l'OCI dépendent fortement des commodités qui sont exposées aux chocs macroéconomiques mondiaux. En particulier, la baisse récente des prix de pétrole a entraîné une forte hausse dans les nouvelles émissions de dettes publiques dans certains pays membres. Les pays concernés devraient avoir pour objectif de diversifier leurs activités économiques dans des secteurs moins volatils, qui certes varient d'un cas à l'autre. En général, les effets de synergie provenant de la gestion de risques macroéconomiques pourraient être atténués si les autorités responsables établissent des voies puissantes de communication et de coordination avec l'Unité de Prise de Décision.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils Politiques:

Le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière: Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque an. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

6.2 RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE DE LA 9^{ème} REUNION DU COMCEC GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPERATION FINANCIERE

La 9^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière (GTCF) s'est tenue le 26 Octobre 2017, à Ankara, Turquie, sous le thème «Diversification des Instruments Financiers Islamiques.» Au cours de la Réunion, le GTCF a effectué des délibérations sur la diversification des instruments financiers Islamiques. Le Document de Séance préparé conformément aux conclusions fondamentales de l'étude analytique élaborée pour la 9^{ème} Réunion du GTCF et des réponses des Pays Membres aux questions de politique, était le principal apport des discussions. Par conséquent, les participants ont formulé des recommandations de politique.

Conseil de Politique 1 : Améliorer l'Infrastructure des Finances Islamiques par le Développement Nécessaire de Cadres de travail Légal et Règlementaire pour chacune de ses Composantes, notamment les Banques Islamiques, Marchés de Capitaux Islamiques et Takaful, afin de Créer un Environnement Favorable aux Finances Islamiques.

Justification : La Finance Islamique est encore au tout début de son développement dans de nombreux pays membres de l'OCI, à comparer à ses équivalents conventionnels. Compte tenu de son potentiel, la finance islamique a besoin d'un environnement favorable et propice afin de réaliser son potentiel. Il est reconnu que les pays ont un environnement légal solide au cours des premiers stades du développement d'une tendance industrielle afin de montrer le progrès significatif à comparer aux pays dotés d'une infrastructure légale insuffisante. Dans ce contexte, l'infrastructure légale constitue une condition importante pour le développement du secteur dans toute juridiction. L'infrastructure légale devrait inclure non seulement une loi générale, mais un cadre légal spécifique pour chaque composante du secteur financier islamique, notamment le secteur bancaire, les marchés de capitaux et takaful. Les points spécifiques suivants revêtent une importance particulière pour le développement d'un système légal pour toute juridiction : (i) Secteur bancaire islamique séparé, Marchés de capitaux islamiques et la Loi Takaful pour permettre l'enregistrement et les opérations des compagnies. (ii) Loi d'imposition pour permettre une égalité des chances, ou un traitement préférentiel aux produits

financiers islamiques afin d'encourager les acteurs des marchés de se tourner vers les finances islamiques. (iii) Le cadre légal pour la résolution des litiges et l'arbitrage. Dans presque toutes les juridictions de finances islamiques un besoin se fait sentir pour des centres de résolution de litige qui sont gouvernés par la loi islamique. (iv) Développer un cadre de liquidation islamique général pour le secteur des entreprises.

Conseil de Politique 2 : Développer un Cadre de Gouvernance Sain et Efficace sur le plan National et Consolider la Coordination des Normes de Gouvernance de la Charia et des Politiques à travers les Différentes Juridictions.

Justification : Développer un cadre de gouvernance sur le plan national est très important pour développer l'Industrie des Finances Islamiques. Les points spécifiques suivants peuvent être pris en considération lors de la création d'un tel cadre : (i) les normes de gouvernance de Charia doivent être incluses dans la Loi des finances islamiques. (ii) Il y a un besoin pour un développement supplémentaire des normes de gouvernance de Charia, notamment pour l'industrie Takaful et les marchés de capitaux islamiques. Certaines des organisations chargées de l'élaboration des normes mondiales comme l'AAOIFI et l'IFSB ont déjà émis des normes qui peuvent être utilisées par les pays membres de l'OCI. (iii) L'existence d'un conseil consultatif national indépendant pourrait aider à la coordination des règles des règlements liés à la gouvernance de la Charia et minimiser la diversité des différentes pratiques parmi les pays membres. Du moment que la conformité à la Charia est le seul critère de différenciation pour les finances islamiques, il y a également un besoin immédiat pour coordonner différents cadres de gouvernance de Charia parmi les pays membres de l'OCI afin de garantir que les produits et les opérations des institutions des finances islamiques ne contredisent pas les principes de la Loi Islamique. Les preneurs de décisions des pays de l'OCI doivent assurer un cadre sain de gouvernance en l'inscrivant comme obligation légale/règlementaire.

Conseil de Politique 3 : Etablir/Développer les Normes d'Évaluation Minimales des Finances Islamiques

Justification : Avec l'évolution des instruments financiers islamiques et une attention plus grande au partage des risques, les transactions de finances islamiques nécessitent une nouvelle série de règles de production de rapports financiers et comptables. Une adoption mondiale de production de rapports financiers et comptables des finances islamiques comme l'AAOIFI est cruciale pour plus de développements du secteur, tout en garantissant la transparence et la diffusion dans la production de rapports financiers. Une

série de normes harmonisées est une condition préalable pour fournir des instruments financiers islamiques innovants. Bien que l'AAOIFI et l'IFSB ont fait des efforts dans ce sens, il est impératif de développer des normes détaillées pour une plus grande conformité de diffusion de la Charia et une plus grande acceptation de ces normes par les pays membres de l'OCI. Dans ce contexte, l'attention pourrait être accordée au développement d'évaluation minimales de normes, ce qui aiderait les investisseurs. Alors que les agences conventionnelles d'évaluation minimales se sont intéressées à l'évaluation minimale des produits des finances islamiques, il est nécessaire d'augmenter et de diffuser les efforts d'évaluation des agences spécialisées d'évaluation des finances islamiques à travers la Région de l'OCI.

Conseil de Politique 4 : Renforcer le Capital Humain dans les Finances Islamiques dans les Pays Membres de l'OCI en Favorisant les programmes/projets de Littérature et de Sensibilisation par les Gouvernements, des Universités et du Secteur Privé

Justification : La provision du capital humain adéquat et formé est très importante pour la croissance durable des tous les sous-secteurs de finance islamique. Au niveau public, les gouvernements et les régulateurs peuvent prendre l'initiative d'établir des centres d'éducation, de formation et de recherche. Les institutions privées comme les instituts de formation et de recherche, les entreprises de conseils et les associations commerciales peuvent contribuer au développement du capital humain. Les universités et les institutions académiques peuvent également jouer un rôle important non seulement pour fournir l'éducation et la formation en finance islamique, mais aussi en menant des recherches qui peuvent soutenir l'industrie.

Conseil de Politique 5 : Faciliter le Partage des Expériences entre les Pays Membres de l'OCI dans les sous-secteurs de l'Industrie des Finances Islamiques pour une Croissance Durable et Harmonisée de l'Industrie

Justification : Certains pays membres de l'OCI ont pris l'initiative de développer l'infrastructure et les règlements des finances islamiques. Dans cette perspective, le partage des expérience dans les domaines suivants de destinations des finances islamiques dans la Région de l'OCI, parmi lesquelles : (i) des expériences liées au développement de politique et la consolidation du cadre règlementaire (ii) des pratiques liées à l'émission de sukuk souverains, attirant les investisseurs particuliers pour le développement de l'infrastructure. (iii) les meilleures pratiques et mises en œuvre de certains pays membres dans le domaine de la gestion des liquidités.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

ANNEXE

10

Original : Anglais

**LISTE DES DOCUMENTS DE BASE CONSIDERES
ET/OU PRESENTES A LA TRENTE -TROISIEME SESSION
DU COMCEC**

(Istanbul, 20-23 novembre 2017)

| | | |
|-----|--|--|
| 1. | COMCEC Rapport d'Avancement Annuel 2017 | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(1)-CCO</i> |
| 2. | Faire que la Coopération Fonctionne : Stratégie du COMCEC pour Renforcer un Monde Islamique Indépendant..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(2) -CCO</i> |
| 3. | Rapport du Secrétariat Général de l'OCI | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(3) -OIC</i> |
| 4. | Perspectives Économiques de l'OCI 2017 - Rapport Économique Annuel | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(4) -SESRIC</i> |
| 5. | Note sur la Coopération Commerciale..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(5) -CCO</i> |
| 6. | Liste des Pays qui ont Signés et Ratifiés le SPC-OCI..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(6) -CCO</i> |
| 7. | Actes de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(7) -CCO</i> |
| 8. | Actes de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(8) -CCO</i> |
| 9. | Recommandations de Politiques de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(9) -CCO</i> |
| 10. | Recommandations de Politiques de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(10) -CCO</i> |
| 11. | Résumé Exécutif - Rapport Annuel sur le Commerce intra-OCI | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(11) -ICDT</i> |
| 12. | Rapport de l'OCI sur les Foires et les Expositions Commerciales | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(12) -ICDT</i> |
| 13. | Rapport sur les Questions Relatives aux Activités de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(13)-ICDT</i> |
| 14. | Rapport sur le Programme d'Assistance Technique et de Renforcement des Capacités de la BID lié à l'OMC..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(14)-IDB</i> |
| 15. | Rapport d'Avancement du CIFIC sur l'Amélioration du Commerce Intra-OCI | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(15)-ITFC/IDB</i> |
| 16. | Rapport de l'INMPI..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(16)- SMIIC</i> |
| 17. | Rapport sur les Activités de la CICIA..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(17)- ICCIA</i> |
| 18. | Rapport sur l'Établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(18)-ICCIA-TOBB</i> |

| | | |
|-----|--|--|
| 19. | Note sur le Transport et les Communications..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(19) -CCO</i> |
| 20. | Actes de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications .. | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(20)-CCO</i> |
| 21. | Actes de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications ... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(21) -CCO</i> |
| 22. | Recommandations de Politiques de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(22) -CCO</i> |
| 23. | Recommandations de Politiques de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications - Session d'Échange de Vues. | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(23) -CCO</i> |
| 24. | Déclaration Ministérielle sur l'Amélioration des Corridors de Transport Transnationaux | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(24) -CCO</i> |
| 25. | Notes sur le Tourisme..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(25)-CCO</i> |
| 26. | Actes de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(26) -CCO</i> |
| 27. | Actes de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(27)- CCO</i> |
| 28. | Directive du COMCEC sur le Tourisme Favorable aux Musulmans..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(28)- CCO</i> |
| 29. | Les Recommandations de Politique Soulignés par la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme. | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(29)- CCO</i> |
| 30. | Rapport de la 5 ^{ème} Réunion du Forum du Tourisme du Secteur Privé de l'OIC/COMCEC | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(30)- Ministry of Culture and Tourism of Turkey</i> |
| 31. | Note sur la Coopération Agricole | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(31)-CCO</i> |
| 32. | Actes de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(32)- CCO</i> |
| 33. | Actes de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(33)- CCO</i> |
| 34. | Recommandations de Politiques de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(34)- CCO</i> |
| 35. | Recommandations de Politiques de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture. | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(35)-CCO</i> |
| 36. | Notes sur l'Allègement de la Pauvreté | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(36)- CCO</i> |
| 37. | Actes de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté | <i>OIC/COMCEC/33-17/16/D(37)- CCO</i> |
| 38. | Actes de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(38)- CCO</i> |

| | | |
|-----|--|--|
| 39. | Recommandations de Politiques de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(39)- CCO</i> |
| 40. | Recommandations de Politiques de la 10 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(40)- CCO</i> |
| 41. | Rapport d'Avancement sur les Activités du FSID | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(41)IDB-ISFD</i> |
| 42. | Rapport sur le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA) | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(42)-IDB-SPDA</i> |
| 43. | Rapport sur les Résultats de la Tendances de l'Enquête des Priorités des ODD des Pays membres de l'OCI | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(43)-SESRIC</i> |
| 44. | Rapport sur les Activités des Institutions de l'OCI sur la Mise en œuvre des ODD | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(44)-CCO</i> |
| 45. | Notes sur la Coopération Financière..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(45)-CCO</i> |
| 46. | Actes de la 8 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(46)-CCO</i> |
| 47. | Actes de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(47)-CCO</i> |
| 48. | Recommandations de Politiques de la 8 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(48)- CCO</i> |
| 49. | Recommandations de Politiques de la 9 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(49)- CCO</i> |
| 50. | Rapport Final sur la 11 ^{ème} Réunion du Forum des Bourses des États Membres de l'OCI | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(50)-BORSA İSTANBUL</i> |
| 51. | Rapport sur le 6 ^{ème} Forum des Régulateurs de Marchés des Capitaux du COMCEC..... | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(51)-SPK</i> |
| 52. | Communiqué Final de la 15 ^{ème} Réunions des Banques Centrales et des Autorités Monétaires de l'OCI | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(52)-TCMB</i> |
| 53. | Rapport d'Activité du SESRIC sur la Mise en Œuvre de la Stratégie du COMCEC | <i>OIC/COMCEC/33-17/D(53)-SESRIC</i> |

Rapports disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).



COMCEC

www.comcec.org